



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES

@@@

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS EN CHARGE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE

@@@

PROJET D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

PROJET DE CONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRO
MULTIFONCTIONS DOGO-BIS ET DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ
ÉNERGIE-AGRO-ÉCOSYSTÈMES DANS LE BASSIN DE L'OUÈME
AU BÉNIN (PHASE PRÉPARATOIRE I)

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

VERSION FINALE

Mars 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	5
LISTE DES PLANCHES	5
LISTE DES ANNEXES	5
SIGLES ET ACRONYMES	6
DEFINITION DES CONCEPTS CLES	7
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	10
2. OBJECTIF ET DESCRIPTION DU PMPP	12
2.1. Description et zones d'intervention du projet	12
2.1.1. Zones d'intervention	12
2.1.2. Consistance des travaux	20
2.1.2.1. Aménagement des pistes rurales (151,96 km)	20
2.1.2.2. Électrification rurale de 23 localités	20
2.2. Résumé de l'approche méthodologique appliquée	23
2.2.1. Revue documentaire	23
2.2.2. Identification et cartographie des parties prenantes	23
2.2.3. Consultations de terrain	23
2.2.4. Analyse et intégration des préoccupations	27
2.2.5. Élaboration du mécanisme de gestion des plaintes	28
2.2.6. Définition des ressources, responsabilités et dispositif de suivi	28
2.3. Identification des impacts environnementaux et sociaux	28
2.3.1. Impacts sur le cadre de vie et la mobilité	28
2.3.2. Impacts sur les biens et les activités économiques	29
2.3.3. Impacts sur l'environnement biophysique	29
2.3.4. Impacts sociaux liés à la main-d'œuvre et aux services sociaux	29
2.3.5. Implications pour le PMPP	30
Planification d'un engagement supplémentaire et continu : séances d'animation dans les villages	30

1.	IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	32
1.1.	Catégorisation des parties prenantes	32
1.1.1.	Parties touchées par le projet (PTP)	32
1.1.2.	Autres parties concernées (APC)	32
1.2.	Analyse des parties prenantes	33
1.3.	Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	38
2.	PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	41
4.1.	Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet	41
4.2.	Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes	43
4.3.	Plan de mobilisation des parties prenantes	45
4.4.	Informations des parties prenantes	48
4.4.1.	Activités de sensibilisation	48
4.4.1.1.	<i>Objectif Principal</i>	48
4.4.1.2.	<i>Objectifs spécifiques de la sensibilisation</i>	48
4.4.1.3.	<i>Qui sont les PAP et quels sont leurs statuts ?</i>	48
4.4.2.	Mode opératoire	48
4.4.2.1.	<i>Recrutements et formations des agents de sensibilisation</i>	48
4.4.2.2.	<i>Composition et répartitions des agents de sensibilisation</i>	48
4.4.3.	Informations aux collectivités locales et aux parties touchées	49
4.4.4.	Stratégie proposée pour la diffusion des informations	49
4.4.4.1.	<i>Types d'informations à diffuser</i>	49
4.4.4.2.	<i>Moyens et outils de communication</i>	50
4.4.4.3.	<i>Gestion des retours d'information (feedbacks) et partage d'informations</i>	52
4.4.4.4.	<i>Mise à jour régulière du PMPP</i>	53
4.5.	Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables	53
4.5.1.	Mesures de prise en compte des groupes vulnérables	54

4.5.2.	Suivi et adaptation des mesures	55
4.6.	Préparation du volet environnemental et social de la Phase 2 du projet Dogo-Bis	55
5.	RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	56
5.1.	Ressources	56
5.2.	Budget estimatif et financement	57
5.3.	Fonctions et responsabilités de la coordination	62
6.	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	64
6.1.	Typologie des plaintes et réclamations	64
6.1.1.	Plaintes sensibles	64
6.1.2.	Plaintes sensibles	65
6.2.	Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes	65
6.3.	Fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes	66
6.4.	Mode de gestion des plaintes liées aux VBG	69
6.4.1.	Code de conduite	70
6.4.2.	Référencement vers les services de prise en charge (procédure de signalement)	70
6.5.	Suivi évaluation du processus	71
6.6.	Principes du MGP	71
7.	SUIVI PARTICIPATIF ET RAPPORTS	73
7.1.	Modalités de suivi et d'établissement des rapports sur la mise en œuvre du PMPP	73
7.2.	Rapports aux groupes de parties prenantes	74
8.	CONCLUSION	75
	ANNEXES	76

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Localités concernées par les travaux à la rive gauche	20
Tableau 2 :	Localités concernées par les de travaux à la rive droite	20
Tableau 3 :	Analyse avec la méthode SWOT des parties prenantes	35

Tableau 4 : Répartition sectorielle des parties prenantes intéressées _____	38
Tableau 5 : Groupes vulnérables et contraintes potentielles d'accès à l'information et aux bénéficiaires du projet Dogo-Bis _____	40
Tableau 6 : Répartition des participants aux différentes consultations des parties prenantes par communes et localités _____	41
Tableau 7 : Programme de mobilisation des parties prenantes – Projet Dogo-Bis (Phase 1)	46
Tableau 8 : Chronogramme d'action de communication et de sensibilisation _____	58
Tableau 9 : Coût des activités du PMPP _____	60
Tableau 10 : Rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du MGP _____	68
Tableau 11 : Délai de traitement des plaintes (à chaque niveau) _____	68

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation des pistes d'accès et des lignes HTA /HTB _____	19
Figure 2 : Mécanisme de gestion des Plaintes _____	69

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Quelques séances de consultations institutionnelles _____	25
Planche 2 : Quelques séances d'entretien avec les personnes ressources _____	26
Planche 3 : Quelques séances de consultations des populations bénéficiaire et PAP _____	27

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : SCHEMA MECANISME DE GESTION DES PLAINTES _____	77
ANNEXE 2 : MODELE DE FICHE DE PLAINTE _____	80
ANNEXE 3 : PROTOCOLE D'ACCORD _____	83
ANNEXE 4 : TABLEAU SYNTHESE DES CONSULTATIONS _____	86
ANNEXE 5 : LISTES DE PRESENCE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES _____	97

SIGLES ET ACRONYMES

ABE	: Agence Béninoise pour l'Environnement
ANCB	: Association Nationale des Communes du Bénin
ANDF	: Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ARE	: Autorité de Régulation de l'Énergie
CES	: Cadre Environnemental et Social
CLGP	: Comité Local de Gestion des Plaintes
CCGP	: Comité Communal de Gestion des Plaintes
CNGPR	: Comité National de Gestion des Plaintes et de Recours
DDE	: Direction Départementale de l'Énergie
DGPER	: Direction Générale de la Planification et de l'Électrification Rurale
EAS	: Exploitation et Abus Sexuels
EIES	: Étude d'Impact Environnemental et Social
ESS	: Environnemental et Social
HS	: Harcèlement Sexuel
INStaD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MCVTDD	: Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable
MDGL	: Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MEEM	: Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MGPT	: Mécanisme de Gestion des Plaintes lié au Travail
NES	: Normes Environnementales et Sociales
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAP	: Personnes Affectées par le Projet
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
RSE	: Responsable Suivi-Évaluation
SBEE	: Société Béninoise d'Énergie Électrique
SBPE	: Société Béninoise de Production d'Électricité
SIRAT	: Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire
UGP	: Unité de Gestion du Projet
VBG	: Violences Basées sur le Genre

Mécanisme de gestion des plaintes : Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au Projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au Projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le Projet, des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce (*NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 8, note d'orientation 26.1*).

Dans le contexte du PMPP de la phase 1 du projet Dogo Bis, le MGP désigne le système qui décrit les étapes, les organes, les délais, les outils permettant de recevoir, traiter et clôturer une plainte de manière efficace. Il offre au plaignant, un cadre propice de dénonciation des abus, violations des droits humains, du non-respect des normes et accords convenus afin que ce dernier soit rétabli dans ses droits. Le but du mécanisme de gestion des plaintes est de prévenir et gérer les conflits.

Ayants-droits : Selon *Le dictionnaire juridique du Droit Français*, SARL, Jurimodel, com, 2000-2017, cité par le Document du MGP ProCAD, un « ayant-est celui qui est titulaire d'un droit. L'ayant-droit est donc une personne bénéficiant d'un droit en raison de sa situation juridique, financière ou fiscale ou de son lien familial avec le bénéficiaire direct de ce droit. »

Dans le présent cas, « un ayant-droit est toute personne physique ou morale dont les plaintes sont recevables. Il s'agit de tout individu, tout groupe ayant connaissance d'un abus ou ayant été lésé » dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet. Ces personnes peuvent être les parties prenantes (bénéficiaires du projet ; les acteurs de leur environnement social immédiat ; des structures de mise en œuvre ; des associations de défense des droits humains ; les associations de défense des droits des femmes ; les associations de consommateurs de l'électricité) du Projet. Ces derniers doivent formuler une plainte pour déclencher le rétablissement de leur prérogative s'ils se sentent lésés.

Plainte : Une plainte est définie comme « toute forme d'expression de mécontentement, d'insatisfaction venant d'un individu ou un groupe d'individu ou de communauté, due au non-respect des normes et / ou des accords convenus dans le cadre de la mise en œuvre des interventions du projet. Cette plainte peut être orale ou écrite. Une plainte exige une réponse visant à satisfaire le plaignant » (*Mécanisme de Gestion des Plaintes du PACOFIDE*, 2019, p. 4). Pour CAFOD, 2010, p. 6 « une plainte est une expression d'insatisfaction au sujet du niveau ou de la qualité de l'aide fournie, qui se rapporte aux actions ou aux inactions de la part du personnel ou de bénévoles qui suscitent directement ou indirectement de l'angoisse chez quiconque. » Dans le cadre de ce document, une plainte est un mécontentement, une récrimination ou une doléance, formulés à l'endroit du projet afin qu'il résolve l'insatisfaction au profit du plaignant.

Plaignant : Ce terme désigne un individu, une communauté ou un groupe organisé (ONG, OBC, associations et organisations de la société civile) ou non, ayant une question, une préoccupation, un problème ou une revendication qu'il veut voir traiter et/ou résoudre (*Procédure de traitement des plaintes et réclamations*, RTIOAL, Projet Simandou, 2011, p. 5). Dans le cadre du présent document, un plaignant est toute personne physique ou morale touchée directement ou indirectement de manière négative par le processus de conception et de mise en œuvre et de suivi-évaluation des interventions du projet Dogo-Bis et qui introduit une requête auprès dudit projet.

Types de plaintes : Dans le cadre de la mise en œuvre du présent projet, deux types de plaintes pourraient apparaître. Il s'agit des plaintes sensibles et non sensibles.

- **Les plaintes sensibles** sont les plaintes portant sur des situations telles que la corruption, les abus de toutes sortes, la discrimination, le harcèlement sexuel, les cas d'EAS/HS. Le traitement de ces plaintes implique l'observance des précautions

techniques, le respect des principes directeurs en matière de VBG (EAS/HS) et la mise à dispositions des compétences y relatives.

- **Les plaintes non sensibles** désignent toutes les autres formes de plaintes et ou doléances en rapport avec l'exécution des activités du Projet en général et les risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du projet.

Parties prenantes : Ce vocable peut être entendu comme « des individus, des groupes ou d'autres entités qui :

- peuvent avoir un intérêt dans le projet. Elles comprennent des individus ou des groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le Projet et qui ont le potentiel d'influencer les résultats du Projet de quelque manière que ce soit. Cette catégorie englobe par exemple les autorités gouvernementales locales ou nationales, les politiques, les médias, les responsables religieux, les groupes et organisations de la société civile avec leurs intérêts spéciaux ;
- sont impactés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, positivement ou négativement par le Projet (également connu sous le nom de « parties affectées ») » (*Plan de Mobilisation des Parties Prenantes*, Projet WURI-PHASE 2, 2020, p. 5).

Parties affectées : Cette catégorie concerne les personnes physiques ou morales directement affectées par le Projet, que ce soit du fait des effets sociaux négatifs y compris les risques pour la santé et la sécurité induits tout au long de la mise en œuvre du Projet. Elle peut inclure des ménages bénéficiaires et des non-bénéficiaires, les riverains des installations des réseaux électriques et des pistes rurales aménagées, des réfugiés et des membres des communautés d'accueil.

Autres parties concernées : L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le Projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels (*NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.2*).

Personnes défavorisées ou vulnérables : L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du Projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un Projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière (*CES/Banque mondiale, page 19, note de bas de page 28*).

Parties touchées par le projet : L'expression « parties touchées » par le Projet désigne les « personnes susceptibles d'être affectées par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales » (CES, 2017 BIRD/Banque mondiale).

Violences Basées sur le Genre est un terme générique pour tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré de quelqu'un, et qui est **basé** sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes (IASC 2015)¹. Cependant, les données recueillies

¹ Note de bonnes pratiques : Lutter contre les violences sexistes dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie

globalement montrent que ce sont les femmes et les filles qui sont le plus affectées par les VBG d'où l'importance de la définition de la violence faites aux femmes des nations unies.

Exploitation et abus sexuel et le harcèlement sexuel (EAS/HS) : L'exploitation sexuelle est tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles. L'abus sexuel s'entend de l'intrusion physique effective ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires. Harcèlement sexuel c'est toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle (Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, ProDIJ, 2020, p. 4).

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le secteur de l'énergie électrique au Bénin traverse depuis plusieurs années des difficultés liées à la production, à la distribution et à la maîtrise des coûts, malgré les réformes engagées par le Gouvernement. Afin d'améliorer l'accès des populations à une énergie fiable et de soutenir le développement socio-économique, l'hydroélectricité a été identifiée comme une source stratégique, non seulement pour la production électrique, mais également pour réduire les coûts de production dans plusieurs secteurs en diminuant la dépendance vis-à-vis des importations et des fluctuations des prix tout en améliorant, l'approvisionnement en eau et le soutien à l'agriculture.

Dans ce cadre, le Gouvernement du Bénin a sollicité en mars 2025 un financement d'un (01) milliards USD auprès de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du **Projet de construction du barrage hydro-multifonctions Dogo-Bis et développement intégré énergie-agro-écosystèmes dans le bassin de l'Ouémé**. Ce projet, conçu pour renforcer l'autonomie énergétique nationale, est structuré en deux phases :

- ★ **Phase 1** : réalisation des études techniques, environnementales et sociales et exécution des travaux d'aménagement des pistes d'accès (151,96 km) vers les sites agricoles et le futur barrage et des infrastructures sociocommunautaires, ainsi que l'électrification rurale de 23 localités situées dans la zone d'influence du projet.
- ★ **Phase 2** : construction du barrage hydroélectrique, aménagements hydroagricoles, exploitation et gestion.

Au regard de son envergure, de ses caractéristiques techniques et de son implantation dans des zones sensibles, notamment des zones humides classées Ramsar 1018 au Bénin, le projet a été classé à **risque environnemental et social élevé**. Huit (08) Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale sont jugées applicables, dont la **NES 10 relative à la mobilisation des parties prenantes et à l'information**, rendant indispensable l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

Dans le cadre de la première phase du projet, il est prévu des études pour des travaux préparatoires au titre desquels :

- l'aménagement des pistes d'accès et l'électrification des localités abritant les sites de construction des ouvrages du projet, en vue de garantir de meilleures conditions de séjour et de travail aux acteurs de la construction lors des travaux du projet ;
- la construction, la réhabilitation ou l'équipement d'infrastructures sociocommunautaires (ISC) au profit des populations des localités abritant les sites d'intervention du projet Dogo-bis.

Les travaux prévus dans cette première phase sont susceptibles de générer plusieurs impacts sociaux, économiques et environnementaux, notamment la perturbation des activités agricoles, la modification des modes de vie locaux, la pression sur les ressources naturelles, la vulnérabilité de groupes sociaux spécifiques, ou encore des risques sanitaires et sécuritaires.

Face à ces enjeux, une **mobilisation structurée, inclusive et continue** des parties prenantes s'impose afin de :

- ★ garantir l'adhésion des communautés affectées et des acteurs institutionnels ;
- ★ anticiper et gérer les risques de tensions, de conflits ou de désinformation ;
- ★ assurer la prise en compte des préoccupations des populations, y compris les groupes vulnérables (femmes, personnes handicapées, ménages pauvres, jeunes);
- ★ favoriser la transparence et la redevabilité dans le processus de mise en œuvre du projet.

Ainsi, le présent **Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)** constitue un outil stratégique permettant d'organiser, planifier et suivre les interactions avec toutes les parties concernées. Il vise à instaurer une communication efficace, à définir un mécanisme fonctionnel de gestion des plaintes, incluant un dispositif sensible aux violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS) et à garantir une participation active et éclairée durant tout le cycle de vie du projet.

2. OBJECTIF ET DESCRIPTION DU PMPP

L'objectif général du PMPP est de mettre en place un cadre structuré, participatif et inclusif destiné à assurer une mobilisation efficace et continue de l'ensemble des parties prenantes durant toute la mise en œuvre de la phase 1 du projet Dogo-Bis. Il garantit que toutes les catégories d'acteurs (y compris les groupes vulnérables) soient informées, consultées et impliquées dans les processus décisionnels, afin de renforcer l'adhésion au projet et de prévenir les risques sociaux associés.

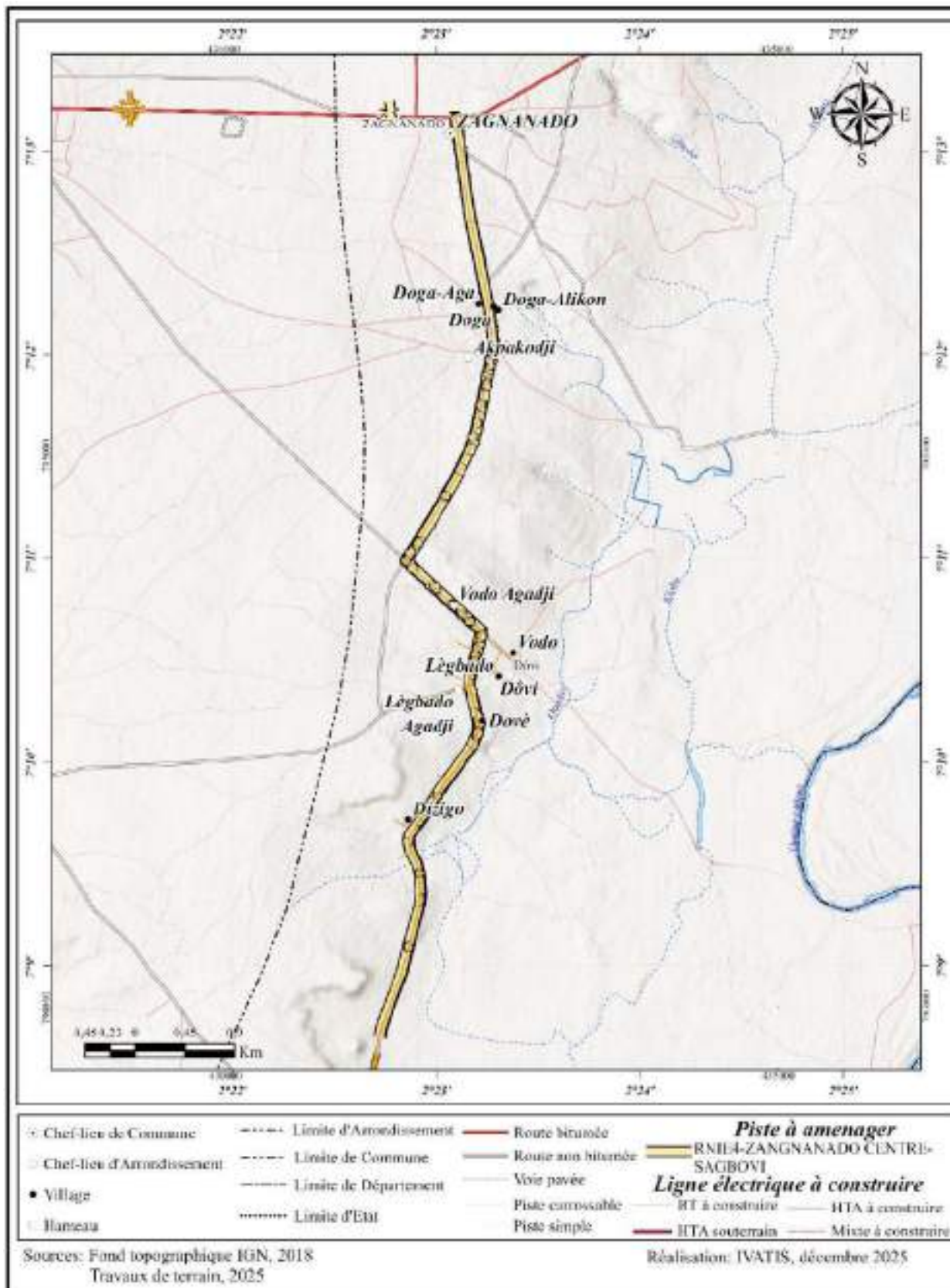
Le PMPP vise également à assurer une information transparente, une consultation régulière et une participation active de toutes les parties prenantes, tout en établissant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) accessible, crédible et efficace, y compris pour le traitement des plaintes sensibles liées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuel (EAS/HS). Une attention particulière est accordée aux approches permettant de mobiliser les groupes les plus vulnérables et de prévenir leur exclusion des bénéfices du projet.

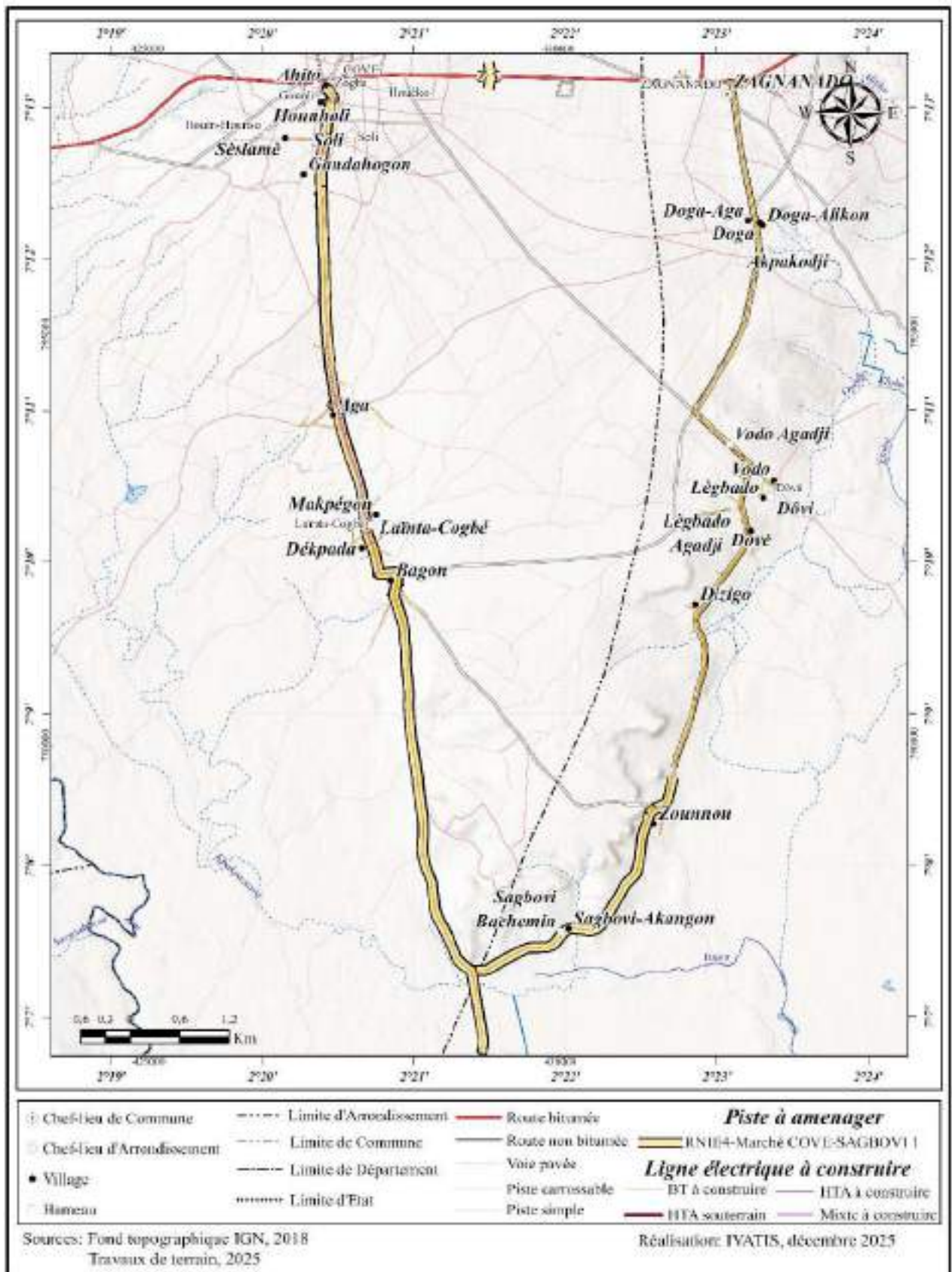
2.1. Description et zones d'intervention du projet

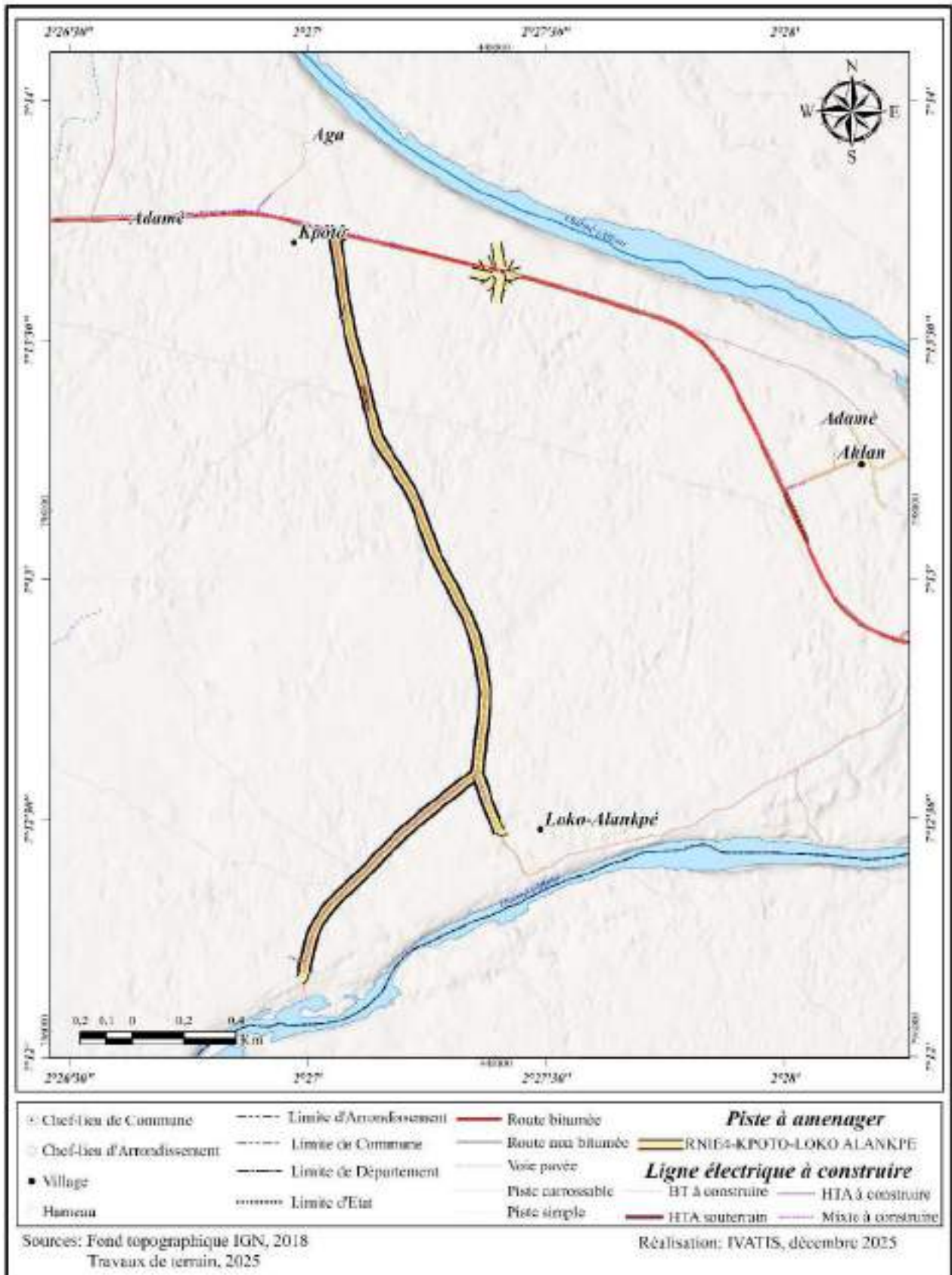
2.1.1. Zones d'intervention

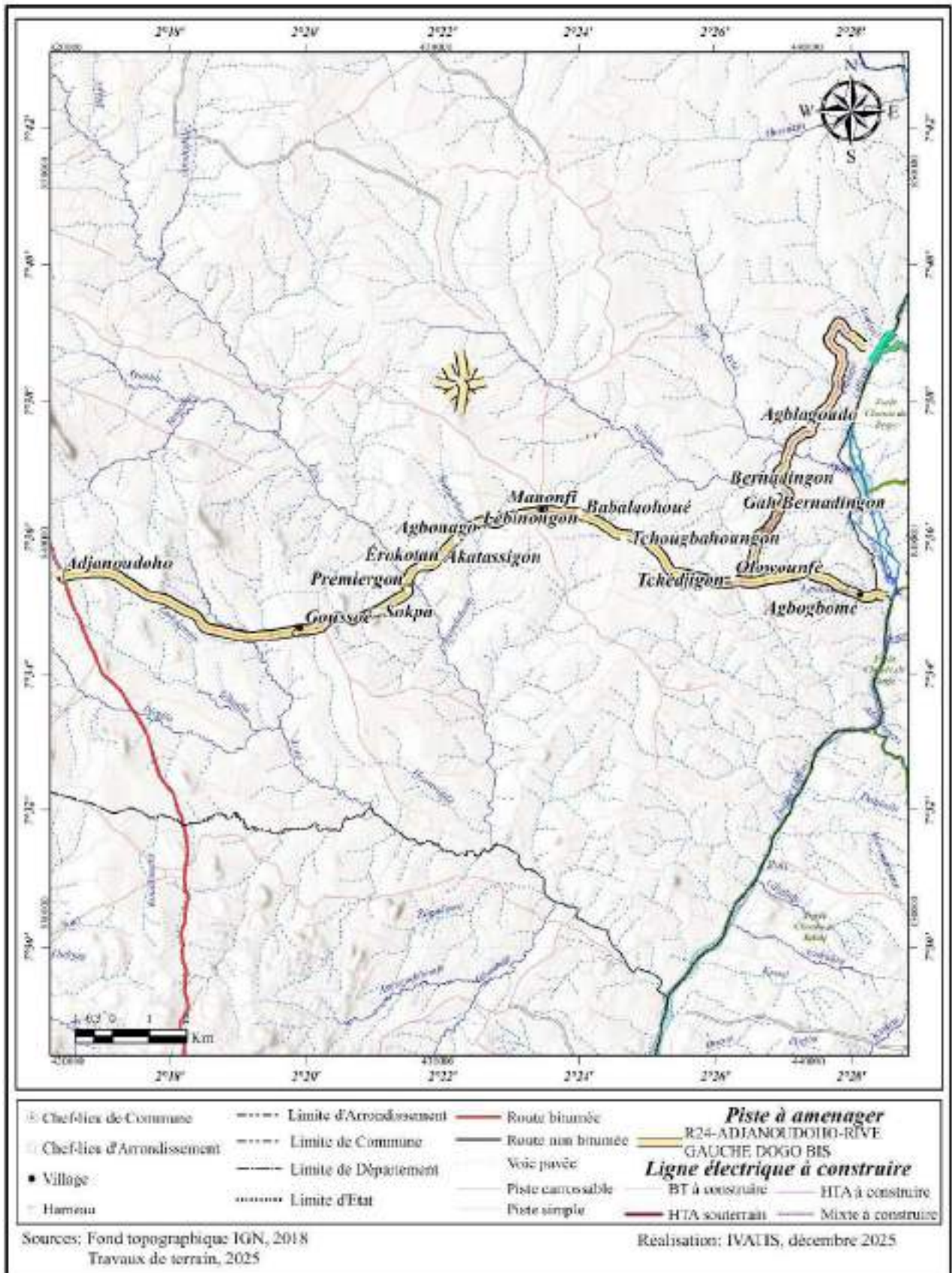
La phase 1 du projet Dogo-Bis couvre les communes de Kétou, Ouinhi, Covè, Zagnanado et Dassa-Zoumè situées dans les départements du Plateau, du Zou et des Collines.

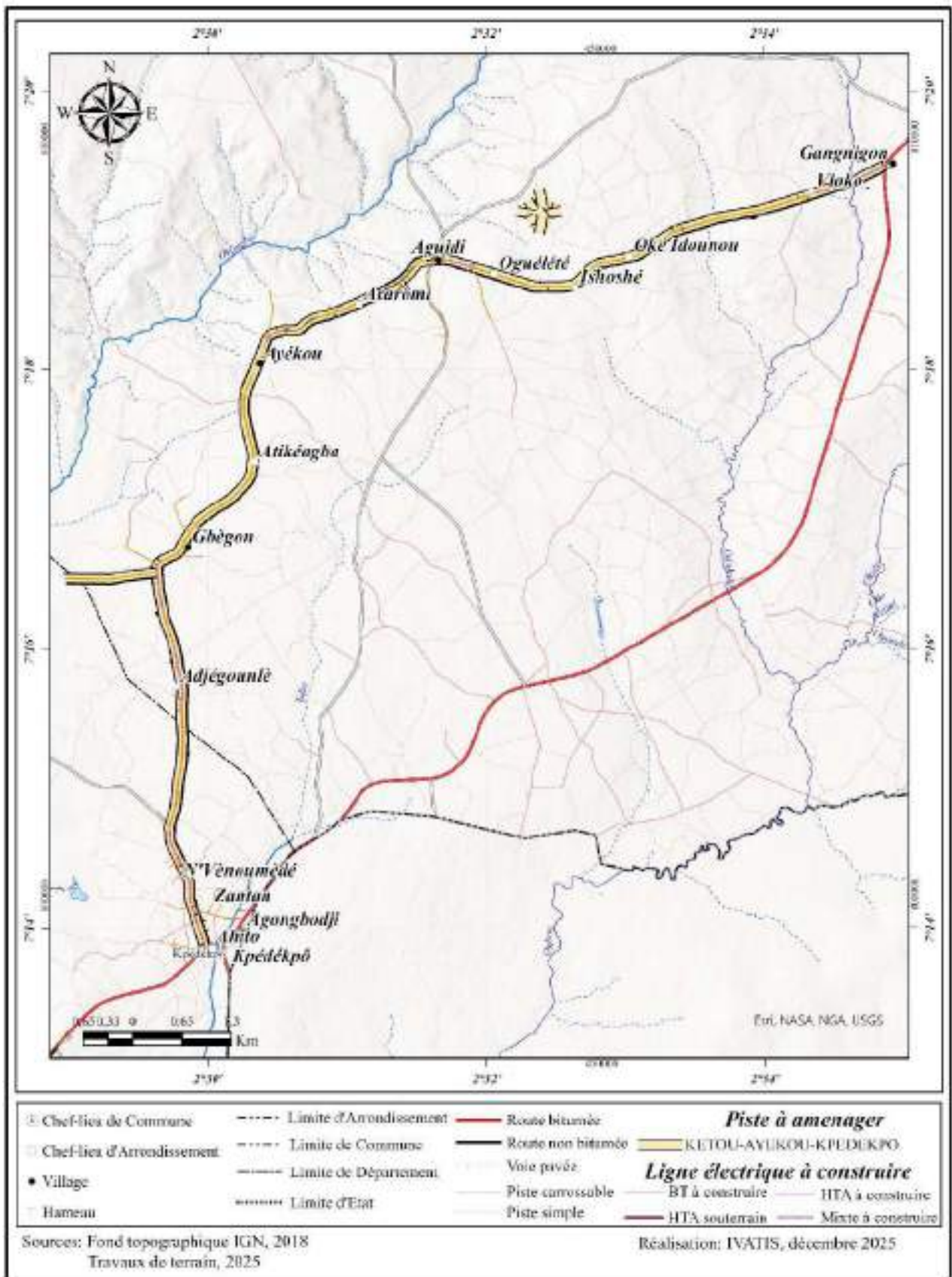
La figure ci-dessous donne un aperçu global des localités concernées par le présent sous-projet

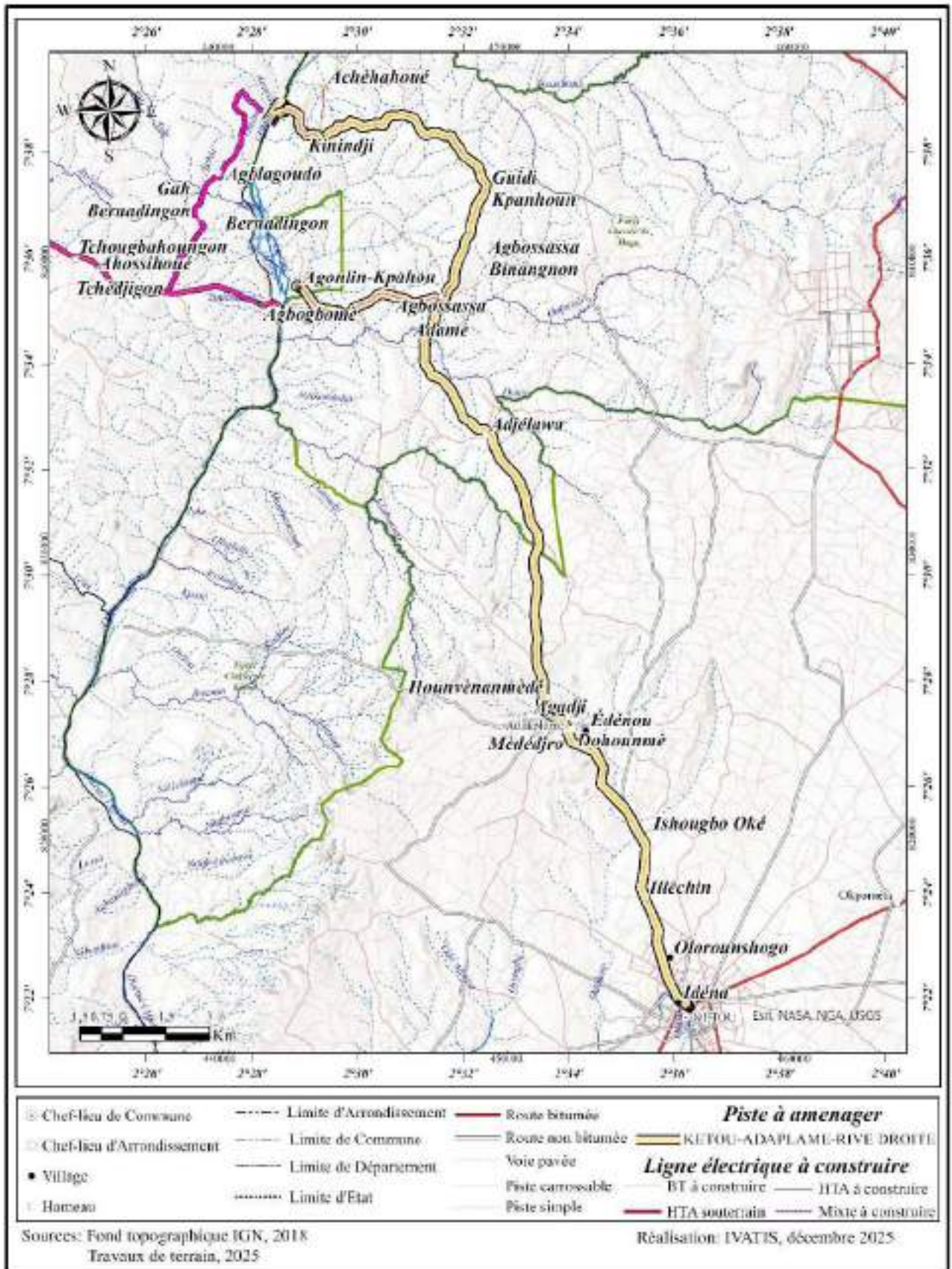


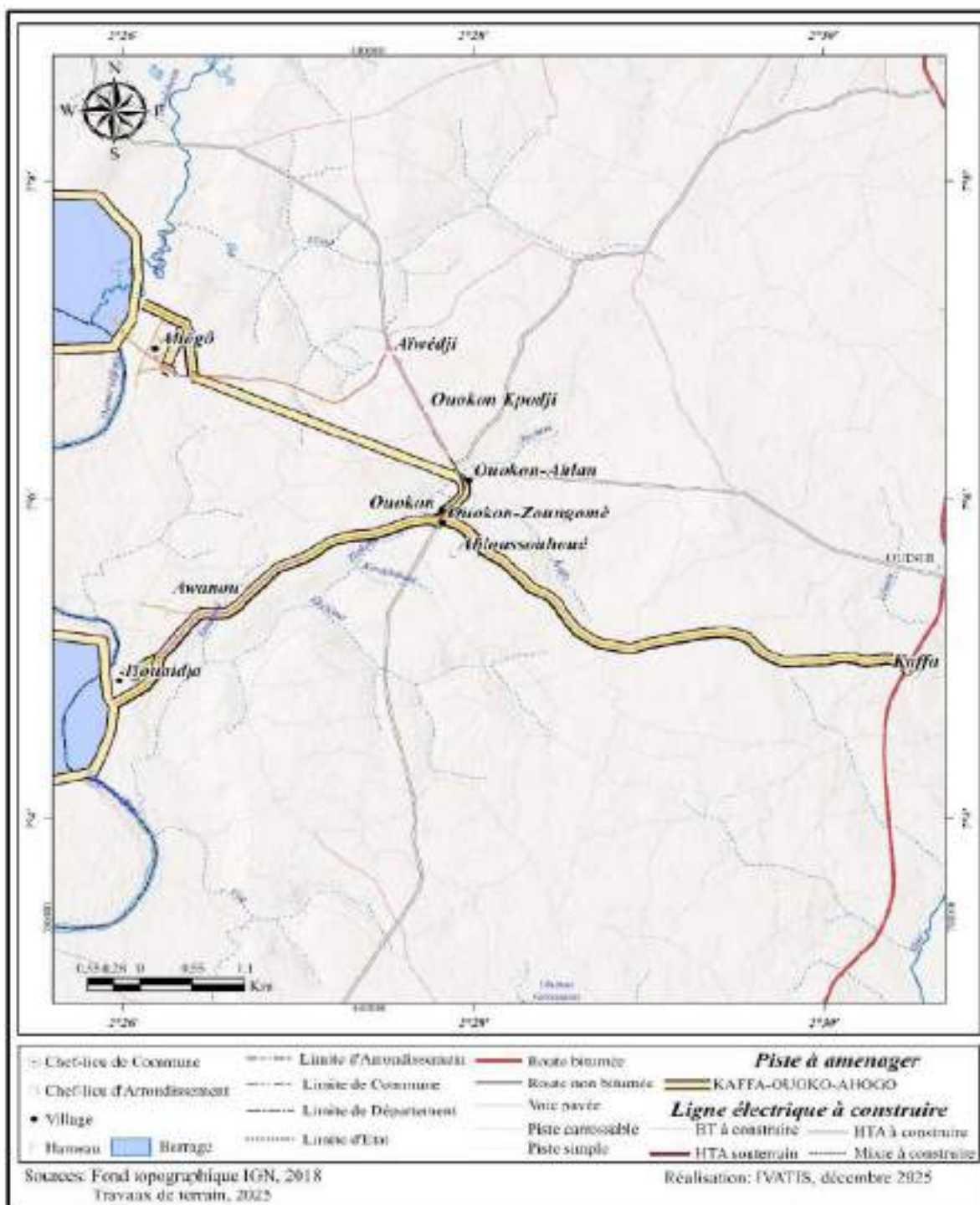












Il ressort de l'analyse de cette figure que les communes de Covè, Ouinhi, Kétou, Dassa - Zounmè et Zangnanado sont celles concernées par les travaux du sous-projet avec comme localités bénéficiaires les localités de Houaidja, Ahogo, Agongbodji-Kpedekpo, Gbegon, Ayekou, Aguidi, Vloko, Adame, Agonlin Kpahou, Atchegahoue, Site de Barrage, Ahlan, Kpoto, Loko Alankpe, Dovi Zounon, Lanta Cogbe, Gankou, Adjanoudoho, Agbogbomey, Gounsoue, Lowounfe, Manonfi.

2.1.2. Consistance des travaux

Les travaux concernent principalement l'aménagement de pistes rurales d'accès aux sites agricoles et au futur barrage, des infrastructures sociocommunitaires ainsi que l'électrification rurale de 23 localités situées dans la zone d'influence du projet (Département du Plateau, des Collines et du Zou).

2.1.2.1. Aménagement des pistes rurales (151,96 km)

Les travaux d'aménagement concernent sept (07) axes répartis entre la rive gauche et la rive droite du fleuve Ouémé, incluant notamment :

Tableau 1 : Localités concernées par les travaux à la rive gauche

N°	Localités	Commune
1.	HOUAIDJA	OUIHI
2.	AHOGO	OUIHI
3.	AGONGBODJI-KPEDEKPO	ZAGNANADO
4.	GBEGON	KETOU
5.	AYEKOU	KETOU
6.	AGUIDI	KETOU
7.	VLOKO	KETOU
8.	ADAME	KETOU
9.	AGONLIN KPAHOU	KETOU
10.	ATCHEHAHOU	KETOU

Tableau 2 : Localités concernées par les de travaux à la rive droite

N°	Localités	Commune
11.	AHLAN	ZAGNANADO
12.	KPOTO	ZAGNANADO
13.	LOKO ALANKPE	ZAGNANADO
14.	DOVI ZOUNON	OUIHI
15.	LANTA COGBE	OUIHI
16.	GANKOU	OUIHI
17.	ADJANOUDOHO	DASSA-ZOUME
18.	AGBOGBOMEY	DASSA-ZOUME
19.	GOUNSOUE	DASSA-ZOUME
20.	LOWOUNFE	DASSA-ZOUME
21.	MANONFI	DASSA-ZOUME

2.1.2.2. Électrification rurale de 23 localités

La composante électrification porte sur :

- ✓ la construction de **98,16 km de lignes HTA**,
- ✓ la construction de **56,93 km de lignes BT**,
- ✓ la construction de **28,736 km de lignes mixtes HTA/BT**,
- ✓ l'installation de **32 transformateurs H61** de capacités 50, 100 et 160 kVA
- ✓ la pose de **379 lampadaires LED** pour l'éclairage public.

Ces travaux couvrent les communes suivantes :

- ✓ Dassa-Zoumè,
- ✓ Kétou,
- ✓ Ouinhi,
- ✓ Zagnanado,
- ✓ Covè.

2.1.2.3. Infrastructures sociocommunautaires

Les types d'infrastructures sociocommunautaires à réaliser (construction/réhabilitation/équipement/assainissement) sont : école ou CEG (y compris salles de classe, latrines, aires de jeu/sport, cantine scolaire, clôture, etc.), ou centre de santé (y compris logement, maternité, clôture, etc.), ou marché (y compris hangar, magasin de stockage, etc.). Ces infrastructures sont réparties par commune dans les tableaux suivants :

Tableau 3 : Infrastructures sociocommunautaires de la commune de Kétou

N°	INFRASTRUCTURE	SECTEUR	LOCALITÉ
1.	Électrification solaire dans les hameaux	Électricité	AgonlinKpahou
2.	Construction de deux modules de trois salles de classe plus bureau et équipement au CEG2 Kpankou.	Éducation	Gbègon
3.	Réhabilitation du marché EDENOU	Marchand	AgonlinKpahou
4.	Confection de 5000 tables et bancs au profit des écoles de l'arrondissement de Kpankou	Éducation	Gbègon
5.	Dotation du commissariat de police d'arrondissement de Kpankou en équipements roulants (véhicules à 4 et/ou à deux roues)	Sécurité	Kpankou
6.	Dotation du commissariat de police d'arrondissement de Adakplamè en équipements roulants (véhicules à 4 et/ou à deux roues)	Sécurité	Adakplamè
7.	Réhabilitation Palais du Chef communautaire de AgonliKpahou	Culture	AgonlinKpahou

Tableau 4 : Infrastructures sociocommunautaires de la commune de Dassa-Zoumè

N°	INFRASTRUCTURE	SECTEUR	LOCALITÉ
1.	Construction d'une École primaire (y compris salles de classe, latrines, aires de jeu/sport, cantine scolaire, clôture)	Éducation	Agblagoudo
2.	Centre Médical (y compris unité de laboratoire, unité de radiologie, logement et clôture)	Santé	Paouignan
3.	Construction d'un Collège d'enseignement général (y compris salles de classe, latrines, aires de jeu/sport, cantine scolaire, clôture)	Éducation	Village Manonfi
4.	Construction d'un Marché (y compris hangar, magasin de stockage).	Marchand	Agbogbomey
5.	Réhabilitation et équipement du Collège d'enseignement général (y compris salles de classe, latrines, aires de jeu/sport, clôture)	Éducation	Paouignan
6.	Dotation du commissariat de police d'arrondissement de Paouignan en équipements roulants (véhicules à 4 et/ou à deux roues)	Sécurité	Paouignan
7.	Réhabilitation Palais du Chef communautaire de Agbogbomey	Sécurité	Agbogbomey

Tableau 5 : Infrastructures sociocommunautaires de la commune de Ouinhi

N°	INFRASTRUCTURE	SECTEUR	LOCALITÉ
----	----------------	---------	----------

1.	Construction d'un module de 3 salles de classe à l'EPP de OuokonB	Éducation	Ouokon
2.	Construction et équipement d'une maternité isolée à Ouokon Ahlan	Santé	Ouokon Ahlan
3.	Construction d'un module de 4 salles de classe au CEG Vessamè	Éducation	Vessamè
4.	Équipement du CEG de OUIHI en mobilier	Éducation	Ouinhi
5.	Construction d'une cantine scolaire à l'École Primaire Publique de Houaidja de Houaidja	Éducation	Houaidja
6.	Dotation des commissariats de police d'arrondissement de Ouinhi et de Sagon en équipements roulants (véhicules à 4 et/ou à deux roues)	Sécurité	Sagon
7.	Dotation du commissariat de police d'arrondissement de Ouinhi en équipements roulants (véhicules à 4 et/ou à deux roues)	Sécurité	Centre Ouinhi

Tableau 6 : Infrastructures sociocommunautaires de la commune de Zagnanado

N°	INFRASTRUCTURE	SECTEUR	LOCALITÉ
1.	Travaux d'assainissement du marché de Kpédékpo	Marchand	Agongbodji
2.	Construction de terrain polyvalent (Handball, Basketball, Volleyball, Pétanque)	Éducation	Zantan
3.	Construction d'une cantine scolaire (Cuisine + magasin + réfectoire) alimenté en énergie photovoltaïque aux EPP Sagbovi	Éducation	Sagbovi
4.	Construction d'une cantine scolaire (Cuisine + magasin + réfectoire) alimenté en énergie photovoltaïque aux EPP Dovi Zounou	Éducation	Dovi Zounou
5.	Construction d'une cantine scolaire (Cuisine + magasin + réfectoire) alimenté en énergie photovoltaïque aux EPP Dizigo	Éducation	Dizigo
6.	Construction d'une cantine scolaire (Cuisine + magasin + réfectoire) alimentée en énergie photovoltaïque aux EPP Vodo	Éducation	Vodo
7.	Construction de blocs de logement pour les sinistrés (environ 200 ménages)	Habitat	Kpoto
8.	Construction de terrain polyvalent (Handball, Basketball, Volleyball, Pétanque)	Éducation	Dovi Dovè
9.	Dotation du commissariat de police d'arrondissement de Kpédékpo en équipements roulants (véhicules à 4 et/ou à deux roues)	Sécurité	Kpédékpo
10.	Dotation du commissariat de police d'arrondissement de Dovi en équipements roulants (véhicules à 4 et/ou à deux roues)	Sécurité	Dovi

Au total, en dehors de la commune de Zagnanado qui va bénéficier de 10 infrastructures sociocommunautaires, les communes de Kétou, Dassa-Zoumè et de Ouinhi vont bénéficier de 7 infrastructures sociocommunautaires chacune.

Les interventions se situent dans un contexte environnemental sensible comprenant des zones humides dont certaines sont classées Ramsar, des espaces agroécologiques et des aires protégées. Cette configuration géographique renforce la nécessité d'une mobilisation efficace des parties prenantes pour garantir l'acceptabilité sociale du projet et la prise en compte des enjeux environnementaux.

2.2. Résumé de l'approche méthodologique appliquée

L'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) pour la phase 1 du projet Dogo-Bis s'est appuyée sur une approche méthodologique structurée, participative et progressive, conforme aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10) de la Banque mondiale et à la réglementation nationale en matière de participation publique.

Cette méthodologie vise à garantir une identification exhaustive des parties prenantes, une consultation inclusive et adaptée, ainsi qu'une prise en compte effective des préoccupations exprimées tout au long du cycle de préparation du projet.

De façon synthétique, la méthodologie appliquée s'articule autour des étapes suivantes :

2.2.1. Revue documentaire

La première étape a consisté en une analyse approfondie des documents de référence relatifs au projet et à son cadre d'intervention. Cette revue documentaire a porté notamment sur :

- les Termes de Référence (TdR) du projet Dogo-Bis ;
- le cadre juridique, politique et institutionnel national applicable à l'évaluation environnementale et sociale et à la participation publique ;
- les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale, en particulier la NES 10 ;
- les documents techniques et stratégiques relatifs aux pistes rurales, aux infrastructures sociocommunitaires à l'électrification rurale et à la gestion des plaintes ;
- les rapports et guides relatifs à la participation citoyenne, à l'inclusion sociale et à la prévention des VBG/EAS/HS.

Cette étape a permis d'identifier les exigences normatives, les obligations de consultation, ainsi que les principes d'inclusion et de transparence devant guider l'élaboration du PMPP.

2.2.2. Identification et cartographie des parties prenantes

Sur la base des informations issues de la revue documentaire et des données techniques du projet, une identification systématique des parties prenantes a été réalisée. Les acteurs ont été classés selon :

- leur niveau d'influence sur le projet ;
- leur degré d'exposition aux impacts ;
- leur vulnérabilité sociale ;
- leurs attentes et intérêts vis-à-vis du projet.

Cette analyse a permis d'élaborer une cartographie des parties prenantes, présentée sous forme de tableaux analytiques et de schémas de positionnement, constituant le fondement de la stratégie d'engagement et de communication du PMPP. Cette cartographie a été possible grâce à l'analyse à travers le modèle SWOT.

2.2.3. Consultations de terrain

Des missions de terrain ont été conduites dans les différentes communes concernées par le sous-projet du 24 novembre au 13 décembre 2025 afin de recueillir les perceptions et préoccupations des parties prenantes. Ces consultations ont inclus :

- des rencontres avec les autorités administratives, communales et traditionnelles ;

- des réunions communautaires dans les zones directement concernées par les pistes et les tracés des lignes électriques ;
- des discussions de groupes ciblées avec les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap ;
- des entretiens semi-structurés avec des acteurs socio-économiques locaux.

❖ **Démarche des consultations institutionnelles**

La réalisation de cette mission d'élaboration du PMPP du sous-projet d'aménagement des pistes d'accès aux sites agricoles et au barrage, des infrastructures sociocommunautaires et d'électrification rurale s'est réalisée de façon participative, les consultations institutionnelles ont été réalisées auprès des responsables politico-administratifs et techniques des Mairies ; la Direction Régionale de la SBEE, les Directions Départementales : du Cadre de Vie et des Transports (DDCVT) ; de l'Energie, de l'Eau et des Mines (DDEEM) et des Affaires Sociales ; de la Microfinance (DDASM) et la Direction Générale de la Planification et de l'Electrification Rurale (DPER) comme l'illustre la planche 1.



SIRAT



Spécialistes E&S du



Assistant du DDCVT/



Assistant du MCVT



Planche 1 : Quelques séances de consultations institutionnelles
Prise de vue : Groupement IVATIS/SEBODDI/GERS, décembre 2025

☒ Consultations des autres parties prenantes

La consultation des autres parties prenantes prévue dans le cadre du processus d'élaboration PMPP du Projet Dogo-Bis (Phase 1) s'est déroulée conformément aux étapes visant à assurer une large participation des autorités locales comme l'illustre la planche 2.





Planche 2 : Quelques séances d'entretien avec les personnes ressources
Source : Groupement IVATIS/SEBODDI/GERS, Décembre 2025

Pour une bonne mobilisation des parties prenantes, les populations bénéficiaires et PAP comme l'illustre la planche 3.





Doga / Zagnanado



Agbogbomey / Dassa - Zoumè



Ahito / Zagnanado



Ouokon-Zounaome / Ouinhi



Idéna / Kétou



Agbossassa Adame / Kétou

Planche 3 : Quelques séances de consultations des populations bénéficiaire et PAP
Prise de vue : Groupement IVATIS/SEBODDI/GERS, décembre 2025

2.2.4. Analyse et intégration des préoccupations

Les préoccupations, suggestions et recommandations recueillies lors des consultations ont fait l'objet d'une analyse qualitative et thématique. Elles ont été regroupées par grands axes (environnement, foncier, activités économiques, sécurité, emploi local, VBG/EAS/HS, information des populations) et intégrées :

- ✓ dans la stratégie de mobilisation des parties prenantes ;
- ✓ dans les actions de communication et d'information ;
- ✓ dans la conception du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- ✓ et dans les mesures proposées dans le PGES et le PAR.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans des tableaux de synthèse, facilitant la traçabilité entre préoccupations exprimées et réponses proposées.

2.2.5. Élaboration du mécanisme de gestion des plaintes

Sur la base des exigences de la NES 10 et des pratiques nationales, un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été défini.

Ce mécanisme comprend :

- ✓ les canaux de réception des plaintes (verbaux, écrits, téléphoniques) ;
- ✓ un circuit de traitement clair et transparent ;
- ✓ des délais indicatifs de réponse ;
- ✓ un dispositif spécifique pour les plaintes sensibles, notamment celles liées aux VBG/EAS/HS ;
- ✓ des outils de suivi et de documentation.

Un schéma du fonctionnement du MGP est présenté dans le document afin d'en faciliter la compréhension par les parties prenantes.

2.2.6. Définition des ressources, responsabilités et dispositif de suivi

Enfin, la méthodologie a permis de définir :

- ✓ les rôles et responsabilités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PMPP ;
- ✓ les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires ;
- ✓ un dispositif de suivi-évaluation, fondé sur des indicateurs de performance (nombre de consultations, taux de participation, plaintes enregistrées et traitées).

Ces éléments constituent la base opérationnelle du PMPP et garantissent une mobilisation continue et adaptée des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet.

2.3. Identification des impacts environnementaux et sociaux

La mise en œuvre du sous-projet, incluant les travaux d'aménagement et de réhabilitation des pistes rurales ainsi que l'implantation des réseaux électriques HTA/BT, entraînera des impacts environnementaux et sociaux négatifs, principalement temporaires, localisés et maîtrisables, mais susceptibles d'affecter divers groupes de parties prenantes.

L'évaluation environnementale et sociale réalisée a permis d'identifier les principaux impacts négatifs ainsi que les catégories de parties prenantes concernées, afin d'adapter les modalités de mobilisation, d'information et de communication prévues dans le cadre du PMPP.

2.3.1. Impacts sur le cadre de vie et la mobilité

Les travaux de chantier occasionneront une perturbation temporaire de la circulation routière, notamment lors des opérations de libération des emprises, de terrassement et d'implantation des poteaux électriques. Ces perturbations, combinées aux émissions sonores générées par les engins et équipements, affecteront principalement :

- ⇒ les riverains des pistes et des tracés des lignes électriques ;
- ⇒ les usagers des voies rurales (agriculteurs, commerçants, transporteurs locaux) ;
- ⇒ les collectivités locales, responsables de la gestion de la circulation et de la sécurité.

Ces nuisances pourront entraîner des désagréments temporaires pour les populations locales et nécessitent une information régulière des parties prenantes concernées.

2.3.2. Impacts sur les biens et les activités économiques

Les inventaires réalisés ont mis en évidence des impacts directs sur les biens et les moyens de subsistance de certaines populations. Il s'agit notamment de :

- ⇒ la perte de maisons d'habitation ;
- ⇒ la perte d'infrastructures connexes (dépendances, clôtures, annexes) ;
- ⇒ la perte d'infrastructures à usage commercial (appâtâmes, baraques, hangars, auvents) ;
- ⇒ la perturbation d'activités économiques, principalement des activités commerciales et artisanales de proximité ;
- ⇒ la perte de superficies agricoles cultivées ;
- ⇒ la perte de superficies de terre agricole et habitable.

Ces impacts concernent directement les Personnes Affectées par le Projet (PAP), notamment :

- ⇒ les ménages riverains des emprises ;
- ⇒ les commerçants et artisans locaux ;
- ⇒ les agriculteurs exploitant des parcelles situées dans les emprises.

Ces groupes constituent des parties prenantes prioritaires du PMPP et feront l'objet d'une communication ciblée, d'une information continue et d'un accompagnement spécifique, en articulation avec le PAR.

2.3.3. Impacts sur l'environnement biophysique

Les travaux entraîneront une perte de couvert végétal liée à la libération des emprises, matérialisée par l'abattage de pieds d'arbres.

Cette perte de végétation s'accompagnera :

- ⇒ d'une perturbation temporaire de la faune, liée aux émissions sonores des engins ;
- ⇒ d'une dégradation et perturbation des sols, dues aux fouilles pour la pose des poteaux et au passage répété des camions ;
- ⇒ de risques de contamination des sols et des nappes phréatiques, en cas de déversements accidentels d'hydrocarbures ou de déchets de chantier ;
- ⇒ d'une dégradation de la qualité de l'air, liée aux émissions de poussières et de gaz d'échappement ;
- ⇒ d'un encombrement temporaire du milieu par les déchets de chantier.

Ces impacts concernent particulièrement :

- ⇒ les communautés riveraines ;
- ⇒ les agriculteurs ;
- ⇒ les services techniques environnementaux ;
- ⇒ les autorités locales et forestières.

2.3.4. Impacts sociaux liés à la main-d'œuvre et aux services sociaux

Impacts négatifs

L'afflux de travailleurs sur les sites de chantier est susceptible de générer une pression accrue sur les services sociaux de base (eau, santé, logements), en particulier dans les villages d'accueil. Cette situation peut également accroître :

- ⇒ les risques sanitaires ;
- ⇒ les tensions sociales ;
- ⇒ les risques de VBG/EAS/HS, notamment pour les femmes et les jeunes filles.

Ces impacts concernent :

- ⇒ les communautés hôtes ;
- ⇒ les groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes à faible revenu) ;
- ⇒ les services sociaux locaux.

Impacts positifs

- ✓ la création d'emploi direct et indirect ;
- ✓ développement des entreprises et zones d'activités ;
- ✓ réduction significative des temps de trajet ;
- ✓ amélioration des de l'accès à l'électricité et aux autres services essentiels ;
- ✓ désenclavement des localités isolées ;
- ✓ développement du tourisme et de l'attractivité régionale ;
- ✓ création de nouvelles opportunités professionnelles et éducatives ;
- ✓ etc.

2.3.5. Implications pour le PMPP

L'identification de ces impacts permet de cibler les parties prenantes affectées et d'adapter les mécanismes de mobilisation, de communication et de gestion des plaintes. Le PMPP prévoit ainsi :

- ✓ une information proactive et continue des populations riveraines ;
- ✓ des consultations ciblées avec les PAP et les groupes vulnérables ;
- ✓ la diffusion régulière d'informations sur l'avancement des travaux et les mesures d'atténuation ;
- ✓ l'opérationnalisation d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) accessible et fonctionnel.

2.4. Planification d'un engagement supplémentaire et continu : séances d'animation dans les villages

Dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de la phase 1 du projet Dogo-Bis, une planification d'un engagement supplémentaire et continu sera organisée afin de consolider les résultats des consultations menées et d'assurer une appropriation institutionnelle et technique du document.

A cet effet, il sera organisé des **séances d'animation dans les villages** (23 points d'animations, avec 03 animations par point soit au total 69 séances d'animation). Cet engagement supplémentaire aura pour objectif principal de présenter la version provisoire du PMPP, de partager la synthèse des préoccupations et recommandations issues des consultations des parties prenantes, et de recueillir les observations finales des acteurs clés avant la validation du document. Il vise également à renforcer la compréhension commune des mécanismes proposés, notamment en matière d'information, de consultation, de participation des groupes vulnérables et de gestion des plaintes, conformément aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10) de la Banque mondiale.

Ces séances réuniront un large éventail de parties prenantes représentatives des niveaux national et local, incluant notamment :

- ✓ les ministères sectoriels concernés ;
- ✓ les services techniques déconcentrés de l'État ;
- ✓ les représentants des collectivités territoriales ;
- ✓ les structures techniques d'exécution du projet ;
- ✓ les organisations de la société civile et ONG impliquées dans les questions sociales, environnementales et de VBG/EAS/HS ;
- ✓ ainsi que l'Unité de Gestion du Projet et ses consultants.

Les travaux de ces séances d'engagement supplémentaire vont s'articuler autour de présentations techniques du contenu du PMPP, suivies de discussions plénières et d'échanges ouverts. Ces échanges vont permettre de clarifier certains aspects du document, de formuler des recommandations d'amélioration et de valider les orientations proposées, notamment les dispositifs de mobilisation des parties prenantes, les mécanismes d'inclusion des groupes vulnérables et le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

À l'issue de ces séances, les observations et recommandations formulées par les participants seront analysées et intégrées, dans la mesure du possible, dans la version finale du PMPP. Ce processus de validation collective permettra de renforcer la qualité du document, sa cohérence avec les autres instruments de sauvegarde du projet, et son acceptabilité par l'ensemble des parties prenantes concernées.

1. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET

L'identification et l'analyse des parties prenantes constituent une étape essentielle du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Elles permettent de déterminer les acteurs directement ou indirectement concernés par le projet, d'évaluer leurs intérêts, leurs attentes, leur niveau d'influence et leur degré potentiel d'impact, afin de concevoir une stratégie de participation adaptée, inclusive et efficace.

La démarche d'identification s'est appuyée sur la revue documentaire, les consultations préliminaires, la connaissance du contexte local ainsi que les informations recueillies auprès des autorités communales et sectorielles. Elle tient également compte des exigences de la **NES10 de la Banque mondiale**, qui impose une mobilisation inclusive des parties affectées, des autres parties intéressées et des groupes vulnérables.

1.1. Catégorisation des parties prenantes

Les parties prenantes ont été classées en deux grandes catégories conformément à la NES 10 de la Banque mondiale et aux bonnes pratiques internationales.

1.1.1. Parties touchées par le projet (PTP)

Ce groupe inclut les individus, ménages, institutions ou communautés qui subiront directement les effets positifs ou négatifs des travaux d'aménagement des pistes rurales, des infrastructures sociocommunautaires et d'électrification. Il s'agit notamment :

- ★ **Populations riveraines** le long des 7 axes de pistes et des zones d'électrification ;
- ★ **Personnes Affectées par le Projet (PAP)**, y compris les exploitants agricoles, propriétaires de parcelles, commerçants, responsables de lieux de culte ou détenteurs de patrimoine culturel ;
- ★ **Groupes vulnérables**, notamment :
 - femmes, notamment les femmes chefs de ménage à faible revenu,
 - personnes âgées,
 - personnes handicapées,
 - ménages à faibles revenus,
 - jeunes en situation de précarité,
 - enfants exposés au travail ;
- ★ **Communautés locales et traditionnelles** des communes de Dassa-Zoumè, Kétou, Ouinhi, Zagnanando et Covè ;
- ★ **Populations vivant dans ou autour des zones écologiquement sensibles** (forêt classée de Dogo, Ketou, zones humides).

1.1.2. Autres parties concernées (APC)

Ce groupe comprend les structures et organisations ayant un intérêt dans le projet ou pouvant jouer un rôle dans sa mise en œuvre, sans subir directement ses impacts. Il s'agit notamment :

- ★ Autorités administratives départementales et communales ;
- ★ Services techniques déconcentrés : environnement, foncier, agriculture, eau, énergie, transport ;
- ★ Sociétés responsables de l'exécution technique : **SBEE, SIRAT** ;

- ★ Organisations de la société civile (OSC) actives en environnement, gouvernance locale, lutte contre les VBG, défense des droits des femmes ;
- ★ Organisations communautaires de base ;
- ★ Entreprises locales et micro-entrepreneurs susceptibles d'intervenir ou d'être impactés économiquement.
- ★ Ministères sectoriels :
 - Ministère de l'Énergie,
 - Ministère du Cadre de Vie,
 - Ministère de l'Agriculture,
 - Ministère des Affaires Sociales,
 - Ministère de la Décentralisation ;
- ★ Banque mondiale ;
- ★ Instances traditionnelles (chefferies, dignitaires, leaders religieux) ;
- ★ Médias locaux et régionaux ;
- ★ ONG intervenant dans la protection de l'environnement et des droits humains.

1.2. Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes a reposé sur une démarche qualitative permettant d'évaluer leur niveau d'influence, leur degré d'intérêt pour le sous-projet, ainsi que leur exposition potentielle aux impacts. Elle a également pris en compte les risques associés à une faible mobilisation, les attentes exprimées ou anticipées lors des consultations, de même que les besoins spécifiques en matière d'information et de participation, notamment pour les groupes vulnérables. Cette approche a permis de dégager une compréhension claire des dynamiques sociales et institutionnelles susceptibles d'influencer la mise en œuvre de la phase 1 du projet.

Les résultats de cette analyse montrent que les populations riveraines et les personnes affectées par le projet (PAP) présentent un intérêt particulièrement élevé, avec une influence variable selon leur statut foncier ou socio-économique. Leur adhésion constitue un facteur déterminant pour la fluidité du projet, en particulier en ce qui concerne l'accès aux sites, la gestion des griefs et l'acceptabilité sociale des activités prévues. Les femmes et autres groupes vulnérables, souvent moins visibles dans les processus décisionnels, requièrent des dispositifs d'engagement ciblés tels que des consultations séparées, des horaires flexibles et un appui logistique afin de garantir une participation équitable.

Les autorités locales notamment les communes, arrondissements et chefferies traditionnelles jouent un rôle central en tant que relais d'information et de sensibilisation auprès des communautés. Leur influence élevée en fait des partenaires stratégiques pour la mobilisation sociale et la prévention des tensions. Les services techniques sectoriels, quant à eux, interviennent dans la validation des documents, le suivi environnemental et social, la gestion foncière et l'accompagnement des activités techniques ; leur implication continue est indispensable pour assurer la cohérence et la conformité du projet avec les exigences nationales.

La Banque mondiale occupe une place stratégique en raison de son rôle de bailleur et de son influence normative, notamment à travers les exigences des Normes Environnementales et Sociales (NES). Par ailleurs, les organisations de la société civile (OSC) et les organisations communautaires contribuent de manière significative au renforcement de la cohésion sociale, à la médiation communautaire et à la sensibilisation, y compris sur les questions sensibles telles que les VBG, l'exploitation et les abus sexuels ou le harcèlement

sexuel (EAS/HS). Enfin, les médias constituent un acteur essentiel pour la diffusion de l'information mais peuvent, en cas de communication imprécise ou mal maîtrisée, représenter un risque pour l'image du projet et la perception publique.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse SWOT des parties prenantes identifiés a permis de : (i) déterminer la nature d'interaction avec le programme, et (ii) définir les modalités d'approche et les mesures d'atténuation dans le cadre de la phase 1 du projet Dogo-Bis.

Tableau 7 : Analyse avec la méthode SWOT des parties prenantes

ACTEURS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
MEF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement Béninois en matière d'équipement du pays en infrastructures dans les domaines des travaux publics. ▪ Apporte pour le compte de l'Etat du Bénin le financement nécessaire ▪ Dispose des ressources techniques et humaines ainsi que du soutien politique nécessaires pour la conduite de sa mission. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'approvisionnement du compte bancaire du projet - Retard dans la signature des documents administratifs liés au PROJET DOGO-BIS (PHASE 1) 	Représente l'Etat du Bénin	
MCVT / ABE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsabilité de la validation des rapports des EIES de tous les sous-projets et coordonnera le suivi environnemental des différents chantiers ▪ Expériences dans la réalisation des grands projets d'infrastructures publics et privés. Il dispose des ressources technique, matérielle et humaine nécessaires pour remplir sa mission ▪ Supervision des mesures environnementale et sociale ▪ Suivi de la bonne exécution du PGES 	Retard dans la validation des rapports d'EIES et PGES	Facilite l'obtention du CCES Veille à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales préconisées dans le PGES	
MEEM /SBEE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporte pour le compte de l'Etat du Bénin le financement du PAR à travers le MEF ▪ Assez d'expériences énergétique au fil du temps ▪ Maîtrise des Normes et standards 	Retard dans l'approvisionnement du compte bancaire du projet	Représente le gouvernement Veille à l'exécution des travaux d'électrification	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retard dans la libération des emprises ▪ Retard dans l'exécution du projet
MAEP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure de la conception et de l'exécution de la politique du Gouvernement en matière d'agriculture du Bénin ▪ Dispose des ressources techniques et humaines ainsi que du soutien politique nécessaires pour la conduite de sa mission. 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la signature des documents administratifs liés au PROJET DOGO-BIS (PHASE 1) - Lenteur dans la recherche des sites de réinstallation des PAP 	Représente le gouvernement Veille a l'exécution des projets d'appui à l'agroécologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retard dans la libération des emprises ▪ Retard dans l'exécution du projet
SIRAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assiste l'UGP dans la mise en œuvre du Projet ▪ Assure les missions de gestion du réseau routier, notamment : 	Procédure d'acquisition très longue	Assure la maîtrise la maîtrise d'ouvrage	Retard dans l'acquisition

ACTEURS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> - l'exécution des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée qui lui sont confiées par l'Etat ; - la préparation et l'exécution des tâches de programmation de la passation des marchés ; - le suivi des travaux ; - la surveillance du réseau ; - la construction et de l'exploitation des bases de données routières. - Dispose des ressources techniques et humaines ainsi que du soutien politique nécessaires pour la conduite de sa mission. 		Déléguée des travaux de construction (pistes et infrastructures sociocommunitaires)	
UGP PROJET DOGO-BIS (PHASE 1)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure les missions de gestion du PROJET DOGO-BIS (PHASE 1), notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée ; - la préparation et l'exécution des tâches de programmation de la passation des marchés ; - le suivi des travaux ; - la surveillance du réseau ; - la construction et de l'exploitation des bases de données routières. ▪ Dispose des ressources techniques et humaines compétentes 	Pas d'autonomie financière	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaire la mobilité de la population - Gain en temps - Faciliter l'accès aux différents services essentiels aux communautés 	Récupération politique
Les Comité de Gestion des Plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veille à la gestion des conflits et griefs tout au long du Projet ▪ Dispose de ressources humaines compétentes composées de représentants des structures techniques pour la prise de décision 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de rencontres périodiques - Négligence dans le fonctionnement 	Suivi rapproché des travaux dans les délais	Retard dans toutes les activités, notamment la libération des emprises
Les Directions départementales (DDCVT, DDEEM, DDAEP, DDFPT)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure sous la tutelle de leur ministère du suivi de la mise en œuvre du Projet ; ▪ Assure la délivrance des actes autorisant une telle ou telle activité de leur compétence ; ▪ Supervise les travaux de construction 	Lourdeur administrative	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du PROJET DOGO-BIS (PHASE 1) des actes administratifs - Descente sur le terrain 	Non disponibilité des cadres pour le suivi sur le terrain

ACTEURS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
ANDF, ATDA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi du processus d'acquisition des sites et d'indemnisation des PAP ▪ Assure la délivrance des actes autorisant une telle ou telle activité de leur compétence ; ▪ Supervise les travaux de construction 	<p>Lourdeur administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du PROJET DOGO-BIS (PHASE 1) des actes administratifs - Descente sur le terrain 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retard dans la signature des actes ▪ Non disponibilité des cadres pour le suivi sur le terrain
Préfectures et Mairies	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviennent dans l'information et la sensibilisation des populations bénéficiaires ▪ Assure la délivrance des actes autorisant une telle ou telle activité de leur compétence ; ▪ Participent activement en facilitant les négociations avec les PAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Lourdeur administrative - Tendance à mêler la politique aux affaires publiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du PROJET DOGO-BIS (PHASE 1) les sites et autres actes administratif 	<p>Non disponibilité des cadres pour le suivi sur le terrain</p>
Les leaders religieux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interviennent dans l'information et la sensibilisation des populations dans les lieux de culte 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens financiers et techniques 	<p>Baisse des tensions sociales</p>	
Les ONG Locales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assiste aux PAP en recueillant leurs préoccupations ▪ Dispose de ressources humaines compétentes 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous équipée - Manque d'organisation pour assister correctement les PAP 		
Représentant des Communautés bénéficiaires et PAP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participe au processus de mise en œuvre du Projet ▪ Enumère les attentes et besoins des Communautés bénéficiaires et PAP 	<ul style="list-style-type: none"> - Excès de revendications - Chantage 	<ul style="list-style-type: none"> - Facile la négociation avec Communautés bénéficiaires et PAP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grève ▪ Blocage du processus d'acquisition de négociation et accord

Au cours de la mise en œuvre du projet, l'ensemble des parties prenantes sera régulièrement informé de l'état d'avancement des activités réalisées et planifiées, avec une fréquence trimestrielle. Ces informations seront diffusées à travers des documents de synthèse issus des rapports trimestriels, semestriels et annuels. Ce dispositif permettra aux acteurs institutionnels, techniques et communautaires de suivre de près l'exécution du projet et d'apprécier la prise en compte de leurs préoccupations.

En complément, des outils de communication adaptés aux réalités locales seront mobilisés afin d'assurer une diffusion accessible et inclusive des informations. Il s'agira notamment de réunions communautaires, d'entretiens ciblés, de séances d'information avec les autorités locales et traditionnelles, ainsi que de supports simplifiés en langues locales destinés aux populations rurales, y compris les groupes vulnérables. L'objectif est de garantir la transparence, l'appropriation locale du projet et l'implication de tous les acteurs tout au long de sa mise en œuvre.

Le tableau ci-après présente la répartition des parties prenantes identifiées selon les principaux secteurs d'intervention (public, privé, société civile, collectivités locales et partenaires techniques et financiers).

Tableau 8 : Répartition sectorielle des parties prenantes intéressées

Secteur public / Institutions étatiques	Collectivités territoriales & autorités locales	Société civile / Communautés	Acteurs privés	Partenaires techniques et financiers
<ul style="list-style-type: none"> - Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM) - ARE - DEPER / ex-DGRE - SBEE - SIRAT (entreprise de travaux) - SBPE - Directions Départementales de l'Énergie (Zou-Collines, Plateau) - Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) - Ministère du Cadre de Vie et des Transports (MCVT) - ANDF - Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), y compris le BAI - Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) 	<ul style="list-style-type: none"> - Préfectures du Plateau, Zou et Collines - Cadres des communes de Kétou, Ouinhi, Zangnanado, Covè et Dassa-Zoumè - Élus locaux (maires, chefs d'arrondissement, conseillers communaux) - Chefferies traditionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Associations locales de défense des droits des femmes et des filles - Représentantes des femmes au niveau communautaire - Organisations de jeunes et comités de jeunes - ONG et services techniques intervenant sur les risques sociaux et les VBG/EAS/HS - Médias communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Micro-entrepreneurs services locaux intervenant autour des pistes ou de l'électricité 	<ul style="list-style-type: none"> - Banque mondiale - Autres PTF éventuellement impliqués dans les études ou validations sectorielles

1.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Dans le cadre de la phase 1 du projet Dogo-Bis, les individus ou groupes vulnérables sont entendus comme les personnes ou catégories sociales susceptibles d'être affectées de

manière disproportionnée par les activités du projet ou risquant d'être exclues de ses bénéfices, en raison de facteurs sociaux, économiques, culturels, physiques ou géographiques spécifiques. Cette définition est conforme aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES10) de la Banque mondiale.

L'un des enjeux majeurs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est de s'assurer que ces groupes soient correctement identifiés, informés, consultés et accompagnés à travers des mécanismes adaptés. L'objectif est de réduire les risques d'exclusion, de renforcer leur accès à l'information, de favoriser leur participation effective aux processus décisionnels et de garantir une prise en compte équitable de leurs préoccupations tout au long de la mise en œuvre de la phase 1 du projet.

Les groupes vulnérables ou défavorisés susceptibles d'être concernés par le projet Dogo-Bis comprennent notamment :

- ★ les **femmes rurales**, en particulier celles engagées dans des activités agricoles, de transformation ou de petit commerce le long des pistes ou dans les zones électrifiées, souvent à faible niveau d'alphabétisation ;
- ★ les **ménages dirigés par des femmes**, les veuves ou femmes cheffes de ménage, exposées à des contraintes économiques et sociales accrues ;
- ★ les **personnes en situation de handicap** (physique, sensoriel ou intellectuel), confrontées à des difficultés de mobilité, d'accès à l'information et de participation aux consultations ;
- ★ les **personnes âgées**, encore actives économiquement mais disposant de capacités limitées d'adaptation aux changements induits par le projet ;
- ★ les **jeunes sans emploi ou en situation de précarité**, notamment dans les zones rurales concernées ;
- ★ les **exploitants agricoles vulnérables**, dépendant fortement des terres et ressources naturelles susceptibles d'être affectées par les travaux ;
- ★ les populations vivant dans des **zones enclavées ou reculées**, avec un accès limité aux services publics, à l'information et aux mécanismes institutionnels ;
- ★ les groupes vivant dans des contextes à forte prévalence de **normes sociales ou religieuses contraignantes**, pouvant limiter la participation des femmes aux espaces publics de concertation.

Les consultations menées lors de l'élaboration du présent PMPP n'ont pas permis d'identifier de manière exhaustive des personnes vulnérables déjà directement affectées par les activités du projet. Toutefois, cette situation ne signifie pas l'absence de tels groupes dans les zones d'intervention. Leur identification fine fera l'objet d'un processus continu tout au long de la mise en œuvre du projet, en lien avec les autorités locales, les organisations communautaires et les ONG spécialisées.

À cet effet, le PMPP prévoit des dispositions spécifiques visant à renforcer l'identification progressive de ces groupes et à mettre en œuvre des mesures adaptées afin de garantir leur inclusion effective. Ces mesures contribueront à réduire les obstacles liés à l'accès à l'information, à la participation aux consultations, au mécanisme de gestion des plaintes et aux bénéfices directs et indirects du projet.

Tableau 9 : Groupes vulnérables et contraintes potentielles d'accès à l'information et aux bénéfices du projet Dogo-Bis

N°	Composantes du projet	Groupes vulnérables potentiels	Obstacles d'accès à l'information	Obstacles d'accès aux bénéfices du projet
1	Aménagement des pistes rurales et des infrastructures sociocommunautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Femmes rurales peu alphabétisées - Exploitants agricoles vulnérables - Personnes âgées - Personnes en situation de handicap - Populations vivant en zones enclavées 	<ul style="list-style-type: none"> - Barrières linguistiques (information diffusée principalement en français) - Accès limité aux canaux formels d'information - Faible participation aux réunions publiques - Insuffisance de relais communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès aux mécanismes de compensation - Risque de marginalisation lors des négociations foncières - Contraintes de mobilité pour accéder aux services du projet
2	Électrification rurale	<ul style="list-style-type: none"> - Femmes cheffes de ménage - Jeunes sans emploi - Personnes en situation de handicap - Populations à faibles revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible maîtrise des informations techniques - Accès limité aux supports écrits ou numériques - Insuffisance de communication adaptée 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés à supporter certains coûts connexes - Risque d'exclusion des retombées économiques indirectes - Accès limité aux opportunités liées à l'électricité

Les catégories de groupes vulnérables présentées ci-dessus seront régulièrement réévaluées et actualisées tout au long de la mise en œuvre du projet, notamment lors des études environnementales et sociales, des consultations publiques et de l'examen des impacts spécifiques des sous-projets.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP), appuyée par les consultants et les autorités locales, aura la responsabilité d'identifier, dans chaque zone d'intervention, des représentants issus de ces groupes vulnérables. Leur implication permettra de s'assurer que les mesures de mobilisation, d'atténuation des impacts et de gestion des plaintes tiennent effectivement compte de leurs besoins spécifiques et favorisent un accès équitable aux opportunités générées par le projet Dogo-Bis.

2. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet

Dans le cadre de l'élaboration du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), un processus participatif a été mis en œuvre afin d'assurer l'implication effective des différentes catégories de parties prenantes concernées par la phase 1 du projet Dogo-Bis. Cette démarche visait à informer les acteurs sur les objectifs et les composantes du sous-projet, à recueillir leurs perceptions, préoccupations et attentes, et à intégrer leurs contributions dans la conception des mécanismes de mobilisation et de gestion sociale.

Le processus de participation a combiné plusieurs approches complémentaires, notamment :

- des **entretiens ciblés** avec les acteurs institutionnels, les services techniques sectoriels et les autorités administratives et communales ;
- des **réunions et échanges communautaires** avec les populations riveraines des zones d'intervention, y compris les personnes susceptibles d'être affectées par les travaux (PAP) ;
- des **discussions de groupe** avec des représentants des femmes, des jeunes, des organisations communautaires et des organisations de la société civile, en particulier celles intervenant dans les domaines de la gestion des risques sociaux et des VBG/EAS/HS.

Ces consultations ont permis de recueillir un large éventail de préoccupations et de propositions portant notamment sur l'accès à l'information, la gestion foncière, la sécurité des populations, les risques sociaux et environnementaux, ainsi que les modalités de participation des groupes vulnérables. Une attention particulière a été accordée à l'inclusion des femmes et des autres groupes défavorisés, à travers des échanges adaptés aux réalités socioculturelles locales.

Les consultations se sont déroulées sur la période du **24 novembre au 06 décembre 2025** et ont mobilisé au total **1 160 participants**, dont **857 hommes et 303 femmes**. Les principaux résultats et préoccupations exprimées par les parties prenantes sont synthétisés dans le présent PMPP, tandis que les comptes rendus détaillés des séances de consultation et les listes de participants sont présentés en annexe.

Tableau 10 : Répartition des participants aux différentes consultations des parties prenantes par communes et localités

Communes	Localités	Sexe des parties prenantes	Effectif	Pourcentage % selon le sexe
OUINHI	KAFFA	Féminin	01	2,6
		Masculin	37	97,4
		Total	38	100
	OUOKON ZOUNGOMEY	Féminin	10	18,9
		Masculin	43	81,1
		Total	53	100
ZAGNANADO	DOGA ALIKON	Féminin	01	4,2
		Masculin	23	95,8
		Total	24	100
	AHITO	Féminin	23	36,5
		Masculin	41	63,5
		Total	63	100
	DOHOUNME	Féminin	07	22,6
		Masculin	24	77,4
		Total	31	100

Communes	Localités	Sexe des parties prenantes	Effectif	Pourcentage % selon le sexe	
COVE	KPAGOUDO	Féminin	03	23,1	
		Masculin	10	76,9	
		Total	13	100	
DASSA-ZOUME	ADJANOUDOHO	Féminin	34	47,2	
		Masculin	38	52,8	
		Total	72	100	
	PREMIERGON	Féminin	15	55,6	
		Masculin	12	44,4	
		Total	27	100	
	GOUNSOUE	Féminin	23	46,0	
		Masculin	27	54,0	
		Total	50	100	
	DAVI-SOGO	Féminin	06	11,3	
		Masculin	47	88,7	
		Total	53	100	
	AGBOGBOMEY	Féminin	03	8,6	
		Masculin	32	91,4	
		Total	35	100	
	MANONFI	Féminin	17	25,0	
		Masculin	51	75,0	
		Total	68	100	
		IDENA	Féminin	21	31,3
			Masculin	46	68,7
			Total	67	100
OLORUN SHOGO		Féminin	18	21,2	
		Masculin	67	78,8	
		Total	85	100	
GBEGON		Féminin	04	8,5	
		Masculin	43	91,5	
		Total	47	100	
AYEKOU		Féminin	18	43,9	
		Masculin	23	56,1	
		Total	41	100	
AGUIDI		Féminin	06	15,0	
		Masculin	34	85,0	
		Total	40	100	
VLOKO-GANGNIGON		Féminin	11	29,7	
		Masculin	26	70,3	
		Total	37	100	
ADAME - AGBOSSASSA		Féminin	14	20,9	
		Masculin	53	79,1	
		Total	67	100	
ADAKPLAME	Féminin	07	7,1		
	Masculin	92	92,9		
	Total	99	100		
AGONLIN KPAHOU	Féminin	46	45,5		
	Masculin	55	54,5		
	Total	101	100		
KININDJI/ATCHEHAHOUE	Féminin	18	1,4		
	Masculin	56	75,7		
	Total	74	100		
TOTAL	Masculin	857	73,9		
	Féminin	303	26,1		
TOTAL GENERAL		Total	1160	100	

Les consultations menées dans le cadre de la préparation du projet ont porté principalement sur plusieurs thématiques clés liées à la gouvernance, à l'inclusion sociale et à la gestion des impacts. Elles ont notamment concerné **l'implication des parties prenantes institutionnelles et techniques**, telles que les ministères sectoriels, les services déconcentrés de l'État, les communes, ainsi que les structures d'exécution et de suivi du sous-projet, afin de garantir une coordination efficace et une appropriation institutionnelle des activités prévues.

Un accent particulier a été mis sur la **mise en place et l'opérationnalisation d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** simple, accessible et inclusif. Les échanges ont permis de souligner la nécessité de disposer d'un dispositif fonctionnel, compréhensible par les communautés locales, intégrant des canaux de proximité et un mécanisme spécifique pour la gestion des plaintes sensibles, notamment celles liées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et aux abus sexuels ou au harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS).

Par ailleurs, les consultations ont souligné la **nécessité d'un accompagnement adapté des groupes vulnérables**, notamment les femmes rurales, les ménages à faibles revenus, les personnes en situation de handicap et les jeunes en situation de précarité, afin de favoriser leur accès effectif aux bénéfices directs et indirects du sous-projet. Enfin, les acteurs consultés ont mis en avant l'importance d'un **suivi continu et d'une communication régulière** entre l'Unité de Gestion du Projet Dogo-Bis, les autorités locales et les communautés bénéficiaires, tout au long de la mise en œuvre de la phase 1.

Dans l'ensemble, les consultations menées ont permis de **mieux comprendre les attentes, préoccupations et conditions de réussite** exprimées par les différentes catégories de parties prenantes. Elles ont contribué à **affiner l'approche de mobilisation**, à préciser les **modalités de participation communautaire** et à renforcer la conception du **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**, y compris les dispositions pour les plaintes sensibles, conformément aux exigences de la **NES 10** de la Banque mondiale. Ces échanges ont également permis d'identifier des **points de vigilance prioritaires** (information continue, gestion des nuisances, prise en compte des personnes affectées et des groupes vulnérables), qui ont été intégrés dans le PMPP et dans les instruments de gestion associés.

4.2. Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Les consultations menées auprès des parties prenantes dans le cadre de la préparation de la phase 1 du projet Dogo-Bis ont permis d'identifier un ensemble de besoins et d'attentes, principalement liés à l'accès à l'information, à la participation communautaire et à l'accompagnement institutionnel et social. Ces besoins traduisent la volonté des acteurs d'être associés de manière active, continue et inclusive à la mise en œuvre de la phase 1 du projet.

De manière générale, les parties prenantes ont exprimé la nécessité de disposer d'une information claire, régulière et accessible sur les activités du projet, son calendrier, ses impacts potentiels, ainsi que sur les mesures prévues pour la gestion des risques environnementaux et sociaux. Une attention particulière a été accordée à la communication de proximité, adaptée aux réalités locales et aux niveaux d'alphabétisation des populations rurales.

Les principaux besoins et recommandations exprimés par les parties prenantes se déclinent comme suit :

- ★ assurer une **information régulière et compréhensible** sur les travaux d'aménagement des pistes, des infrastructures sociocommunautaires et d'électrification, leurs emprises, leurs délais et leurs impacts potentiels ;

- ★ garantir la **transparence et l'équité** dans l'identification des personnes affectées par le projet (PAP) et dans la mise en œuvre des mesures d'indemnisation et d'assistance, avec l'implication des autorités locales et traditionnelles ;
- ★ mettre en place un **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** simple, fonctionnel et accessible à tous, incluant des points focaux communautaires, des canaux oraux et écrits, et un dispositif spécifique pour les plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS ;
- ★ impliquer activement les **acteurs institutionnels et techniques clés** (ministères sectoriels, services déconcentrés, communes, SBEE, SIRAT, ANDF) dans la planification, l'exécution et le suivi du projet ;
- ★ renforcer les capacités des **acteurs locaux et communautaires** (chefferies, comités de village, associations locales) afin de faciliter la diffusion de l'information et la médiation sociale ;
- ★ accorder une attention particulière aux **groupes vulnérables** (femmes, personnes en situation de handicap, ménages pauvres, jeunes sans emploi), en adaptant les méthodes de consultation et les outils de communication ;
- ★ organiser des **rencontres communautaires régulières** pour recueillir les préoccupations, informer sur l'avancement du projet et renforcer l'appropriation locale ;
- ★ développer des **cadres permanents de dialogue** entre l'Unité de Gestion du Projet, les autorités locales et les communautés bénéficiaires ;
- ★ mener des actions de **sensibilisation communautaire**, y compris auprès des leaders traditionnels et religieux, afin de favoriser l'acceptation sociale du projet et la prévention des conflits ;
- ★ tenir compte des **contraintes sociales, économiques et culturelles locales** dans la conception et la mise en œuvre des activités du projet.

Pour répondre à ces besoins, le PMPP prévoit une combinaison de méthodes, d'outils et de techniques de mobilisation adaptées aux différentes catégories de parties prenantes. Celles-ci incluent notamment : réunions communautaires, consultations publiques, entretiens ciblés, groupes de discussion spécifiques (femmes, jeunes, personnes vulnérables), supports d'information simplifiés et en langues locales, affichage public, relais communautaires et mécanismes de retour d'information.

Pour répondre aux besoins identifiés, le projet Dogo-Bis privilégiera une combinaison de méthodes et d'outils de mobilisation adaptés au contexte local, notamment :

- ★ des **réunions communautaires** et séances de sensibilisation dans les localités concernées ;
- ★ l'utilisation des **médias communautaires**, de supports visuels et de messages en langues locales ;
- ★ des **focus groups ciblés** avec les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ;
- ★ la mise en place de **points focaux locaux**, d'un **numéro vert** et de registres de plaintes ;
- ★ la mobilisation d'**ONG locales et de relais communautaires** pour atteindre les populations éloignées ou marginalisées.

Il convient de souligner que le présent **Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)** est un document évolutif. Il sera régulièrement mis à jour afin de tenir compte :

- ★ de l'évolution des activités du projet et de leurs impacts ;

- ★ des changements dans les attentes et priorités des parties prenantes ;
- ★ des enseignements tirés de la mise en œuvre progressive des actions de mobilisation.

4.3. Plan de mobilisation des parties prenantes

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est décliné en un programme structuré d'activités couvrant l'ensemble des phases du projet. Ce programme précise, pour chaque étape, les parties prenantes ciblées, les objectifs des actions de mobilisation, les méthodes et outils utilisés, les responsabilités institutionnelles ainsi que la fréquence de mise en œuvre.

Tout au long de la mise en œuvre du projet, un suivi continu et des ajustements progressifs des actions de mobilisation seront réalisés afin de tenir compte de l'évolution du contexte, des risques environnementaux et sociaux, ainsi que des préoccupations exprimées par les parties prenantes. Cette approche flexible permettra d'adapter le PMPP aux réalités de terrain, conformément aux exigences de la NES 10 de la Banque mondiale.

Le tableau ci-dessous présente le Programme de mobilisation des parties prenantes par phase du projet Dogo-Bis.

Tableau 11 : Programme de mobilisation des parties prenantes – Projet Dogo-Bis (Phase 1)

Étape du projet	Parties prenantes ciblées	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Responsabilités	Fréquence / Période
Préparation	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères (MEF, MEEM, MCVTDD, MAEP, MDGL) - SBEE, SBPE - ANDF - SIRAT - Préfectures et communes concernées - OSC et ONG locales - Médias 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs et composantes du projet - Identification et validation des parties prenantes - Définition des modalités de mobilisation - Présentation des risques et impacts E&S - Présentation du MGP (y compris VBG/EAS/HS) - Recueil des contributions pour l'intégration dans le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions institutionnelles - Ateliers multi-acteurs - Consultations publiques - Radios communautaires - Affichage public 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - Consultants ESS - Autorités sectorielles 	Une fois, avant le démarrage effectif des travaux
	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales - Chefferies traditionnelles - Associations communautaires - Femmes, jeunes, groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des préoccupations locales - Validation des mesures d'atténuation - Information sur les emprises et le foncier 	<ul style="list-style-type: none"> - Focus groups - Réunions communautaires - Entretiens ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - Communes - Consultants 	Continue pendant l'élaboration du PMPP, de l'EIES et du PAR
	<ul style="list-style-type: none"> - Grand public - Médias locaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation sur le projet et ses objectifs - Information sur le MGP et les droits des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagnes radios - Communiqués de presse - Supports simplifiés 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - Cellule communication 	Pendant la phase préparatoire
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Populations riveraines et PAP - Femmes rurales - Jeunes - Leaders communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le calendrier des travaux - Sensibilisation sur la sécurité et les nuisances - Information sur le MGP, VBG, EAS/HS 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions communautaires - Affichage public - Radios communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - SIRAT - SBEE - Communes 	1 mois avant travaux et en continu
	<ul style="list-style-type: none"> - PAP - Autorités locales - ANDF 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion foncière et compensations - Traitement des plaintes liées 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions ciblées - Consultations individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP - Communes 	Selon l'avancement des travaux

Étape du projet	Parties prenantes ciblées	Objet de la consultation / du message	Méthodes proposées	Responsabilités	Fréquence / Période
		aux emprises			
	- ONG locales et OSC (dont VBG/EAS/HS)	- Prévention des risques sociaux - Référencement des cas sensibles	- Ateliers thématiques - Sensibilisation communautaire	- UGP - ONG partenaires	Trimestrielle
	- Banque mondiale	- Suivi de la mise en œuvre du PMPP - Conformité aux NES	- Rapports ESS - Réunions de suivi	- UGP	Trimestrielle
Suivi continu	- Bénéficiaires directs - Collectivités locales - OSC	- Évaluation participative - Satisfaction des populations - Amélioration du MGP	- Enquêtes de perception - Focus groups - Visites de terrain	- UGP - Consultants	Toute la durée du projet
	- Grand public - Médias	- Information sur l'avancement du projet - Valorisation des résultats	- Communiqués - Émissions radios/TV	- UGP - Médias partenaires	Continue
Clôture	- Populations bénéficiaires - PAP - Autorités locales - Services techniques - OSC	- Évaluation globale des impacts - Capitalisation des leçons apprises - Validation du rapport final du PMPP	- Ateliers de restitution - Enquêtes d'impact - Réunions formelles	- UGP - Consultants indépendants	Dernier semestre du projet
	- Grand public - Médias	- Diffusion des résultats et acquis du projet	- Conférence de clôture - Publications médias	- UGP - Cellule communication	Dernier semestre du projet

4.4. Informations des parties prenantes

4.4.1. Activités de sensibilisation

4.4.1.1. Objectif Principal

L'objectif principal est de sensibiliser les populations impactées sur les mesures compensatoires prises par l'Etat du Bénin pour leur déplacement involontaire en les informant, les rassurant et les orientant vers le Comité Technique de Réinstallation.

4.4.1.2. Objectifs spécifiques de la sensibilisation

De façon spécifique, il s'agira de :

- rencontrer les personnes impactées dans leur maison ou sur leurs lieux d'activités installées dans l'emprise des voies d'accès au pont ;
- informer les personnes impactées des dispositions prises par le Projet Dogo-Bis en vue de la libération de leur zone ;
- recueillir toutes les préoccupations des résidents impactés par le Projet et les transmettre à la cellule d'exécution du PAR ;
- sensibiliser les personnes rencontrées de la nécessité de se rendre vers les points d'informations pour les négociations ;
- marquer et numérotées toutes les maisons et constructions visitées par la peinture de couleur distinctives.

4.4.1.3. Qui sont les PAP et quels sont leurs statuts ?

Selon le mode de logement ou de présence dans l'emprise du projet, les personnes impactées peuvent avoir un ou plusieurs statuts. Nous avons :

- des propriétaires de champs et plantations ;
- des locataires résidents ;
- des propriétaires résidents ;
- des propriétaires non-résidents ;
- des hébergés gratuits ;
- des propriétaires d'activités économiques ;
- des locataires d'activités commerciales...

4.4.2. Mode opératoire

4.4.2.1. Recrutements et formations des agents de sensibilisation

En vue de mieux cerner la problématique de la bonne information dans le cas d'un projet comme celui-ci, le Projet Dogo-Bis a opté pour une sensibilisation de proximité. La réussite et l'atteinte des objectifs, sont fonction de l'application du mode opératoire.

Pour l'exécution de cette mission il sera recruté trente (30) agents sensibilisateurs avec un niveau d'étude minimum de 3eme et habitant de préférence dans les zones de l'emprise (Dassa-Zoumè, Covè, Zagnanado, Ouinhi et Kétou), pour faciliter leur déplacement.

Les agents sensibilisateurs une fois recrutés devront suivre deux séances de formation au siège du Projet Dogo-Bis pour les mettre à niveau et leur faire connaître les objectifs à atteindre. Ils seront équipés de chasubles et casquettes à l'effigie du Projet Dogo-Bis, d'un guide et une feuille de route devant leur servir de pense-bête et d'un kit de sensibilisation (calepins, stylos et marqueurs).

4.4.2.2. Composition et répartitions des agents de sensibilisation

Les agents sensibilisateurs seront répartis en cinq (05) équipes de 06 agents chacune dont deux binômes de sensibilisation et un chef d'équipe (aide topo) chargé d'éclairer le groupe et du marquage après passage de l'équipe.

Les équipes sensibilisatrices seront réparties sur le terrain en fonction du tracé des voies d'accès, des infrastructures sociocommunautaires et de l'électrification rurale tenant compte des communes et villages traversés par activités. Il sera donc affecté une équipe par commune, soit un total de 30 agents pour les 5 communes.

4.4.3. Informations aux collectivités locales et aux parties touchées

Conformément à la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10) de la Banque mondiale, le projet **Dogo-Bis** mettra en place un dispositif d'information transparent, inclusif et continu à destination des collectivités locales, des populations riveraines, des personnes affectées par le projet (PAP), des organisations communautaires et des autres parties prenantes concernées.

Les informations relatives aux objectifs du projet, à ses différentes composantes (aménagement des pistes rurales, des infrastructures sociocommunautaires et électrification rurale), aux bénéfices attendus, ainsi qu'aux risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, seront communiquées de manière claire, accessible et compréhensible. Les modalités de diffusion tiendront compte du niveau d'instruction, du genre, de l'âge et des spécificités socioculturelles des communautés concernées, afin de garantir une compréhension effective des messages.

Le processus d'information débutera dès la phase préparatoire, notamment lors de l'identification des zones d'intervention et des personnes affectées, et se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du projet. Les informations seront partagées dans des lieux accessibles et appropriés (villages, arrondissements, communes), définis en concertation avec les autorités locales et les leaders communautaires.

Des outils et canaux de communication variés seront mobilisés, incluant notamment des réunions communautaires, des séances d'information publiques, l'affichage local, les radios communautaires, ainsi que des supports simplifiés en langues locales. Une attention particulière sera accordée à l'information des groupes vulnérables notamment les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les ménages à faibles revenus afin de réduire les risques d'exclusion et de favoriser leur participation effective.

L'objectif global de ce dispositif d'information est de permettre à l'ensemble des parties touchées et intéressées d'accéder en temps utile aux informations essentielles sur le projet, de comprendre leurs droits et obligations, notamment en matière de gestion des plaintes et de compensations, et de participer de manière éclairée aux décisions et aux processus liés à la mise en œuvre du projet Dogo-Bis.

4.4.4. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

4.4.4.1. Types d'informations à diffuser

Les informations diffusées dans le cadre du projet Dogo-Bis porteront notamment sur :

- ↗ les **objectifs du projet** et sa portée géographique ;
- ↗ les **composantes du projet**, en particulier l'aménagement des pistes rurales, des infrastructures sociocommunautaires et l'électrification des localités concernées ;
- ↗ le **calendrier de mise en œuvre**, les différentes phases des travaux et les étapes clés ;
- ↗ les **zones d'intervention**, les emprises prévues et les modalités d'accès aux sites ;
- ↗ les **impacts environnementaux et sociaux potentiels**, ainsi que les mesures d'atténuation prévues ;
- ↗ les **droits et obligations des populations**, notamment des personnes affectées par le projet (PAP) ;

- ↗ les **modalités de gestion foncière**, de compensation et d'assistance prévues dans le cadre du PAR ;
- ↗ le **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**, y compris les procédures spécifiques relatives aux plaintes sensibles liées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et aux abus sexuels et au harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS) ;
- ↗ les **mesures de sécurité**, de prévention des nuisances et de protection des populations durant les travaux ;
- ↗ les opportunités économiques indirectes et temporaires liées à la mise en œuvre du projet (emplois locaux, services).

Ces informations seront régulièrement mises à jour et diffusées tout au long du cycle de vie du projet afin de garantir une information continue, fiable et transparente.

4.4.4.2. Moyens et outils de communication

La phase 1 du projet Dogo-Bis adoptera une approche de communication **inclusive, participative et multicanale**, tenant compte des réalités socioculturelles et du niveau d'instruction des populations locales.

► **Consultations publiques**

Les consultations publiques constituent un outil central de dialogue, d'information et de transparence avec les parties prenantes. Elles seront organisées sous la coordination des autorités locales (communes, arrondissements), en présence des services techniques et des représentants de l'Unité de Gestion du Projet. Ces rencontres feront l'objet de comptes rendus ou de procès-verbaux dûment établis.

Elles permettront de présenter de manière officielle les objectifs du projet, ses activités, ses bénéfices attendus, ainsi que les risques et mesures d'atténuation. Elles offriront également un cadre d'échange ouvert permettant aux participants de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations.

Toutefois, il est reconnu que ce type de cadre formel peut limiter la prise de parole de certaines catégories de populations, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap. Afin de pallier cette limite, les consultations publiques seront systématiquement complétées par des mécanismes d'échanges plus ciblés et adaptés.

Malgré ces limites, les consultations publiques demeurent essentielles, car elles renforcent la légitimité du projet, favorisent la confiance des communautés et assurent la diffusion cohérente d'informations officielles à un large public, avec l'appui des autorités locales et traditionnelles.

► **Focus groups et échanges ciblés**

Les focus groups constituent un outil privilégié pour recueillir de manière approfondie les perceptions, préoccupations et attentes de groupes spécifiques de parties prenantes. Dans le cadre de la phase 1 du projet Dogo-Bis, ils seront organisés avec :

- ↗ les femmes rurales ;
- ↗ les jeunes ;
- ↗ les personnes affectées par le projet (PAP) ;
- ↗ les groupes vulnérables ;
- ↗ les leaders communautaires et organisations locales.

Ces discussions pourront être organisées par catégorie (sexe, âge, statut socio-économique ou type d'activité) afin de favoriser une expression libre et adaptée aux réalités des participants. Cette approche permet de faire émerger des préoccupations souvent peu

exprimées lors des réunions publiques, notamment celles liées aux impacts fonciers, à la sécurité, aux nuisances, ou aux risques sociaux sensibles.

La conduite des focus groups veillera à :

- (i) garantir un climat d'échange respectueux et sécurisé ;
- (ii) centrer les discussions sur les enjeux clés du projet (impacts, mesures d'atténuation, MGP, compensations, sécurité) ;
- (iii) aboutir à des propositions concrètes et réalistes, intégrables dans la mise en œuvre du projet.

Ces échanges ciblés permettront ainsi de mieux comprendre les réalités locales, d'adapter les actions de mobilisation et de renforcer l'appropriation de la première phase du projet Dogo-Bis par les communautés concernées.

► Entretiens individuels

Les entretiens individuels constituent un outil clé pour impliquer de manière ciblée certaines catégories de parties prenantes stratégiques ou vulnérables dans le cadre de la phase 1 du projet Dogo-Bis. Ils concernent notamment les autorités locales et communales, les élus, les responsables institutionnels, les chefs coutumiers et religieux, les leaders communautaires, ainsi que les personnes ou groupes en situation de vulnérabilité.

Ces entretiens peuvent inclure, entre autres, les femmes rurales, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les ménages dirigés par des femmes, les personnes affectées par le projet (PAP) présentant des situations particulières, ou encore les populations marginalisées vivant dans des zones enclavées.

L'objectif de cette approche est de recueillir, dans un cadre confidentiel, respectueux et non discriminatoire, les perceptions, attentes et préoccupations spécifiques des interlocuteurs, afin qu'elles soient prises en compte dans la planification et la mise en œuvre du projet. Les entretiens individuels permettent également de donner la parole à des acteurs qui, en raison de contraintes socioculturelles, de timidité ou de rapports de pouvoir, ne s'exprimeraient pas librement lors des consultations publiques ou des focus groups.

Il est essentiel d'établir, dès le premier échange, une compréhension claire avec les personnes consultées sur l'usage des informations recueillies, leur confidentialité et les limites de leur intégration dans le projet. Les interlocuteurs seront informés que toutes les contributions seront analysées avec attention, mais que leur intégration dépendra de la faisabilité technique, financière et réglementaire du projet.

Le message clé communiqué lors de ces entretiens sera le suivant :
« Le projet Dogo-Bis s'engage à écouter et à analyser les contributions de toutes les parties prenantes. Bien que toutes les propositions ne puissent pas être intégrées, chaque contribution est prise en compte, et les parties prenantes seront informées des décisions prises et du niveau de considération de leurs apports. »

► Médias

Les médias constituent un levier essentiel pour la diffusion large et cohérente des informations relatives au projet Dogo-Bis. Les médias écrits, les radios communautaires, les télévisions locales et nationales, ainsi que les plateformes numériques et réseaux sociaux seront mobilisés pour diffuser les informations clés du projet à travers des communiqués, reportages, interviews et campagnes de sensibilisation.

Une collaboration étroite sera établie entre l'Unité de Gestion du Projet et les organes de presse afin de garantir une information fiable, compréhensible et adaptée aux réalités linguistiques et socioculturelles des zones d'intervention. Les radios communautaires joueront un rôle central en milieu rural, notamment pour atteindre les populations peu alphabétisées, tandis que les médias numériques permettront de toucher un public plus large, y compris les jeunes.

► Site web

Le site web du projet, ainsi que ceux des institutions partenaires, constituera un canal privilégié pour la publication et la diffusion des documents du projet, notamment le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) et les informations relatives au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

Ces plateformes offriront un accès libre et permanent aux informations clés du projet. Les documents y seront mis à jour régulièrement afin d'assurer la transparence et la traçabilité des actions. La Banque mondiale assurera également la diffusion des documents pertinents à travers ses propres canaux en ligne, renforçant ainsi la visibilité nationale et internationale du projet.

► Ateliers et séminaires

Les ateliers et séminaires constitueront des espaces structurés de dialogue, de concertation et de partage d'informations entre les différentes parties prenantes de la phase 1 du projet Dogo-Bis. Ils permettront notamment de présenter et de valider les instruments de sauvegarde environnementale et sociale, de renforcer les capacités des acteurs locaux sur les thématiques clés (gestion des impacts, prévention des VBG/EAS/HS, fonctionnement du MGP), et de consolider un consensus autour des modalités de mise en œuvre du projet.

Ces rencontres seront organisées aussi bien au niveau local que national et contribueront à renforcer l'appropriation du projet par les parties prenantes, ainsi que leur engagement actif dans son suivi et son évaluation.

► Brochures et supports d'information (flyers)

Une brochure simplifiée de présentation de la phase 1 du projet Dogo-Bis sera élaborée et diffusée largement dans les zones d'intervention. Elle présentera notamment :

- ✓ les objectifs du projet et ses principales composantes ;
- ✓ la localisation géographique des interventions ;
- ✓ les parties prenantes concernées ;
- ✓ les principaux impacts environnementaux et sociaux identifiés ;
- ✓ les mécanismes de consultation et de participation ;
- ✓ le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), y compris les plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS ;
- ✓ la disponibilité des documents du projet (nature et lieux de consultation) ;
- ✓ les informations de contact du projet, y compris les numéros d'appel et points focaux pour les plaintes et les renseignements ;
- ✓ la composition et les rôles des comités de gestion des plaintes et des structures d'exécution.

Ces supports seront produits dans un langage simple et, lorsque nécessaire, traduits en langues locales. Ils seront régulièrement actualisés au cours de la mise en œuvre du projet afin d'intégrer les principales réalisations, les activités en cours, les événements majeurs et les indicateurs clés, notamment en matière d'emploi local. Les informations seront désagrégées par sexe et par tranche d'âge lorsque pertinent.

4.4.4.3. Gestion des retours d'information (feedbacks) et partage d'informations

Un système structuré de collecte et de gestion des retours d'information sera mis en place afin de permettre aux parties prenantes d'exprimer leurs avis, suggestions, préoccupations ou plaintes tout au long du cycle de vie du projet Dogo-Bis. Ce dispositif complétera les

mécanismes formels de consultation et contribuera à renforcer la transparence, la redevabilité et la confiance entre le projet et les parties prenantes.

Les retours pourront être exprimés directement lors des consultations publiques, des réunions communautaires et des focus groups, ou transmis par les canaux suivants :

- ↗ un **numéro vert** dédié au projet ;
- ↗ une **adresse électronique** officielle et des **boîtes à suggestions** installées dans des lieux accessibles ;
- ↗ les **plateformes numériques et réseaux sociaux** du projet, lorsque disponibles ;
- ↗ les **Comités Locaux et Communaux de Gestion des Plaintes (CLGP/CCGP)**, qui assureront la réception et le relais des préoccupations au niveau de proximité.

Tous les retours reçus seront enregistrés de manière systématique dans des registres dédiés. Ils seront analysés et traités dans le respect des principes de confidentialité, en particulier pour les plaintes sensibles liées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et aux abus sexuels ou au harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS). Les réponses seront communiquées aux parties prenantes concernées dans un **délai maximum de deux (02) semaines**, sauf cas particuliers nécessitant des investigations approfondies.

En complément, des **réunions de restitution trimestrielles** seront organisées afin de partager avec les parties prenantes l'état d'avancement du projet, les principales décisions prises et le niveau de prise en compte des préoccupations exprimées. Ces rencontres permettront également de recueillir de nouveaux retours et d'ajuster, si nécessaire, les actions de mobilisation et de gestion sociale.

4.4.4.4. Mise à jour régulière du PMPP

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est conçu comme un **document dynamique et évolutif**, appelé à être régulièrement révisé tout au long de la mise en œuvre de la phase 1 du projet Dogo-Bis.

Les mises à jour du PMPP tiendront compte notamment :

- ↗ des **retours et préoccupations exprimés par les parties prenantes** à travers les différents mécanismes de consultation et de feedback ;
- ↗ de **l'évolution du contexte social, institutionnel et environnemental** dans les zones d'intervention ;
- ↗ de **l'identification de nouvelles parties prenantes** ou de changements dans les rôles et responsabilités des acteurs existants ;
- ↗ des **enseignements tirés de la mise en œuvre progressive** des activités de mobilisation et de gestion des plaintes.

Toute mise à jour significative du PMPP sera communiquée aux parties prenantes concernées et, le cas échéant, partagée avec la Banque mondiale conformément aux exigences de la NES 10, afin de garantir la transparence et la conformité continue du projet.

4.5. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Dans le cadre de la phase 1 du projet Dogo-Bis, la prise en compte des besoins, préoccupations et contraintes des groupes vulnérables constitue un principe fondamental de la mobilisation des parties prenantes, conformément à la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10) de la Banque mondiale. L'objectif est de garantir une participation inclusive et équitable de toutes les catégories sociales et de prévenir les risques d'exclusion ou d'impacts disproportionnés liés à la mise en œuvre du projet.

Les groupes vulnérables sont entendus comme les personnes ou catégories sociales susceptibles d'être affectées de manière plus significative par le projet ou de rencontrer des obstacles particuliers dans l'accès à l'information, à la participation et aux bénéfices attendus. Ils peuvent inclure notamment :

- ↗ les femmes rurales, en particulier celles en situation de pauvreté ou chefs de ménage ;
- ↗ les personnes en situation de handicap ;
- ↗ les personnes âgées de plus de 65 ans ayant des enfants mineurs à charge;
- ↗ les ménages à faibles revenus ;
- ↗ les personnes affectées par le projet (PAP) présentant des situations socio-économiques fragiles ;
- ↗ les populations vivant dans des zones enclavées ou difficiles d'accès ayant un revenu inférieur au SMIG;
- ↗ les groupes exposés à des normes sociales ou culturelles restrictives limitant leur participation (les personnes vivant dans des couvents et ne pouvant être au contact d'autres, ou ne pouvant pas fréquenter les places publiques communes telles les marchés, les toilettes publiques, ou des personnes vivant dans des restrictions liées aux religions endogènes).

Le projet veillera à ce que ces groupes ne soient pas marginalisés lors des activités de mobilisation, de consultation ou de mise en œuvre. À cet effet, plusieurs mesures spécifiques seront mises en place.

4.5.1. Mesures de prise en compte des groupes vulnérables

► Identification proactive des groupes vulnérables

En collaboration avec les collectivités locales, les services déconcentrés de l'État, les chefs de village, les leaders communautaires et les organisations locales, un processus d'identification des personnes et groupes vulnérables sera conduit dans chaque zone d'intervention. Cette identification sera intégrée aux activités de terrain, notamment lors des enquêtes sociales, des consultations communautaires et de la mise en œuvre du PAR.

► Communication adaptée et accessible

Les informations relatives au projet (objectifs, activités, impacts, droits des populations, MGP) seront diffusées dans des formats accessibles, incluant l'utilisation des langues locales, de supports visuels ou oraux, et des messages simplifiés. Des séances d'information de proximité seront organisées afin de faciliter la compréhension et l'appropriation du projet par les groupes vulnérables.

► Modalités de consultation inclusives

Des consultations ciblées, y compris des focus groups et des entretiens individuels, seront organisées spécifiquement avec les groupes vulnérables afin de favoriser une expression libre et sécurisée. Les lieux, horaires et modalités des consultations seront adaptés pour tenir compte des contraintes de mobilité, de disponibilité et de sécurité.

► Accompagnement et assistance spécifiques

Lorsque nécessaire, des mesures d'assistance spécifiques pourront être mises en place afin de réduire les barrières à la participation, notamment :

- ↗ la réduction des contraintes de déplacement grâce à des points de consultation de proximité ;
- ↗ l'appui logistique lors des réunions communautaires ;

- ↪ l'orientation vers des services sociaux ou des dispositifs d'appui existants en cas de vulnérabilité accrue.

► **Prise en compte des contraintes sociales et culturelles**

Des actions de sensibilisation communautaire seront menées auprès des leaders traditionnels, religieux et des ménages afin de favoriser un environnement social propice à la participation des groupes vulnérables, en particulier des femmes. Ces actions viseront également à prévenir les conflits et à renforcer l'acceptabilité sociale du projet.

► **Inclusion dans le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**

Le MGP de la phase 1 du projet Dogo-Bis intégrera des dispositions spécifiques pour garantir l'accessibilité et la sécurité des groupes vulnérables. Des canaux adaptés et confidentiels seront prévus pour le dépôt des plaintes, notamment celles liées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et aux abus sexuels et au harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS). Un accompagnement personnalisé sera assuré lorsque nécessaire.

4.5.2. Suivi et adaptation des mesures

Le dispositif de mobilisation et d'inclusion des groupes vulnérables sera régulièrement suivi et ajusté tout au long de la mise en œuvre du projet. Des analyses sociales complémentaires ou des études ciblées pourront être réalisées afin d'affiner l'identification des besoins spécifiques dans les zones d'intervention. Les résultats de ce suivi permettront d'améliorer continuellement les mesures mises en place et de s'assurer que les bénéficiaires de la phase 1 du projet Dogo-Bis sont partagés de manière équitable, sans laisser aucun groupe de côté.

4.6. Préparation du volet environnemental et social de la Phase 2 du projet Dogo-Bis

Dans une logique de continuité et d'anticipation, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP/SEP) de la Phase 1 du projet Dogo-Bis intégrera une activité spécifique visant à préparer le cadre environnemental et social de la Phase 2 du projet. Cette démarche proactive permettra de capitaliser sur les enseignements de la Phase 1 et de renforcer, dès les premières étapes, la qualité du dialogue avec les parties prenantes.

À cet effet, dès la phase préparatoire de la mise en œuvre de la Phase 1, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) engagera des travaux de réflexion et de consultation en vue de l'élaboration d'un volet environnemental et social préliminaire pour la Phase 2, incluant notamment :

- ↪ l'actualisation et l'adaptation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (SEP) pour la Phase 2, sur la base des retours d'expérience de la Phase 1 ;
- ↪ l'identification et l'expérimentation d'approches innovantes de dialogue communautaire, favorisant une participation plus inclusive, continue et structurée des populations riveraines (forums communautaires renforcés, comités multi-acteurs, outils numériques adaptés, médiation locale) ;
- ↪ l'ouverture de discussions progressives sur le partage des bénéfices et les retombées positives du projet pour les communautés locales, notamment en lien avec l'accès aux services, l'emploi local, les activités génératrices de revenus, la gestion durable des ressources naturelles et les infrastructures communautaires ;
- ↪ l'analyse comparative et la capitalisation d'expériences issues d'autres projets de barrages ou d'infrastructures hydrauliques similaires, afin d'identifier des bonnes pratiques en matière d'engagement communautaire, de gestion des attentes et de valorisation des bénéfices locaux.

Les résultats de ces travaux préparatoires alimenteront la conception des instruments environnementaux et sociaux de la Phase 2 et permettront d'anticiper les enjeux sociaux émergents, de réduire les risques de conflit et de renforcer l'acceptabilité sociale globale du projet Dogo-Bis.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) Dogo-Bis, placée sous la tutelle du **ministère de l'Économie et des Finances (MEF)**, mobilisera les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires et suffisantes pour assurer la mise en œuvre effective du **Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)**.

Ces ressources seront exclusivement dédiées aux activités de mobilisation, d'information, de consultation et de gestion des plaintes, conformément aux exigences de la **Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10)** de la Banque mondiale.

Dans l'architecture institutionnelle du projet Dogo-Bis :

- ✓ **le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)** assurera le suivi et le reporting des activités de mobilisation des parties prenantes. Il constitue l'encrege institutionnel du projet ;
- ✓ l'**UGP** assurera l'exécution, la coordination générale et la planification des activités de mobilisation des parties prenantes ;
- ✓ les **ministères sectoriels concernés** (MEEM, MCVTDD, MAEP, MDGL) apporteront un appui institutionnel et technique selon leurs compétences respectives ;
- ✓ les **services techniques déconcentrés** (DDE, SBEE, SBPE, SIRAT, ANDF) contribueront à l'information, à la sensibilisation et à la gestion des enjeux techniques, fonciers et sociaux ;
- ✓ les **collectivités locales** (préfectures, communes, arrondissements) joueront un rôle clé de relais, de médiation sociale et d'ancrage territorial ;
- ✓ les **Guichets Uniques de Prestation de Services (GUPS)** interviennent comme **points d'appui de proximité** pour l'information des populations, la réception et l'orientation des préoccupations et plaintes, ainsi que la facilitation de la mobilisation communautaire au niveau local ;
- ✓ les **ONG et organisations communautaires** aideront à la mobilisation de proximité, notamment auprès des groupes vulnérables et dans la prévention des risques sociaux.

Les ressources mobilisées couvriront notamment :

- ↻ la **divulcation et la diffusion du PMPP** auprès de l'ensemble des parties prenantes, y compris les populations riveraines et les groupes vulnérables ;
- ↻ l'**information et la consultation continues** des collectivités locales, des communautés bénéficiaires et des personnes affectées par le projet (PAP) ;
- ↻ le **fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**, incluant la formation des points focaux, la gestion et le suivi des plaintes, ainsi que le traitement spécifique des plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS ;
- ↻ la **conception, production et diffusion des supports de communication** (affiches, brochures, messages radios, supports en langues locales, outils numériques) ;
- ↻ les **mesures d'accessibilité et d'inclusion** visant à garantir la participation effective des groupes vulnérables ;

- ↗ le **suivi-évaluation du PMPP**, incluant la collecte, l'analyse et le reporting des indicateurs de participation et de satisfaction ;
- ↗ la **mobilisation de personnel dédié** à l'engagement des parties prenantes, tant au niveau central que local.

L'UGP disposera d'une **équipe de sauvegarde environnementale et sociale**, comprenant notamment :

- ↗ **Deux (02) Experts en Sauvegarde Environnementale** ;
- ↗ **Deux (02) Experts en Sauvegarde Sociale et Genre** ;
- ↗ **Un (01) spécialiste en communication et TIC**.

Cette équipe interviendra sous la supervision du **Coordonnateur du projet**. D'autres spécialistes (suivi-évaluation, santé et sécurité) pourront être mobilisés en fonction des besoins spécifiques identifiés au cours de la mise en œuvre.

Les coordonnées des personnes de contact chargées de répondre aux questions, préoccupations ou suggestions des parties prenantes (nom, fonction, téléphone, adresse électronique) seront communiquées aux acteurs concernés et mises à jour régulièrement à chaque étape clé du projet.

5.2. Budget estimatif et financement

Le budget nécessaire à la mise en œuvre du **Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP)** de la phase 1 du projet Dogo-Bis est intégré dans le **coût global du projet**. Il couvre l'ensemble des activités prévues sur la durée de mise en œuvre de la phase 1 et pourra être ajusté en fonction de l'évolution des activités et des besoins identifiés.

Le budget prend en compte notamment :

- ✓ la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour du PMPP ;
- ✓ les activités d'information, de consultation et de sensibilisation des parties prenantes ;
- ✓ le fonctionnement du MGP, y compris la gestion des plaintes sensibles ;
- ✓ les campagnes de sensibilisation et de communication (supports imprimés, médias communautaires et nationaux, outils numériques) ;
- ✓ le suivi-évaluation et les enquêtes de perception auprès des communautés et des PAP ;
- ✓ les prestations d'ONG et les Guichets uniques de protection Sociale (GUPS) pour appuyer la mobilisation sociale, en particulier auprès des groupes vulnérables.

L'**estimation indicative du budget alloué à la mobilisation des parties prenantes** pour la phase 1 du projet Dogo-Bis s'élève à **470 788 000 FCFA, soit environ 837 700 USD**, hors provisions pour imprévus.

Les tableaux ci-dessous présentent le Chronogramme d'action de communication et de sensibilisation ainsi que le budget détaillé des coûts par catégorie d'activités.

Tableau 12 : Chronogramme d'action de communication et de sensibilisation

Actions	Durée	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4				
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Création du logotype du Projet Dogo Bis et autres	Production des supports Prints	■	■															
	Carte de visite, papier entête, plaquette, prospectus, enseigne, tee-shirts, polos, gilets, le journal du Projet Dogo Bis (magazine du Projet Dogo Bis)		■	■	■													
CAMPAGNE DE COMMUNICATION																		
Internet	Création du site internet du Projet Dogo Bis.	■																
	Création des page Tiktok, facebook, snapchat et WhatsApp du Projet Dogo Bis.	■																
	Diffusion de vidéos d'information			■ Diffusion de vidéos														
	Partenariat avec https://www.beninrevele.com			■														
Télévision	Production des spots agenda		■	■														
	Diffusion des spots agenda sur la (Radio Nationale, Radio Wèkè, Alahé Fm, Radio Tonassé, Collines Fm, Radio Toni gnon, Radio Trait d'union)				■	■			■	■				■	■			
	Interventions en direct à des émissions TV (SRTB, Canal3, TVC-Bénin, Etélé et Eden TV)				■			■			■			■			■	
	Production et diffusion de publi reportage tv							■								■		
	Production et diffusion d'un film institutionnel													■				
Radio	Diffusion de spots sur les radios de proximités			■						■						■		
	Passage en direct à l'antenne			■						■						■		
Affichage routier 4x3 (12m2)	Conception et impression des affiches																	
	Affichage routier																	
Presse écrite	Conception des visuels																	
	Parution de visuel dans la presse quotidienne (La nation, Quotidien la Fraternité, Le Matin Libre, Le Matinal et Presse locale)																	
	Partenariat avec un réseau de presse écrite																	
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRE																		
Création de point	Planification d'un engagement supplémentaire et continu : Animation dans les																	

Actions	Durée Activités	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4					
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4		
d'animation	villages (23 points d'animations, avec 03 animations par point soit au total 69 séances d'animation)																		
	Identification et habillage des lieux de négociations avec les PAP																		
	Visites guidées avec les responsables des villages sur les sites des travaux																		
CAMPAGNE DE FORMATION ET ATELIERS																			
Formations	Formation sur les questions sociales/environnementales pour le personnel de l'UGP et du maître d'œuvre																		
	Formation du personnel de l'unité de gestion du projet (UGP) sur les violences à caractère sexiste																		
Atelier et réunions	Organisation des consultations <i>distinctes pour les femmes</i> sur les aspects de VBG / EAS /HS et VCE dans chacune des 5 communes notamment sur les infrastructures sociocommunautaires																		
	Organisation des réunions, des consultations avec les collectivités territoriales, les administrations publiques, les groupements de reboiseurs, les PAP et les ONG concernées																		
MGP & AUTRES																			
Mécanisme de règlement des plaintes	Mise en place et formation des comités (23 au niveau village et 5 au niveau commune) de règlement des griefs et plaintes																		
	Déploiement des registres et logistiques pour le fonctionnement des comités de gestion des plaintes																		
Autres dépenses	Edition et publication des rapports de suivi du PMPP																		
	Prestation d'ONG ou de bureau dans les zones d'intervention du projet pour la mise en œuvre du PMPP en fonction des besoins (Modalité de mobilisation, assistance personnes vulnérables, information et sensibilisation du PMPP, du MGP y compris les aspects EAS/HS)																		
	Mise à jour PMPP																		

Tableau 13 : Coût des activités du PMPP

N°	Activités	Prix Unitaire	Quantité	Montant (FCFA HT)
1.	Création du logotype du Projet Dogo-Bis et déclinaison	1 500 000	1	1 500 000
2.	Carte de visite	20 000	84	1 680 000
3.	Papier entête, (paquet de 1000 ex)	12 000	34	408 000
4.	Plaquette institutionnelle	700	3 300	2 310 000
5.	Prospectus Format 40x80	1 000	2 000	2 000 000
6.	Prospectus Format A4	350	7 000	2 450 000
7.	Tee-shirts,	2 500	5 000	12 500 000
8.	Polos	7 000	2 000	14 000 000
9.	Gilets,	30 000	85	2 550 000
10.	Conception du magazine	1 500 000	4	6 000 000
11.	Impression du " Le journal du Projet Dogo-Bis / « DOGO-BIS INFO » (24 pages) bimestriel 02 numéros	2 700	2 000	5 400 000
	1er sous total			50 798 000
CAMPAGNE DE COMMUNICATION				
12.	INTERNET			
13.	Création du site internet du Projet Dogo-Bis.	3 500 000	1	3 500 000
14.	Création de la page facebook du Projet Dogo-Bis.			
15.	<i>Diffusion de vidéos d'information fcb</i>	500 000	1	500 000
16.	Production de vidéos sur 06 mois	350 000	25	8 750 000
17.	Partenariat avec beninrevele.bj sur 06 mois	2 000 000	2	4 000 000
	Sous total internet			16 750 000
	TELEVISION			
18.	Production des spots agenda	350 000	5	1 750 000
19.	Diffusion des spots agenda sur la radio Nationale (SRTB), Wèkè, Alahé Fm, Tonassé, Collines Fm, Tonignon, Trait d'union) (package des spots agenda)	3 000 000	7	21 000 000
20.	Interventions en direct à des émissions TV (Les Rdv de Actu matin)	100 000	7	700 000
21.	Interventions en direct à des émissions en direct ou débats sur le projet Dogo bis sur la (SRTB, Canal3, TVC-Bénin, Etélé et Eden TV)	100 000	7	700 000
22.	Production de publi reportage tv	500 000	4	2 000 000
23.	Diffusion de publi reportage tv	3 200 000	4	12 800 000
24.	Production d'un film institutionnel	3 500 000	2	7 000 000
	Sous total télévision			44 200 000
	RADIO			
25.	Production des spots radio	100 000	12	1 200 000
26.	Diffusion de spots sur les radios de proximités (Nationale, Wèkè, Alahé Fm, Tonassé, Collines Fm, Toni gnon, Trait d'union) (300 spots par station de radio)	7 500	2 100	15 750 000
27.	Passage en directe à l'antenne	20 000	12	240 000
	Sous total radio			17 190 000
	AFFICHAGE ROUTIER			
28.	Conception	250 000	7	1 750 000
29.	Impression des affiches	25 000	60	1 500 000
30.	Location de panneaux routier	175 000	60	10 500 000
	Sous total affichage			13 750 000
	PRESSE ECRITE			
31.	Conception des visuels	500 000	2	1 000 000
32.	Parution de visuel dans la presse quotidienne (La nation, Quotidien la Fraternité, Le Matin Libre, Le	495 000	20	9 900 000

N°	Activités	Prix Unitaire	Quantité	Montant (FCFA HT)
	Matinal et Presse locale) etc) 02 annonces par organe			
33.	Partenariat avec un réseau de presse écrite	2 000 000	2	4 000 000
	SOUS TOTAL PRESSE			14 900 000
SENSIBILISATION ET ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRE				
34.	Planification d'un engagement supplémentaire et continu : Animation dans les villages (23 points d'animations, avec 03 animations par point soit au total 69 séances d'animation)	300 000	69	20 700 000
35.	Identification et habillage des lieux de négociations (banderoles)	100 000	5	500 000
36.	Visites guidées avec les responsables des villages sur les lieux des travaux	3 000 000	23	69 000 000
	Sous total sensibilisation			90 200 000
ATELIER ET REUNIONS				
37.	Organisation des consultations <i>distinctes pour les femmes</i> sur les aspects de VBG / EAS /HS et VCE dans chacune des 5 communes notamment sur les infrastructures sociocommunautaires	1 000 000	5	5 000 000
38.	Organisation des réunions, des consultations avec les collectivités territoriales, les administrations publiques, les groupements de reboiseurs, les PAP et les ONG concernées	5 000 000	20	100 000 000
	Sous total ateliers et réunions			105 000 000
FORMATIONS				
39.	Formation sur les questions sociales/environnementales pour le personnel de l'UGP et du maître d'œuvre	5 000 000	10	50 000 000
40.	Formation du personnel de l'unité de gestion du projet (UGP) sur les violences à caractère sexiste	3 000 000	1	3 000 000
	Sous total formations			53 000 000
MECANISME DE REGLEMENT DES PLAINTES				
41.	Mise en place et formation de 5 comités du mécanisme de règlement des plaintes au niveau de chaque commune	2 000 000	5	10 000 000
42.	Déploiement des registres de plaintes au niveau des comités de gestion des plaintes	1 000 000	5	5 000 000
	Sous total mécanisme règlement des plaintes			15 000 000
AUTRES DEPENSES				
43.	Edition et publication des rapports de suivi du PMPP	5 000 000	1	5 000 000
44.	Prestation d'ONG ou de bureau dans les zones d'intervention du projet pour la mise en œuvre du PMPP en fonction des besoins (Modalité de mobilisation, assistance personnes vulnérables, information et sensibilisation du PMPP, du MGP y compris les aspects EAS/HS)	40 000 000	1	40 000 000
45.	Mise à jour PMPP	5 000 000	1	5 000 000
	Sous total autres dépenses			50 000 000
	TOTAL BUDGET PREVISIONNEL			470 788 000

5.3. Fonctions et responsabilités de la coordination

La mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet **Dogo-Bis (phase 1)** est intégrée au système global de gestion du projet et formalisée dans les documents de référence, notamment le document de projet, le Manuel d'Exécution du Projet et le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

La responsabilité principale de la coordination et de la mise en œuvre du PMPP incombe à l'**Unité de Gestion du Projet (UGP)**, à travers son **équipe Environnementale et Sociale (E&S)**, qui assure la planification, l'exécution, le suivi et le reporting de l'ensemble des activités de mobilisation des parties prenantes.

Équipe chargée de la mise en œuvre du PMPP

L'équipe E&S de l'UGP comprend notamment :

- ★ deux **Spécialistes en Sauvegarde Sociale et Genre**, responsable principal de la mobilisation des parties prenantes, de la supervision du MGP, du suivi des consultations et de la prise en compte des groupes vulnérables ;
- ★ deux **Spécialistes en Sauvegarde Environnementale**, chargé(e) de l'intégration des enjeux environnementaux dans les processus de consultation et d'information ;
- ★ des **spécialistes ou assistants juniors environnement et social**, déployés au niveau régional et local pour appuyer les activités de terrain, faciliter les consultations communautaires, assurer la collecte des données sociales et environnementales et appuyer le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes ;
- ★ un(e) **chargé(e) de la communication**, responsable de la conception, de la diffusion et de la mise à jour des supports de communication (médias traditionnels, radios communautaires, supports visuels, plateformes numériques).

Les actions de l'équipe E&S sont placées sous la supervision du Coordonnateur et avec l'appui des fonctions suivantes :

- ★ le **Coordonnateur du projet**, qui assure la supervision générale, l'orientation stratégique et la validation des décisions clés relatives à la mobilisation des parties prenantes ;
- ★ le **Responsable Administratif et Financier**, chargé de la gestion et du suivi des ressources financières allouées aux activités du PMPP ;
- ★ le **Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)**, qui veille à la conformité des procédures liées aux prestations, campagnes de communication et activités de consultation nécessitant des marchés ou contrats ;
- ★ le **Responsable Suivi-Évaluation (RSE)**, chargé de l'intégration des indicateurs du PMPP dans le dispositif global de suivi du projet et de l'analyse de la performance des actions de mobilisation.

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif de mobilisation des parties prenantes, les mesures complémentaires suivantes seront mises en place :

- ★ la **création et la mise à jour d'une base de données des parties prenantes**, permettant de centraliser les informations de contact, le suivi des consultations, les préoccupations exprimées et l'historique des interactions ;

- ★ **l'appui des acteurs locaux**, notamment les collectivités territoriales, les chefs traditionnels, les organisations communautaires et les ONG locales, qui joueront un rôle de relais dans la sensibilisation, la médiation sociale et le suivi des activités sur le terrain ;
- ★ la mise en place d'**outils de communication interactifs**, incluant le site web du projet, des supports numériques et la diffusion régulière d'informations clés (avis, rapports, communiqués) ;
- ★ l'opérationnalisation d'un **dispositif structuré de réception et de traitement des plaintes**.

L'enregistrement, le suivi et le traitement des plaintes, ainsi que le reporting régulier sur l'engagement des parties prenantes, seront assurés par les **Spécialistes en Sauvegarde Sociale**, avec l'appui des assistants E&S déployés dans les zones d'intervention du projet.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Dans le cadre de la phase 1 du projet Dogo-Bis portant sur les travaux d'aménagement des pistes d'accès aux sites agricoles et de barrage, des infrastructures sociocommunautaires et d'électrification rurale, les préoccupations, les inquiétudes, les plaintes, les lamentations venant des personnes vulnérables et susceptibles d'être affectées au niveau des collectivités, des communautés ou autres doivent être promptement écoutées, analysées, traitées afin de repérer les différentes causes et prendre des mesures et actions correctives ou des actions préventives et éviter une aggravation au-delà du contrôle du projet. Il vise également à contribuer à la consolidation des rapports et relations avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du sous-projet.

Une fois que des informations suffisantes ont été fournies sur la finalité du MGP, que les différents moyens par lesquels les usagers peuvent porter plainte ont été compris et que les engagements pris par le projet ou les partenaires à l'égard des différentes parties prenantes ont été identifiés, il est possible de procéder à la mise en œuvre du MGP.

6.1. Typologie des plaintes et réclamations

La mise en œuvre du Projet génèrera un ensemble d'impacts dans les communautés et même en entreprise et au sein de l'équipe du Projet. Ces impacts seront à l'origine de quatre principales catégories de plaintes à savoir : (ii) les plaintes liées aux travaux qui concernent le personnel des entreprises ; (iii) les plaintes orientées vers les VBG/EAS/HS/VCE ; (i) les plaintes liées aux indemnisations et (iv) les plaintes non sensibles (liées aux prestations de services).

6.1.1. Plaintes sensibles

Les plaintes liées aux travaux : Ces plaintes porteront entre autres sur :

- les conditions de travail ;
- l'altération de la qualité de l'air ;
- les nuisances sonores et production de secousses ;
- les risques d'érosion et de dégradation du sol ;
- la mauvaise gestion des déchets liquides (eaux usées et huiles usagées) ;
- la mauvaise gestion des déchets solides
- le non-respect des déviations
- la couverture sociale des travailleurs ;
- la prise en charge sanitaire des travailleurs ;
- les contrats de travail ;
- le paiement des salaires ;
- les dommages causés par une malfaçon des travaux ou par les manœuvres des engins de chantier ;
- le non-respect des limites de l'emprise du Projet ;
- les interactions des travailleurs avec les riverains ;

Les plaintes liées aux indemnisations : Ces plaintes porteront principalement sur :

- l'omission des biens par la commission ;
- la sous-évaluation des biens ;
- l'indemnisation partielle des biens ;
- les cas d'homonymie et double identité ;
- l'indemnisation des tombes ;
- les erreurs dans l'identification et l'évaluation des biens ;
- les désaccords sur des limites de parcelles ;
- les conflits sur la propriété d'un bien (deux personnes affectées, ou plus, déclarant être le propriétaire d'un même bien) ;
- les désaccords sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien ;

- les désaccords sur les mesures d'indemnisation ou de compensation des déplacées économiques ;
- les désaccords entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts de propriété, d'un bien donné ;
- les conflits entre ayants-droits à la suite de successions à problèmes ;
- les discordes résultant des cas de divorce, et autres disputes familiales.

Les plaintes liées aux VBG/EAS/HS/VCE : On peut citer dans ce registre :

- requêtes liées à l'attribution des indemnisations d'une veuve à un membre de la famille du défunt mari ;
- plaintes d'exploitation et abus sexuels et divers du personnel des entreprises sur les jeunes filles/femmes ;
- plaintes de discriminations diverses orientées vers le genre tant en entreprise que dans les communautés et même au sein de l'équipe Projet ;
- plaintes de refus de participation des femmes aux activités d'autonomisation et d'émancipation des jeunes filles mis en œuvre par le Projet ;
- plaintes liées au développement de la prostitution dans la zone du Projet ;
- plaintes d'abandons de foyers par le personnel intervenant dans le Projet ;
- plaintes de violences conjugales dans les foyers où un partenaire intervient dans le Projet ;
- plaintes de viol ou d'agression sexuelle ;
- harcèlement sexuel en milieu de travail (entre collègues ou vers la communauté riveraine).

6.1.2. Plaintes sensibles

Les plaintes liées aux prestations de service : cette catégorie de plainte non sensible sera principalement orientée vers :

- le processus de passation des marchés
- les délais d'attribution de marché ;
- le paiement des factures ;
- la qualité des prestations ;
- les délais d'exécution des prestations.

En vue de prévenir la survenance des plaintes et conséquences liées à ces risques, le sous-projet d'aménagement des pistes d'accès aux sites agricoles et de barrage, des infrastructures sociocommunautaires et d'électrification rurale dans les communes de Kétou, Ouinhi, Zagnanado, Covè et Dassa-Zoumè devra porter une attention particulière au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes où des doléances relatives aux activités du projet, ses résultats ou ses impacts sur les milieux biophysiques et humains sont présentées.

Il prendra en charge les plaintes qui se rapportent à la conformité aux engagements de nature juridique (accord de don, contrats...), fiduciaire, technique, environnemental et social vis-à-vis des parties prenantes et du public.

Les mécanismes informels qui existaient dans les villages seront renforcés par le mécanisme formel et officiel qui sera mis en place. Car le mécanisme traditionnel est basé sur une approche « sociale », c'est-à-dire porter une plainte en premier lieu devant les autorités traditionnelles (religieuses, coutumières). Si cette approche n'aboutit, la plainte est ensuite portée devant les instances « formelles » de résolution de conflits comme l'administration la mairie, la préfecture, l'Entreprise en charge des travaux et l'UGP ou les tribunaux (juge).

6.2. Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes

Le MGP a pour objectifs de :

- mettre à la disposition des personnes ou communautés affectées ou qui risquent d'être affectées par les activités du sous-projet, des espaces accessibles à temps, rapides, efficaces et culturellement adaptées pour soumettre leurs doléances par rapport aux engagements du projet ;

- identifier, proposer et mettre en œuvre les solutions justes et appropriées en réponse aux plaintes soulevées.

6.3. Fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes

Pour la gestion des plaintes, une procédure sera mise en place de façon à permettre à tout particulier d'exprimer son désaccord vis-à-vis des décisions qui auraient pu être prises à son égard par MEF et les autorités communales, et concernant toutes les plaintes ou réclamations (sensibles ou non) énumérées dans la section 6.1.

Pendant la construction et l'exploitation des pistes d'accès aux sites agricoles et au barrage, des infrastructures sociocommunautaires et d'électrification rurale dans les communes de Kétou, Ouinhi, Zagnanado, Covè et Dassa-Zoumè la réception et la gestion efficace des plaintes et réclamations des parties prenantes (les PAP et les autorités locales) permettront au MEF de répondre aux attentes des différentes parties prenantes et de rectifier au besoin certaines activités pour le bien-être de tous les acteurs concernés.

La plainte est l'expression vocale de la douleur et de la peine à travers des paroles ou des cris, gémissements, hurlements, lamentations, pleurs, soupirs, etc. Le Mécanisme de Gestion des Plaintes est un outil efficace, participatif et accessible à toutes les parties prenantes, pour prévenir, et résoudre les plaintes par négociation, par dialogue et par des enquêtes conjointes, ou par la justice, etc.

En se basant sur le Mécanisme de Gestion des Plaintes proposé ici, la résolution des réclamations lors de la construction et l'exploitation des pistes d'accès aux sites agricoles et au barrage et d'électrification rurale dans les communes de Kétou, Ouinhi, Zagnanado, Covè et Dassa-Zoumè sera faite à quatre (04) niveaux à savoir :

★ Niveau I : Niveau village composé des PAP et des Cv (Comité Local de Gestion des Plaintes-CLGP)

La mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes au Niveau I concerne en premier lieu les rôles que peuvent jouer les CV pendant la mise en œuvre du sous-projet de construction des pistes d'accès aux sites agricoles et au barrage et d'électrification rurale dans les communes de Kétou, Ouinhi, Zagnanado, Covè et Dassa-Zoumè (Projet Dogo Bis).

Étant donné leurs activités sur le terrain, les CV qui sont entre autres les premiers en contact direct avec les populations bénéficiaires sont les plus susceptibles de recevoir des plaintes de la part des communautés ou d'autres parties prenantes à l'échelle locale. Les autorités locales ou communales peuvent aussi recevoir des plaintes. Ces autorités locales constituent le premier canal visant à résoudre l'essentiel des plaintes ou griefs qui seront émis pendant la construction et l'exploitation des pistes d'accès aux sites agricoles et au barrage, des infrastructures sociocommunautaires et d'électrification rurale dans les communes de Kétou, Ouinhi, Zagnanado, Covè et Dassa-Zoumè (Projet Dogo Bis). A ce niveau, le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) sera comme un outil de médiation permettant de maintenir des bonnes relations avec les communautés, les bénéficiaires et le Ministère en charge de l'Énergie.

Afin de faire connaître le Mécanisme de Gestion des Plaintes à toute la communauté et aux différentes parties prenantes (les bénéficiaires notamment les PAP), des séances d'informations et de sensibilisations seront organisées avec les PAP sur le contenu du Mécanisme de Gestion des Plaintes avec indication des différents lieux de dépôts/réception des plaintes.

Les plaintes ou griefs déposés seront traités par les autorités locales en associant tout autre acteur jugé pertinent (les sages par exemples).

Le Ministère de l'Économie et des Finances doit être informé de toutes les plaintes introduites et résolues par les autorités locales.

La réception des plaintes sera faite au niveau de chaque dispositif mis en place. Un registre de plainte sera ouvert au niveau du bureau des Secrétariats d'Arrondissements ou des communes concernés. Des fiches individuelles d'enregistrement des plaintes seront mises à leurs dispositions. Les plaintes peuvent être déposées :

- par courrier formel (écrit, mail) ;
- par appel téléphonique (Numéro à indiquer pendant les séances d'informations) ;
- verbalement à enregistrer par un agent.

Quel que soit la forme de dépôt de la plainte, griefs ou réclamation, elle doit être enregistrée dans les registres de plaintes ouverts à ce sujet. Un accusé de réception est délivré au plaignant ou à son représentant. À la suite de l'enregistrement des plaintes, le plaignant doit recevoir un accusé de réception dans un délai de 5 jours ouvrables, confirmant l'enregistrement de son dossier.

Les Secrétariats d'Arrondissements ou des communes doivent suivre et contribuer au traitement et résolution efficace des plaintes ou griefs dans les délais requis. Ils doivent également procéder à la vérification des plaintes résolues et produire toute la documentation y afférente. Les plaintes ou griefs non résolus au niveau I doivent être transférés au niveau II.

L'ensemble des plaintes et réclamations enregistrées sera évalués et triées par les comités mises en place (CGP) à cet effet en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances pour vérifier la nature des plaintes. La nature de la plainte peut aider à établir l'identité des personnes devant être informées et celles qui seront chargées de la résolution définitive de la plainte.

★ Niveau II : Niveau communal (Comité Communal de Gestion des Plaintes-CCGP)

Dans chaque commune concernée, il faudra mettre en place un Comité Communal de Gestion des Plaintes qui aura en charge le suivi de la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes avec les autorités locales. A ce niveau, le CCGP procèdera au traitement et à la résolution de toutes les plaintes non résolues par le Comité Local-CLGP.

le CCGP sera composé de :

- Le Maire
- Le SAA
- Les ONG locales
- Les GUPS
- Les CA
- Deux représentants des PAP

Ce Comité travaillera en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.

★ Niveau III : Le Comité National de Gestion des Plaintes-CNGP

Au niveau national, il faudra installer un Comité National de Gestion des Plaintes CNGP. le CNGP sera composé de :

- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) (Président)
- l'UGP (Rapporteur)
- Ministère en charge de l'Energie (MEEM) (Membre)
- Ministère en charge de l'Agriculture (MAEP) (Membre)
- l'ANDF (Membre)
- la Préfecture (Membre)

Ce CNGP aura en charge le suivi de la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes avec le CCGP. A ce niveau, le CNGP procèdera au traitement et à la résolution de toutes les plaintes non résolues par les comités communaux.

En cas de non-résolution des plaintes ou griefs au niveau II, ces plaintes ou griefs seront portés au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Si le Ministre le juge nécessaire, il peut convoquer une session extraordinaire.

Les plaintes qui ne trouveront pas de solution au niveau du Comité National seront transmises en recours.

★ Niveau IV : Recours ou appel

En cas de non-résolution de la plainte ou grief par le CNGP, des dispositions ci-dessous seront prises. De telles procédures s'appliqueront à des cas exceptionnels. Par exemple porter la plainte devant le préfet du Département concerné.

Si ces procédures d'appel ne parviennent pas à la résolution de la plainte, le plaignant peut faire recours à un appel judiciaire.

La mise en œuvre d'un mécanisme de gestion des plaintes requiert le rôle et la responsabilité de certains acteurs. Le tableau 14 fait le récapitulatif des rôles et responsabilités de ces acteurs.

Tableau 14 : Rôles et responsabilités des acteurs dans la mise en œuvre du MGP

N°	Etapas / activités	Responsabilité	Appui/ Collaboration
1.	Pilotage du MGP	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	- Unité de Gestion/Projet - MAEP - MEEM - Les Comités de Gestion
2.	Prise en compte du MGP dans les documents de la gestion sociale et environnementale du Projet	UGP (Equipe de sauvegarde environnementale et sociale)	- Autorités communales et locales - ANDF
3.	Sensibilisation des communautés et parties prenantes sur le MGP prévention des conflits	- CLGP - Autorités communales et locales	- ONG - GUPS
4.	Réception des plaintes et traitement des plaintes (Niveau 2)	CCGP	- UGP (Equipe de sauvegarde environnementale et sociale)
5.	Traitement des plaintes non résolues par le CCGP (Niveau 3)	CNGP	- UGP (Equipe de sauvegarde environnementale et sociale)
6.	Traitement des recours à la justice (Niveau 4)	- Préfectures - Service Juridique / MEF	- CNGL - UGP - GUPS
7.	Suivi Evaluation	- Plaignant - Autorités communales - Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	- Unité de Gestion/Projet - MAEP - MEEM - Les Comités de Gestion

Source : Synthèse bibliographique et terrain, 2025

Le délai de traitement de chaque étape est présenté dans le tableau 15.

Tableau 15 : Délai de traitement des plaintes (à chaque niveau)

N°	Processus	Délais
1.	Réception des plaintes	Immédiat
2.	Évaluation et le tri des plaintes	5 jours ouvrables
3.	Accusé de réception des plaintes	5 jours ouvrables
4.	Enquête sur les plaintes ou griefs enregistrés	Entre 5 jours et 10 jours ouvrables (plaintes non sensibles) entre 10 jours et 20 jours ouvrables (plaintes sensibles)
5.	Réponse aux plaintes ou griefs	5 jours ouvrables
6.	Mise en place du comité (recours d'appel,	PAP ; Autorités locales et Communales et MEF

N°	Processus	Délais
	Niveau 4)	(30 jours)
7.	Retour d'information, suivi et clôture	Entre 5 et 25 jours ouvrables

Source : Synthèse bibliographique et terrain, 2025

L'équipe de consultant recommande la mise en place des différents comités et le suivi rigoureux de la figure 2 qui schématise le type du mécanisme de gestion des plaintes proposé.

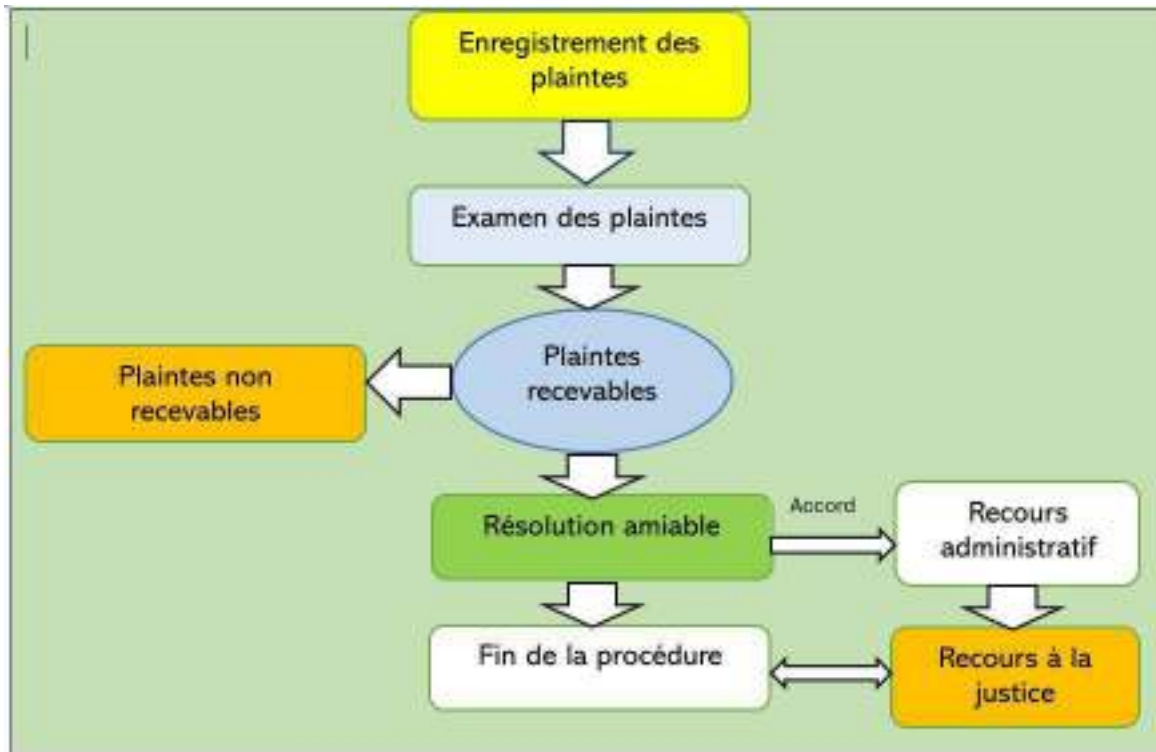


Figure 2 : Mécanisme de gestion des Plaintes

La figure 2 décrit les principales étapes du mécanisme de bonne gestion des plaintes, réclamations, conflits et doléances.

6.4. Mode de gestion des plaintes liées aux VBG

La Violence Basée sur le Genre (VBG) est une violence concernant les hommes et les femmes, où la femme est généralement la victime. Si les hommes peuvent également être victimes de violence sexuelle ou par un(e) partenaire intime, ce type de violence touche les femmes de manière disproportionnée. Elle comprend, sans s'y restreindre, des agressions physiques, sexuelles et psychologiques.

Dans le cadre de ce projet, certains travaux s'exécuteront sur les bases-vie et sites des travaux éloignés, isolant les travailleurs (hommes en majorité) de leurs familles. Ceci implique des demandes en termes de main d'œuvre, loyer, restauration, petit commerce, etc. Le milieu récepteur tend à s'ajuster ou devient un centre d'attraction des contrées voisines pour répondre à la demande.

Pour profiter des opportunités des travaux, des femmes catégorisées par les biens et services qu'elles offrent s'installent aux alentours des sites des travaux pour offrir des services tels que :

- la main d'œuvre ;
- le commerce de proximité, la restauration.

Cette transformation dans un milieu aux ressources limitées, est susceptible de créer un déséquilibre social (écarts des revenus, inflation, éclosion des besoins nouveaux...) et des abus

qui s'en suivent tels que les rivalités, les trafics d'influence, le monnayage des avantages du projet, la VBG/EAS/HS.

6.4.1. Code de conduite

Un code sera diffusé et signé par toutes les entreprises impliquées dans le Projet.

Le protocole de prévention des VBG dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet repose fondamentalement sur l'élaboration et l'adoption d'un Code de conduite couvrant l'engagement et la responsabilité dudit Projet (code de conduite collectif, engageant le Projet en tant qu'entité), mais aussi le personnel de l'unité de gestion, les prestataires et toutes autres personnes impliquées dans sa mise en œuvre, incluant :

- Le personnel du Projet ;
- Consultants, entreprises, et autres prestataires de services recrutés dans le cadre du Projet.

6.4.2. Référencement vers les services de prise en charge (procédure de signalement)

Les risques en lien avec la mise en œuvre du Projet sont : Harcèlement sexuel, Exploitation sexuelle et abus, violences physiques, violences morales, violences sexistes, négligences, stigmatisation, refus de soins, discrimination.... Leur mise à jour est faite de façon continue, afin d'adapter les réponses.

Au sein du Projet, le signalement des cas se fait à travers plusieurs canaux : Boîtes mises à la disposition du personnel et des structures partenaires, courrier électronique (le Projet fournira une adresse e-mail fonctionnelle), numéros verts existants (Numéros Verts : Police, Agence Nationale de protection civile, Centres des Œuvres Sociales, Groupes WhatsApp) ;

Les principes/procédures de signalement sont : garantie de l'anonymat, confidentialité, sécurité et évaluation des risques résiduels, garantie de la dignité humaine, mise en confiance. Conformément aux procédures opérationnelles standards de prise en charge et de prévention des VBG, la prise en charge est holistique et comprend une réponse médicale, psychologique, un accompagnement vers une réponse de sûreté et de sécurité et une réponse juridique.

Le MGP du DOGO-BIS est l'entrée du système de traitement des plaintes relatives aux risques aux VBG/EAS/HS et aux Violences Contre les Enfants (VCE). La figure 2 schématise la cartographie de gestion des plaintes VBG du DOGO-BIS.

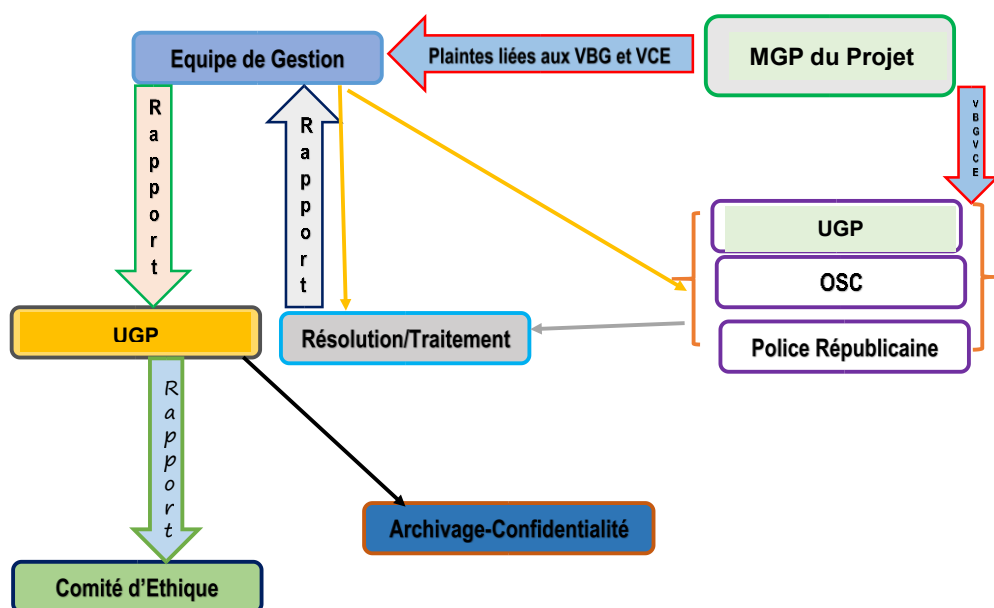


Figure 2 : Mode de gestion des plaintes liées aux VBG

6.5. Suivi évaluation du processus

Le suivi-évaluation du processus vise une analyse de l'état de la mise en œuvre des conclusions des différentes commissions ou des comités de gestion des plaintes. Toutefois, le suivi-évaluation devrait conduire à promouvoir une résolution efficace des plaintes dans les meilleurs délais, mais aussi et surtout, l'implication des leaders du comité de gestion des plaintes. Cela par la collecte et l'analyse systématique de toutes les informations liées aux différents procès-verbaux de constats, des réunions de conciliation, de négociation, dans le but de vérifier la conformité de la mise en œuvre des solutions proposées.

Dans tous les cas, pour déterminer le bon fonctionnement d'un mécanisme de gestion des plaintes, il est toujours bien de le soumettre à un examen périodique. Cet examen devrait permettre de s'assurer de la bonne mise en œuvre du mécanisme sur la base des solutions proposées devant les problèmes (plaintes) traités.

6.6. Principes du MGP

Les principes sont des critères d'efficacité pour les mécanismes de réclamation non-judiciaires. Les dispositifs normatifs de gestion des plaintes des bailleurs de fond du projet intègrent les principes suivants :

Légitimité : le mécanisme suscite la confiance, l'acceptation, la reconnaissance et l'adhésion des groupes d'acteurs auxquels il s'adresse. Cette confiance résulte de la prise en compte des préoccupations des différentes parties prenantes dans la proposition des organes impliqués dans les instances du mécanisme.

Accessibilité : il est communicable et communiqué à tous les groupes d'acteurs auxquels il est destiné et fourni une assistance suffisante à ceux qui se voient opposer des obstacles particuliers pour y accéder. Il est compréhensible par tous, même par des personnes illettrées, n'impose aucun coût et est sans risque de représailles pour le plaignant. Dans sa phase de mise en œuvre, il sera associé les ONG, les organisations communautaires et la chefferie traditionnelle en vue de permettre à tous la possibilité de porter plainte.

Prévisibilité : le mécanisme prévoit une procédure clairement établie assortie d'un calendrier indicatif pour chaque étape, un descriptif précis es types de procédures et des moyens de suivi de sa mise en œuvre.

Équité : ce mécanisme s'assure que les parties requérantes ont un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et aux compétences nécessaires à la mise en œuvre d'une procédure de réclamation dans des conditions impartiales, avisées et conformes.

Transparence : le mécanisme fournit aux parties prenantes du projet des informations sur sa conception, son fonctionnement, à l'issue des plaintes traitées et des résultats réalisés. De ce fait, le mécanisme instaure une obligation de communiquer et d'informer les plaignants de la suite donnée à leurs plaintes.

Compatibilité avec les droits : le mécanisme veille à ce que l'issue des recours et les mesures de réparation soient compatibles avec les droits de l'homme internationalement reconnus. Le présent mécanisme favorisera la résolution des griefs de manière équitable se fondant sur les décisions éclairées afin de ne pas porter atteinte aux droits du plaignant à exercer d'autres voies de recours extrajudiciaires ou judiciaires.

Engagement et dialogue : exigence de la consultation et de l'adhésion des parties prenantes auxquelles le mécanisme est destiné. Par conséquent, ce mécanisme est fondé sur la communication, la participation et le dialogue. En effet, il requiert la participation des communautés et des autres parties prenantes au cours de sa conception, de sa mise en œuvre et de son suivi. Il est essentiel qu'un système de communication et de consultation soit entretenu

avec les groupes et individus affectés, en mettant l'accent sur un dialogue concernant les moyens d'examiner et de résoudre les plaintes.

Confidentialité : qui rassure la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celles-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.

Amélioration continue : le sous-projet s'appuie sur les mesures pertinentes pour tirer des enseignements propres à améliorer le mécanisme et à prévenir les réclamations et atteintes futures en ce qui concerne les différentes catégories de plaintes.

7.1. Modalités de suivi et d'établissement des rapports sur la mise en œuvre du PMPP

L'**Unité de Gestion du Projet (UGP)** assurera un suivi participatif et continu de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet **Dogo-Bis (phase 1)**, en veillant à l'implication active des différentes catégories de parties prenantes dans l'évaluation des processus d'information, de consultation et de gestion des plaintes.

Les **populations riveraines**, les **personnes affectées par le projet (PAP)**, les **collectivités locales**, les **services techniques déconcentrés**, les **organisations de la société civile**, ainsi que les **leaders communautaires** seront associés aux activités de suivi, en particulier pour apprécier l'efficacité des mesures prévues dans le PMPP et leur adéquation avec les attentes exprimées lors des consultations.

Le dispositif de suivi reposera sur l'élaboration et la consolidation de **rapports périodiques** (mensuels, trimestriels et annuels) produits par l'UGP, avec l'appui des équipes environnementales et sociales déployées sur le terrain. Ces rapports contribueront au système global de suivi-évaluation du projet et mettront notamment en évidence :

- ✓ les écarts éventuels entre les activités planifiées et celles effectivement réalisées ;
- ✓ les résultats obtenus et les acquis en matière de participation et de transparence ;
- ✓ les difficultés rencontrées dans la mobilisation des parties prenantes ;
- ✓ les mesures correctives et actions d'amélioration envisagées.

Le suivi opérationnel du PMPP sera assuré par :

- ✓ les **Spécialiste en Sauvegarde Sociale** et Genre et les **Spécialiste en Sauvegarde Environnementale** de l'UGP ;
- ✓ le **Responsable Suivi-Évaluation (RSE)** du projet ;
- ✓ les **assistants environnement et social** déployés au niveau local ;
- ✓ les **points focaux locaux** désignés au sein des communes et communautés concernées.

Une **approche participative** sera privilégiée afin de recueillir régulièrement les perceptions et retours des parties prenantes, notamment sur les aspects suivants :

- ✓ le niveau et la qualité de l'information reçue sur le projet ;
- ✓ la compréhension des activités, des impacts et des mesures d'atténuation ;
- ✓ le degré de connaissance, d'accessibilité et de confiance dans le **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)**, y compris pour les plaintes sensibles liées aux violences basées sur le genre, à l'exploitation et aux abus sexuels et au harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS).

Des stratégies conjointes seront définies avec les **Comités de Gestion des Plaintes** afin d'intégrer des méthodes participatives dans l'évaluation du fonctionnement du MGP et du PMPP. Des missions régulières de terrain et des rencontres communautaires permettront d'assurer un suivi rapproché et d'ajuster les actions si nécessaire.

Les **indicateurs** suivants seront utilisés pour évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- ✓ nombre de réunions organisées (consultations publiques, réunions communautaires, ateliers) par catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- ✓ nombre de suggestions, préoccupations ou recommandations reçues via les mécanismes de rétroaction ;

- ✓ nombre de suggestions ou recommandations effectivement prises en compte dans la mise en œuvre du projet ;
- ✓ nombre de supports et publications d'information diffusés (médias, affiches, messages radios) ;
- ✓ nombre total de plaintes reçues, ventilées par type, et nombre de plaintes traitées à la satisfaction des plaignants ;
- ✓ délai moyen de traitement des plaintes ;
- ✓ nombre de séances de sensibilisation sur le MGP, y compris les dispositifs VBG/EAS/HS;
- ✓ nombre de personnes informées, consultées et sensibilisées, ventilées par sexe et par groupe vulnérable lorsque pertinent ;
- ✓ nombre de plaintes sensibles (VBG/EAS/HS) reçues et traitées conformément aux protocoles établis ;
- ✓ niveau de satisfaction global des parties prenantes vis-à-vis des mécanismes de mobilisation et de gestion des plaintes.

Des indicateurs complémentaires pourront être intégrés au cours de la mise en œuvre, en fonction de l'évolution du projet et des besoins identifiés.

Les résultats du suivi seront communiqués régulièrement aux parties prenantes à travers les canaux prévus dans le PMPP. L'existence et le fonctionnement du MGP, y compris les procédures spécifiques pour les plaintes sensibles, seront systématiquement rappelés lors des activités de mobilisation.

Lorsque nécessaire, l'UGP pourra recourir à l'appui d'**ONG locales spécialisées** pour renforcer la mise en œuvre du PMPP dans certaines zones, avec des ressources prévues à cet effet dans le budget global du projet.

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation, de communication et de gestion des plaintes seront partagés de manière régulière et adaptée avec :

- ✓ les **acteurs directement impliqués** dans la mise en œuvre du projet (services techniques, collectivités locales, partenaires institutionnels) ;
- ✓ les **groupes élargis de parties prenantes**, notamment les communautés bénéficiaires, les PAP et les organisations communautaires.

La communication des résultats et des informations clés s'appuiera notamment sur :

- ✓ des **rapports internes mensuels**, destinés à l'UGP et aux services techniques concernés, portant sur l'état d'avancement des activités de mobilisation des parties prenantes, les actions de communication réalisées, les plaintes enregistrées et leur niveau de traitement ;
- ✓ des **rapports de synthèse trimestriels**, destinés aux partenaires institutionnels et aux collectivités locales, présentant une analyse consolidée des activités de mobilisation, des préoccupations exprimées par les parties prenantes et du fonctionnement du **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** ;
- ✓ des **supports de restitution à destination des communautés** (réunions publiques, séances d'information, affiches, messages radios locales ou autres supports simplifiés), permettant de restituer de manière accessible les informations essentielles relatives au projet.

La diffusion des informations se fera conformément aux formats, canaux et calendriers définis dans le PMPP, à travers des réunions de restitution, des supports d'information simplifiés, des communications médiatiques et des plateformes numériques lorsque disponibles.

Le **Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)** fera l'objet de rappels réguliers auprès des parties prenantes et sera révisé ou ajusté si nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet, afin de garantir son efficacité, son accessibilité et sa conformité continue aux exigences de la NES 10.

8. CONCLUSION

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été élaboré afin de garantir une information transparente, une participation inclusive et un dialogue continu entre le projet et l'ensemble des parties prenantes concernées par la phase 1 du projet Dogo-Bis, notamment dans les communes de **Kétou, Ouinhi, Zagnanado, Covè et Dassa-Zoumè**.

L'analyse des impacts environnementaux et sociaux, combinée aux consultations menées, a permis d'identifier les catégories de parties prenantes affectées, leurs attentes spécifiques et les risques de tensions sociales liés aux travaux d'aménagement des pistes rurales, des infrastructures sociocommunautaires et d'électrification. Ces éléments ont servi de base à la définition de modalités d'engagement adaptées, tenant compte des contextes locaux, des groupes vulnérables et des Personnes Affectées par le sous-Projet (PAP).

Le PMPP définit ainsi les mécanismes de mobilisation, de communication et de restitution de l'information, ainsi qu'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) accessible et inclusif, conforme aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale n°10 (NES 10) de la Banque mondiale. Il constitue un outil opérationnel d'accompagnement du projet, visant à renforcer la compréhension mutuelle, à prévenir les conflits et à favoriser la prise en compte effective des préoccupations des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet.

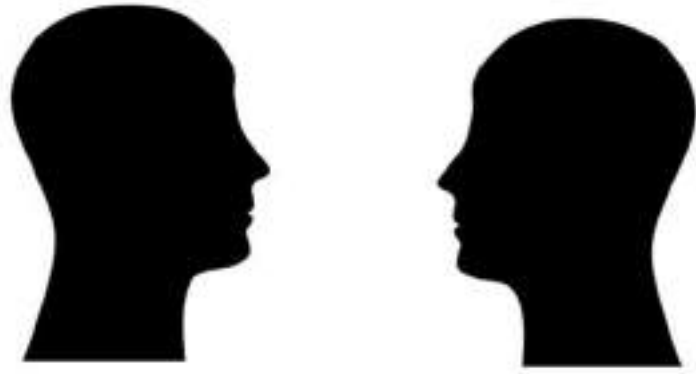
La mise en œuvre effective du PMPP, en cohérence avec le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et le Plan d'Action de Réinstallation (PAR), contribuera à améliorer la gestion des risques sociaux, à renforcer la redevabilité du projet et à soutenir une mise en œuvre socialement responsable et durable du sous-projet.

ANNEXES

ANNEXE I : SCHEMA MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

DEMARCHE

NOUS AVONS DES PROBLEMES AVEC



QUI DOIT NOUS

BUREAU DE GESTION DES PLAINTES

Désaccord

CELLULE D'EXECUTION ET BUREAU DE

Si non transmission

COMITE DE SUIVI POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Si accord

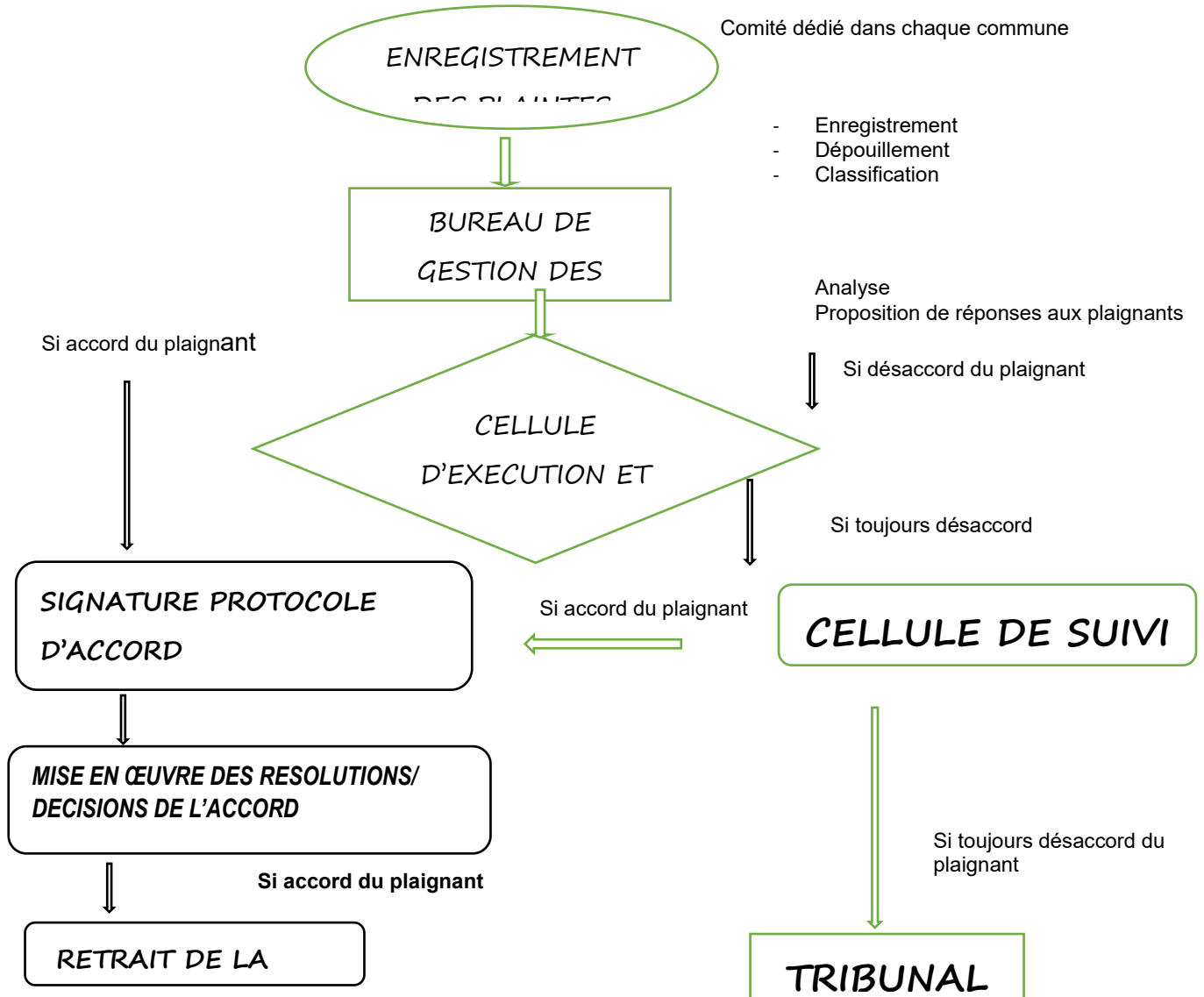
si accord

Si toujours désaccord

- Proposition de solution au plaignant si oui
- Signature du protocole d'accord



ETAPES DE LA GESTION DES PLAINTES



**ANNEXE 2 : MODELE DE FICHE DE
PLAINTE**

FICHE DE GESTION DES PLAINTES

Date : _____

Commune deQuartier

Dossier /CNI N°.....

PLAIGNANT

Nom et prénom du (de la) plaignant(e) : _____

Adresse : _____

Commune/Quartier : _____

Bien impacté : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE:

.....
.....
.....

A, le.....

Signature du (de la) plaignant(e)

TRAITEMENT DE LA PLAINTE PAR LE BUREAU DE GESTION DES PLAINTES

.....
.....
.....

A, le.....

(Signature du Bureau de Gestion des Plaintes)

AVIS DU (DE LA) PLAIGNANT(E) :

.....
.....

.....

A, le.....

Signature du (de la) plaignant(e)

RESOLUTION FINALE

.....

.....

.....

A, le.....

(Signature du Président du Comité de Gestion)

(Signature plaignant(e))

**ANNEXE 3 : PROTOCOLE
D'ACCORD**

<i>Photo</i>	BUREAU DE LA GESTION DES PLAINTES	Projet DOGO-BIS	A
		Date d'accord :	Page :
PROTOCOLE D'ACCORD			

ACCORD SUR LA GESTION DES PLAINTES

Je soussigné.....

Identifiant N°

CNI N°

Habitant la Commune dequartier

atteste sur l'honneur qu'après avoir porté plainte, je pars satisfait de la réponse et de la solution apportée par le Bureau de Gestion des Plaintes. En foi de quoi, je certifie par ce document mon accord, mon adhésion au processus mis en place pour la résolution de mes préoccupations. En conséquence, je retire de façon formelle et officielle ma plainte.

Signature du plaignant

Nom et prénoms du
plaignant

**ANNEXE 4 : TABLEAU SYNTHÈSE
DES CONSULTATIONS**

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
<p>Chefs d'Arrondissement (CA), les chefs de Village (CV), les structures de cogestion de la forêt Dogo-Ketou; les agriculteurs, les collecteurs et transformateurs de produits agricoles ; les éleveurs ; les populations riveraines de la forêt Dogo-Ketou ; les autorités coutumières ; Associations de fabrication de Gari, Association des cultivateurs</p>	<p>Adakplamè/ Kétou 25/11/2025</p>	<p>Les consultations ont concerné les populations affectées (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, pépiniéristes, femmes maraîchères, commerçants, exploitants forestiers, occupants d'habitations, bouchers, ramasseurs de sable, groupements de femmes, groupements d'agriculteurs, conservateurs de forêts) ainsi que les populations concernées (élus locaux, têtes couronnées, ONG, organisations paysannes, commerçants, transporteurs, charpentiers, forces de défense et de sécurité).</p> <p>Les participants ont exprimé des besoins prioritaires liés au renforcement technique des producteurs agricoles, à la construction de forages pour l'accès à l'eau, à la surveillance sanitaire du bétail, à l'aménagement de voies de transhumance et à la création de zones de pâturage. Ils ont également souligné l'importance de la mise à disposition de plants, de la prise en compte des espèces médicinales dans les activités de reboisement, de l'ouverture de pistes rurales et de l'accélération de la réinstallation des agriculteurs affectés.</p> <p>Les principales préoccupations ont porté sur l'implication effective des groupements et associations locales dans les travaux du projet, la priorisation du recrutement de la main-d'œuvre locale, la non-prise en compte de certaines personnes lors des opérations de recensement, les problèmes fonciers liés aux héritages, la protection des sites sacrés, ainsi que la prise en compte spécifique des activités féminines, notamment la collecte des produits forestiers et le maraîchage.</p>	<p>L'équipe a pris bonne note de l'ensemble des besoins, préoccupations et doléances exprimés. Elle s'engage à appuyer les actions de sensibilisation afin de favoriser un recensement plus exhaustif des personnes affectées. Les préoccupations foncières seront transmises aux structures compétentes pour l'identification de solutions appropriées. Les préoccupations jugées légitimes et prioritaires, notamment celles relatives à l'implication des groupements locaux, au recrutement de la main-d'œuvre locale, à la protection des sites sacrés et à la prise en compte des activités féminines, ont été dûment notées. Après analyse technique et institutionnelle, les besoins exprimés seront pris en compte, dans la mesure du possible, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet, en cohérence avec ses objectifs, son périmètre et ses ressources disponibles.</p>
<p>Chefs de Village (CV) ; Collecteurs et transformateurs de produits agricoles ;</p>	<p>Agonli Kpahou/ Kétou 28/11/2025</p>	<p>Population affectée : agriculteurs, éleveurs, chasseurs, pépiniéristes, commerçants, exploitants forestiers, pêcheurs, scieurs.</p> <p>Population concernée : élus locaux, ONG, charpentiers,</p>	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le message sera relayé - Doléance entendue et sera prise en compte - Les autorités seront sollicitées

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
<p>Éleveurs ; Populations riveraines de la forêt Dogo-Ketou ; Autorités coutumières ; Associations de fabrication de gari et associations de cultivateurs</p>		<p>étudiants agroforestiers, topographes, géomètres, transhumants, ouvriers saisonniers, institutions de microfinance, maraîchères.</p> <p>Besoins : radio communautaire et griots pour la sensibilisation, renforcement technique de tous les groupes socio-professionnels, appui en matériel agricole, sécurisation des zones de pâturage, ouverture de pistes rurales, réalisation de barrages d'eau, matériels de transport des produits agricoles, canaux d'irrigation, semences améliorées, forages, mise à disposition de plants.</p> <p>Préoccupations : accompagnement judiciaire pour l'application des sanctions en matière de protection forestière, renforcement de la sécurité dans les forêts, implication des groupements et associations dans les travaux du projet, recrutement de la main d'œuvre locale lors des travaux, implication de la préfecture et de la mairie dans la mise en œuvre du projet.</p>	<p>- Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte</p> <p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet.</p>
<p>Chefs d'Arrondissement (CA) les chefs de Village (CV) les structures de cogestion de la forêt les agriculteurs les collecteurs et transformateurs de produits forestiers non ligneux les éleveurs les populations riveraines des localités d'Adamè, Sanhoundji, Kinindji et Atchanhoué. les autorités coutumière</p>	<p>Adakplamè 27/11/2025</p>	<p>Population affectée : les agriculteurs, les éleveurs, les femmes maraîchères, les commerçants, les occupants (propriétaire d'habitation), les groupements de femmes, les jeunes.</p> <p>Population concernée : les institutions, les parlementaires, les élus locaux, les têtes couronnées, les ONG, les structures techniques sectorielles intervenant dans l'agriculture, l'eau, l'énergie et l'environnement, les groupements et organisations paysannes, les commerçants, les transporteurs.</p> <p>Besoins (des producteurs agricoles et des femmes)</p> <ul style="list-style-type: none"> •Amélioration de l'accessibilité aux sites agricoles par l'ouverture et la réhabilitation des pistes rurales ; •Sécurisation et la valorisation des productions agricoles et pastorales ; •Accès à l'eau pour l'agriculture, l'élevage et les usages domestiques à travers la réalisation de barrages, forages et ouvrages connexes ; •Renforcement des capacités techniques des producteurs et des groupements, notamment des femmes et des jeunes ; •Accès à l'énergie électrique pour soutenir les activités économiques locales et améliorer les conditions de vie des populations. 	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à l'accompagnement des sensibilisations pour un recensement exhaustive - Préoccupation retenue et sera transmise pour la recherche de solution - Doléance notée et sera prise en compte - Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte <p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
		<p>Besoin du chef d'arrondissement Informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Contact téléphonique des membres de l'UGP •Vision, objectifs et activités du projet •Rôle des parties prenantes <p>Sensibilisation des populations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Conséquences des activités du projet •Attentes du projet vis-à-vis des populations •Appui technique, financier et matériel <p>Préoccupations des parties prenantes: Non prise en compte de certaine population lors des recensements du fait de leur méconnaissance de l'objet Souhait émis pour la protection et le suivi des sites sacrés l'intégration des activités génératrices de revenus portées par les femmes.</p>	<p>Des crieurs publics seront mobilisés pour appuyer la publication de l'information en son temps. Des dispositions seront prises afin que les populations réellement affectées soient effectivement enrôlées</p>
<p>Secrétaire exécutif (SE) Chefs d'Arrondissement (CA) Les chefs de Village (CV) Les agriculteurs Les chasseurs Les éleveurs Les commerçants Les collecteurs et transformateurs de produits forestiers non ligneux Les populations riveraines Les autorités coutumières Le groupement des femmes</p>	<p>Adjanoudoho 29/11/2025</p>	<p>Population affectée : les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs, les charbonniers, les collectrices de noix, les phytothérapeutes, les apiculteurs, les commerçants, les occupants (propriétaire d'habitation), les ramasseurs de sable, les groupements de femmes, les femmes chercheuses de bois, les exploitants de produits non forestiers</p> <p>Population concernée : les institutions, les élus locaux, les têtes couronnées, les ONG, les groupements et organisations paysannes, les commerçants, et les transporteurs</p> <p>Besoins (des producteurs agricoles, population et les commerçants) Accompagner les agriculteurs dans la mécanisation agricole Renforcement technique des producteurs Renforcement de la surveillance sanitaire du bétail Renforcement des capacités des agriculteurs, des apiculteurs, Construction et réaménagement des infrastructures scolaire existantes. Installation d'une base de sécurité (commissariat) Création des terrains de sport pour les jeunes Construction d'une maison des jeunes Associer la gent féminine à la mise en œuvre du projet Renforcer le leadership des femmes par des formations</p>	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appel à l'accompagnement des sensibilisations pour un recensement exhaustive - Préoccupation retenue et sera transmise pour la recherche de solution - Doléance notée et sera prise en compte - Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte <p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet Des crieurs publics seront mobilisés pour appuyer la publication de l'information en son temps. Des dispositions seront prises afin que les populations réellement affectées soient effectivement enrôlées</p>
<p>Les chefs de Village (CV) Les agriculteurs</p>	<p>Gousoé 04/12/2025</p>	<p>Population affectée : les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs, les phytothérapeutes, les commerçants, les occupants (propriétaire d'habitation les squatteurs et les</p>	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le message sera relayé - Doléance entendue et sera prise en compte

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
<p>Les chasseurs Les éleveurs Les commerçants Les collecteurs et transformateurs de produits forestiers non ligneux Les populations riveraines Les autorités coutumières Le groupement des femmes</p>		<p>locataires), les groupements de femmes, les femmes chercheuses de bois, les exploitants de produits non forestiers Population concernée : les élus locaux, les têtes couronnées, les ONG, les groupements et organisations paysannes, les commerçants, et les transporteurs Besoins (des producteurs agricoles, population et les commerçants) Appui pour l'obtention des semences sélectionnées et intrants agricoles Accompagner les agriculteurs dans la mécanisation agricole Renforcement technique des producteurs Renforcement de la surveillance sanitaire du bétail Renforcement des capacités des agriculteurs, des apiculteurs, Construction et réaménagement des infrastructures scolaire existantes. Installation d'une base de sécurité (commissariat) Création des terrains de sport pour les jeunes Construction d'une maison des jeunes Préoccupations des parties prenantes : Associer la gent féminine à la mise en œuvre du projet Renforcer le leadership des femmes par des formations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités seront sollicitées - Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte <p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet Des crieurs publics seront mobilisés pour appuyer la publication de l'information en son temps. Des dispositions seront prises afin que les populations réellement affectées soient effectivement enrôlées</p>
<p>Les chefs de Village (CV) Les agriculteurs Les chasseurs Les éleveurs Les commerçants Les autorités coutumières Le groupement des femmes</p>	<p>Davi-sogo 06/12/2025</p>	<p>Population affectée : les agriculteurs, les commerçants, les occupants (propriétaire d'habitation), les groupements de femmes, les femmes chercheuses de bois, les exploitants de produits non forestiers Population concernée : les institutions, les élus locaux, les groupements et organisations paysannes, les commerçants. Besoins (des producteurs agricoles, population et les commerçants) Appui pour l'obtention des semences sélectionnées et intrants agricoles Accompagner les agriculteurs dans la mécanisation agricole Renforcement technique des producteurs Construction et réaménagement des infrastructures scolaire existantes. Associer la gent féminine à la mise en œuvre du projet Renforcer le leadership des femmes par des formations</p>	<p>Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet Des crieurs publics seront mobilisés pour appuyer la publication de l'information en son temps. Des dispositions seront prises afin que les populations réellement affectées soient effectivement enrôlées</p>
<p>Les agriculteurs Les chasseurs Les collecteurs et</p>	<p>Premierson 03/12 /2025</p>	<p>Population affectée : les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs, les occupants (propriétaire d'habitation), les femmes chercheuses de bois, les exploitants de produits non</p>	<p>Réponses aux préoccupations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le message sera relayé - Doléance entendue et sera prise en compte

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
transformateurs de produits forestiers non ligneux Les populations riveraines Les autorités coutumières		forestiers Population concernée : les élus locaux, les groupements et organisations paysannes, Besoins (des producteurs agricoles, population et pêcheurs) Appui pour l'obtention des semences sélectionnées et intrants agricoles Accompagner les agriculteurs dans la mécanisation agricole Renforcement technique des producteurs Renforcement de la surveillance sanitaire du bétail Renforcement des capacités des agriculteurs, des apiculteurs, Construction et réaménagement des infrastructures scolaire existantes. Installation d'une base de sécurité (commissariat) Création des terrains de sport pour les jeunes Construction d'une maison des jeunes Préoccupations des parties prenantes : Associer la gent féminine à la mise en œuvre du projet Renforcer le leadership des femmes par des formations Préserver les espèces aquatiques rare Aménager les rives des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Les autorités seront sollicitées - Préoccupation légitime et importante est bien notée et sera prise en compte Les besoins, après traitement et analyse seront prises en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet
Populations locales (ménages, agriculteurs, éleveurs, femmes, jeunes)	02 décembre 2025 Village Agbogbomè avec ses hamaux à Dassa et 06 décembre 2025 Village Doga à Zagnanado	Les populations locales ont exprimé des préoccupations majeures relatives à l'accès à la terre, notamment la crainte de perte de parcelles agricoles et de zones de pâturage. Des inquiétudes ont également été soulevées concernant l'équité, la rapidité et la transparence des indemnisations en cas de pertes de biens ou de moyens de subsistance. Les participants ont évoqué les impacts temporaires potentiels des travaux sur les activités économiques (cultures, commerce local, mobilité). Ils ont par ailleurs exprimé de fortes attentes en matière d'amélioration de l'accès aux services de base, notamment les marchés, l'eau potable et l'électricité. Des risques sociaux ont été signalés, en particulier la sécurité des enfants et les risques d'accidents liés aux chantiers. Les populations ont insisté sur la nécessité d'une information régulière, d'une consultation continue, d'une participation communautaire réelle et non symbolique, ainsi que sur l'importance de la création d'emplois locaux. Elles ont enfin rappelé le respect des normes sociales, des droits humains, la prévention du travail des enfants et l'inclusion des femmes.	L'équipe a pris acte de l'ensemble des préoccupations et attentes exprimées. Elle s'engage à assurer une compensation équitable et transparente conformément au Plan d'Action de Réinstallation (PAR), à favoriser l'emploi de la main-d'œuvre locale durant les travaux, et à mettre en place un dispositif d'information et de consultation régulières avec les communautés concernées. Les populations seront associées de manière active à la mise en œuvre et au suivi du projet à travers le PMPP et le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Les besoins exprimés, après analyse, seront intégrés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet, dans la limite des objectifs et ressources disponibles.

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
Chefs traditionnels et autorités locales	<p>Village Agbogbomè avec ses hamaux à Dassa 02 décembre 2025</p> <p>et Village Doga à Zagnanado 06 décembre 2025</p>	<p>Les chefs traditionnels et autorités locales ont insisté sur le respect des coutumes locales et des terres ancestrales, ainsi que sur la nécessité de préserver la cohésion sociale afin d'éviter les conflits intra-communautaires liés aux travaux. Ils ont souligné l'importance de reconnaître et de valoriser leur rôle dans la médiation sociale, la mobilisation communautaire et la sensibilisation des populations. Des préoccupations ont également été exprimées concernant la transparence dans la prise de décision, les impacts potentiels sur les zones sacrées ou à forte valeur culturelle, ainsi que leur implication effective dans les réunions et activités du projet. Ils ont par ailleurs manifesté leur volonté de contribuer à l'information et à la sensibilisation des populations, ainsi qu'à l'identification et au recrutement de la main-d'œuvre locale pour la mise en œuvre du projet.</p>	<p>L'équipe pris acte des préoccupations et attentes exprimées. Elle s'engage à assurer une consultation préalable et continue des chefs traditionnels et autorités locales, à reconnaître et valoriser leur rôle de médiation et de mobilisation sociale, et à associer les autorités locales ainsi que les représentants des différentes catégories de riverains et groupes socioculturels concernés à l'ensemble des phases des travaux. Les chefs traditionnels seront impliqués dans les séances d'information et de sensibilisation, ainsi que dans les processus de mobilisation communautaire, y compris pour le recrutement de la main-d'œuvre locale. Les besoins exprimés, après analyse, seront pris en compte dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet.</p>
Maire, SE, DST, C/SADU, C/SEST	Kétou 25/11/2025	<p>Les autorités communales et les services techniques ont soulevé plusieurs préoccupations liées aux impacts environnementaux potentiels des travaux, notamment la pollution atmosphérique et les nuisances dues à la poussière. Ils ont également signalé des risques de non-prise en compte de certaines personnes lors des opérations de recensement, ainsi que des problématiques foncières liées aux héritages. Une attention particulière a été demandée pour la protection des sites sacrés et des zones à valeur culturelle. Les participants ont insisté sur la nécessité d'impliquer activement les groupements locaux dans la mise en œuvre du projet, de privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale et de garantir une coordination efficace entre les acteurs communaux et le projet, fondée sur la transparence, le respect des droits humains et une information claire sur le calendrier des travaux et les mesures de mitigation prévues.</p>	<p>L'équipe a pris bonne note de l'ensemble des préoccupations exprimées. Elle s'engage à assurer l'implication effective des élus communaux et des services techniques locaux à toutes les phases du projet, à renforcer la coordination et le partage d'informations avec les autorités locales, et à prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale conformément aux besoins des travaux. Les impacts environnementaux seront pris en compte à travers des mesures de mitigation appropriées intégrées dans l'EIES et le PGES. Un calendrier clair des travaux sera communiqué aux autorités locales et aux communautés concernées, dans le respect des principes de transparence, de protection de l'environnement et des droits humains.</p>
CeRAPES-ONG	Idena/Kétou 27/11/2025	<p>Les représentants de l'ONG CeRAPES et les participants ont exprimé des préoccupations relatives au renforcement de la sécurité dans la zone d'influence du projet, en particulier pour les activités agricoles, forestières et de transhumance. Ils ont souligné la nécessité d'un accompagnement judiciaire et institutionnel pour la protection des ressources forestières et la prévention des exploitations illégales. Les participants ont insisté sur l'implication active des</p>	<p>L'équipe a pris bonne note de l'ensemble des préoccupations exprimées. Elle s'engage à assurer l'implication des élus communaux et des autorités locales à toutes les phases du projet, à renforcer la coordination et le partage d'informations avec les ONG et associations locales, et à prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale selon les besoins des travaux. Les enjeux liés à la sécurité, à la protection de l'environnement et au respect des droits humains seront intégrés dans les instruments de sauvegarde (EIES, PGES, PMPP). Un</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
		<p>associations et groupements locaux dans la mise en œuvre du projet, la priorisation du recrutement de la main-d'œuvre locale, ainsi que sur la participation effective des autorités locales (mairie, préfecture) afin de garantir la transparence, la coordination et la bonne gestion des impacts environnementaux et sociaux.</p>	<p>calendrier clair des travaux et les mesures de mitigation prévues seront communiqués aux parties prenantes concernées.</p>
<p>Cheffe Guichet Unique de protection Sociale et Collaboratrice Guichet Unique de protection Sociale</p>	<p>Kétou 28/11/2025</p>	<p>Les responsables du Guichet Unique de Protection Sociale ont exprimé des préoccupations liées au renforcement de la sécurité dans les zones d'intervention du projet, en particulier pour les activités agricoles et économiques locales. Elles ont insisté sur la nécessité d'une implication accrue des groupements et associations locales dans la mise en œuvre du projet, ainsi que sur la priorisation du recrutement de la main-d'œuvre locale. La participation active et régulière des autorités locales a également été jugée essentielle afin d'assurer la coordination, la transparence et la bonne gestion des impacts sociaux.</p>	<p>L'équipe a pris bonne note des préoccupations exprimées. Elle s'engage à assurer l'implication effective des élus communaux et des autorités locales à toutes les phases du projet, à renforcer la coordination et le partage d'informations avec les groupements et associations locales, et à prioriser le recrutement local conformément aux besoins des travaux. Les principes de protection de l'environnement, de respect des droits humains et de transparence seront appliqués tout au long de la mise en œuvre. Un calendrier clair des travaux ainsi que les mesures de mitigation prévues seront communiqués aux parties prenantes concernées.</p>
<p>Administration communale et chefs d'arrondissement</p>	<p>01 au 02 décembre 2025 Mairie de Dassa et Arrondissement de Paouignan</p>	<p>Les autorités communales et chefs d'arrondissement ont insisté sur la nécessité d'aligner la mise en œuvre du projet avec les Plans de Développement Communaux (PDC). Ils ont soulevé des préoccupations liées à la gestion des impacts environnementaux et sociaux, ainsi qu'aux capacités locales de suivi et de contrôle des travaux. L'importance d'une coordination intersectorielle efficace (agriculture, hydraulique, énergie, environnement) a été soulignée afin d'optimiser les bénéfices du projet. Les participants ont également attiré l'attention sur la protection de l'environnement, notamment les risques de déforestation, d'érosion et de pollution, ainsi que sur la durabilité des infrastructures, incluant l'entretien des pistes, la gestion des ouvrages hydrauliques et la maintenance des équipements électriques.</p>	<p>L'équipe a pris bonne note des préoccupations exprimées. Elle s'engage à assurer l'implication effective des élus communaux et des autorités locales à toutes les phases du projet, à renforcer la coordination et le partage d'informations avec les services techniques sectoriels, et à prioriser le recrutement de la main-d'œuvre locale lorsque pertinent. Les enjeux environnementaux et sociaux seront intégrés dans les instruments de sauvegarde, avec des mesures de mitigation appropriées. Un calendrier clair des travaux et les dispositions relatives à la durabilité et à la maintenance des infrastructures seront communiqués aux autorités locales, dans le respect des principes de protection de l'environnement, des droits humains et de transparence.</p>
<p>Groupement de fabrication de gari et de transformation d'arachide en galettes "Enagnon" de Agbogbomè (Dassa)</p>	<p>Village Agbogbomè à Dassa 02 décembre 2025</p>	<p>Les membres du groupement ont exprimé un besoin accru d'accès à l'information, d'implication dans le suivi du projet et d'un accompagnement de proximité, fondé sur une communication claire et régulière. Elles ont souligné l'importance d'une meilleure coordination et d'un partage d'informations transparent avec les communautés locales.</p> <p>En termes de perspectives et doléances, le groupement a</p>	<p>L'équipe a pris bonne note de l'ensemble des préoccupations et doléances exprimées. Elle s'engage à assurer une information régulière et en temps réel des groupements locaux, ainsi qu'un accompagnement et un appui de proximité dans le cadre du PMPP. Les doléances relatives aux infrastructures sociales et communautaires seront transmises aux autorités compétentes pour examen et prise en compte éventuelle, en fonction des ressources disponibles et dans le respect du périmètre du projet.</p>

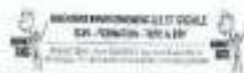
Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
		<p>formulé plusieurs attentes liées au développement local et au bien-être communautaire, notamment : la construction d'écoles et de centres de santé, la réalisation de forages pour l'accès à l'eau potable, la construction d'une maison des jeunes et d'aires de loisirs, l'aménagement d'un terrain de football, la création de sites de pâturage et de points d'eau pour les éleveurs, l'aménagement de couloirs de transhumance, le renforcement de l'accompagnement technique des agriculteurs, le recrutement d'agents de sécurité supplémentaires, ainsi qu'un recensement plus exhaustif des agriculteurs potentiellement affectés par le projet.</p>	<p>Le projet veillera par ailleurs au respect de l'environnement, des droits humains et des principes de transparence, et à l'amélioration continue des mécanismes de consultation et de suivi participatif.</p>
<p>Chefs d'Arrondissement (CA) les chefs de Village (CV) les agriculteurs les éleveurs les populations riveraines des localités les commerçants les collecteurs et transformateurs de produits forestiers non ligneux les populations riveraines les autorités coutumières le groupement des femmes</p>	<p>Ahito 27/11/2025</p>	<p>Les consultations ont concerné à la fois les populations affectées (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, charbonniers, femmes maraîchères, commerçants, occupants d'habitations, ramasseurs de sable, femmes collectrices de bois, groupements de femmes) et les populations concernées (institutions, élus locaux, ONG, organisations paysannes, commerçants, transporteurs, taximen).</p> <p>Les participants ont exprimé de nombreux besoins liés au développement économique et social, notamment : l'accompagnement des agriculteurs dans la mécanisation agricole, l'appui à l'accès aux semences améliorées et aux intrants, le renforcement des capacités techniques des producteurs agricoles et des pêcheurs, la construction de forages pour la maîtrise de l'eau, la mise en place d'un pont pour l'accès aux zones de culture, l'aménagement de voies de transhumance et la sécurisation des zones de pâturage, l'aménagement du marché et la prise en compte des anciens caniveaux, la fourniture de matériels de transport des produits agricoles, l'installation de dispositifs d'irrigation (carneaux), l'accélération de la réinstallation des agriculteurs affectés, ainsi que la création d'infrastructures sociales pour les jeunes (terrains de sport, maison des jeunes).</p> <p>Le Chef d'Arrondissement a par ailleurs exprimé des besoins spécifiques liés à la communication directe avec l'équipe du projet, à une meilleure compréhension de la vision, des objectifs et des activités du projet, ainsi qu'à la clarification du</p>	<p>L'équipe a pris bonne note de l'ensemble des préoccupations, besoins et doléances exprimés. Les préoccupations jugées légitimes ont été retenues et seront transmises aux structures compétentes pour analyse et recherche de solutions, dans le respect du périmètre et des ressources du projet. Les doléances formulées seront examinées et prises en compte dans la mesure du possible, après analyse technique et institutionnelle. Le projet s'engage à intégrer, autant que possible, les besoins exprimés dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des activités. Une attention particulière sera accordée à la prise en compte du genre, à l'implication des femmes et au renforcement de leurs capacités, ainsi qu'à l'amélioration de la communication, de la sensibilisation communautaire et du dialogue continu avec les autorités locales et les populations concernées.</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
		<p>rôle des parties prenantes. Les participants ont également insisté sur la nécessité de sensibiliser les populations sur les conséquences des activités du projet et sur les attentes du projet vis-à-vis des communautés. Enfin, des préoccupations transversales ont été soulevées concernant la prise en compte du genre, l'implication effective des femmes dans la mise en œuvre du projet et le renforcement de leur leadership à travers des formations ciblées.</p>	
<p>Chefs d'Arrondissement (CA) les chefs de Village (CV) les agriculteurs les éleveurs les populations riveraines les autorités coutumières le groupement des femmes</p>	<p>Gbegon 27/11/2025</p>	<p>Les consultations ont concerné les populations affectées (agriculteurs, éleveurs, charbonniers, commerçants, exploitants forestiers, pêcheurs) ainsi que les populations concernées (élus locaux, ONG, organisations et groupements paysans, commerçants, transporteurs, taximen, artisans).</p> <p>Les participants ont exprimé des besoins importants en matière de communication et de sensibilisation, notamment à travers l'utilisation de radios communautaires pour informer, sensibiliser et vulgariser les textes de loi, ainsi que le recours à des canaux traditionnels tels que les griots. Ils ont également souligné la nécessité d'un renforcement technique de l'ensemble des groupes socio-professionnels, d'un appui en matériels agricoles, de la sécurisation des zones de pâturage, de l'ouverture et de l'amélioration des pistes rurales, de la réalisation d'ouvrages hydrauliques (barrage d'eau, forages, carneaux d'irrigation), de la mise à disposition de plants, de semences sélectionnées et d'intrants agricoles, ainsi que de matériels de transport des produits agricoles.</p> <p>Des besoins liés aux infrastructures sociales et sécuritaires ont également été évoqués, notamment la construction ou le réaménagement d'infrastructures scolaires existantes, l'installation d'une base de sécurité (commissariat), la création de terrains de sport et la construction d'une maison des jeunes.</p> <p>Le Chef d'Arrondissement a exprimé des attentes spécifiques portant sur la mise à disposition des contacts téléphoniques des membres de l'UGP, une meilleure compréhension de la vision, des objectifs et des activités du projet, la clarification du rôle des parties prenantes, ainsi qu'un accompagnement</p>	<p>L'équipe a pris bonne note de l'ensemble des besoins, préoccupations et doléances exprimés. Les messages relatifs à la communication et à la sensibilisation seront relayés à travers les canaux appropriés, en lien avec les autorités locales et les relais communautaires. Les doléances formulées ont été entendues et seront examinées, et les autorités compétentes seront sollicitées lorsque nécessaire. Les préoccupations jugées légitimes et prioritaires, y compris celles relatives à l'accompagnement du projet agricole existant, ont été dûment notées. Après analyse technique et institutionnelle, les besoins exprimés seront pris en compte, dans la mesure du possible, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet, en cohérence avec ses objectifs, son périmètre et ses ressources disponibles.</p>

Partie prenante (groupe ou individu)	Dates et lieu des consultations	Synthèse du retour d'information	Réponse de l'équipe de mise en œuvre du projet
		<p>technique, financier et matériel. Une préoccupation particulière a été soulevée concernant l'accompagnement du projet agricole existant de 2 000 hectares.</p>	
<p>Chefs d'Arrondissement (CA) les chefs de Village (CV) les agriculteurs les éleveurs les populations riveraines les autorités coutumière le groupement des femmes</p>	<p>Kafa 04/12/2025</p>	<p>Les consultations ont porté sur les populations affectées (agriculteurs, commerçants, artisans) et les populations concernées (institutions, élus locaux, ONG, organisations et groupements paysans, commerçants, transporteurs, taximen).</p> <p>Les participants ont exprimé des besoins prioritaires en matière de communication et de sensibilisation, notamment à travers l'utilisation de radios communautaires pour informer, sensibiliser et vulgariser les textes de loi, ainsi que le recours à des canaux traditionnels tels que les griots. Ils ont également souligné la nécessité d'un appui en matériels agricoles, de l'ouverture et de l'amélioration des pistes rurales, de la réalisation d'ouvrages hydrauliques (barrage d'eau, forages, carneaux d'irrigation), de l'accès aux semences sélectionnées et aux intrants agricoles, ainsi que du renforcement des capacités techniques des producteurs.</p> <p>Des besoins liés aux infrastructures sociales ont été évoqués, notamment la construction ou le réaménagement d'infrastructures scolaires existantes, la création de terrains de sport et la construction d'une maison des jeunes.</p> <p>Le Chef d'Arrondissement a exprimé des attentes spécifiques concernant la mise à disposition des contacts téléphoniques des membres de l'UGP, une meilleure compréhension de la vision, des objectifs et des activités du projet, la clarification du rôle des parties prenantes, ainsi qu'un accompagnement technique, financier et matériel. Une préoccupation particulière a été soulevée quant à la prise en compte des localités voisines dans l'approvisionnement en eau, compte tenu des problèmes récurrents observés dans ces zones.</p>	<p>L'équipe a pris bonne note de l'ensemble des besoins, préoccupations et doléances exprimés. Les messages relatifs à la communication et à la sensibilisation seront relayés à travers les canaux appropriés, en lien avec les autorités locales et les relais communautaires. Les doléances formulées ont été entendues et les autorités compétentes seront sollicitées lorsque nécessaire. Les préoccupations jugées légitimes et prioritaires, notamment celles relatives à l'approvisionnement en eau des localités voisines, ont été dûment notées. Après analyse technique et institutionnelle, les besoins exprimés seront pris en compte, dans la mesure du possible, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet, en cohérence avec ses objectifs, son périmètre et ses ressources disponibles.</p>

**ANNEXE 5 : LISTE DE PRESENCE
DES PARTIES PRENANTES
RENCONTREES**

026



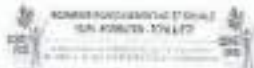
ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date : 26/11/25

Lieu : Salle de conférence DG PER / MEEH

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
1	TOLWADE Victor	DEEDDE	0196019625	
2	CHABI O. Oscar	Coll MEE	0197320693	
3	ADJADOHOUN Rogation	CSDEE	0197864979	
4	KPATENON Pamphile	Coll DEE	019768072	
05	AKPLOGAN Wilfried	Coll DEE	0196998341	
6	AGBANI S. Biavuma	Expert/EES Coll DEE	0197922525	



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date: 24/11/2025 Lieu: KETOU



N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Embarquement
01	LINGDIN Horace	SE Maire	0195636445	
02	QUENUM Martiale	C/GUPS	0196398314	
03	AKPO Samudator	coll C/GUPS	0197818143	
04	OTCHOUN A.D. Romuald	PCA/CARAPES-ONG	0197072791	
05	BONFIN Ignace	DST/Maire	0197604717	
06	Boko N. C. France	C/SES - Maire	0140825181	
07	SESSINOU Lucie	Maire	0197158211	
08	BAKARY H. Charabane	C/SAOU	0197637009	

ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date: 26/11/2025

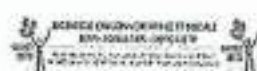
Lieu: Adakplamé

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
01	HOUNGNON Hessoir Valentin	CA	0197615829	
02	BOUSSAUI D. Colande	Ex. CA Adakplamé Personne ressource	0195432503	
03	AKOHASSODE Kossi	Conseiller Adakplamé	0143888625	
04	ADIDO Etienne	Conseiller Kinindji	0166193667	ASM
05	GANKOUN Olivier	Représentant des Seules Agriculteurs	0206113668	
06	DJOSSOU S. Christophe	Directeur CPE-Kinindji	0196518831	
07	ZANOU Pacôme	Représentant des Seules Kinindji	0147423655	Zant
08	AVIRIKO Philine	Sage Kinindji	0143621100	
09	ADIDO Sylvain	Représentant des Producteurs Kinindji	069928007	



HOUNGNON H. Valentin

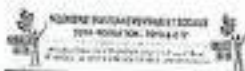
Association des Jeunes Fort mifannouwa Winbinon- jeu



N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emergence
10	GANKOU Olivier	cultivateur	0196113668	
11	BANADANOU Bernard	cultivateur	0149855575	
12	GANTIN Elias	cultivateur		
13	ANANDJI Gerôme	cultivateur	0159308930	
14	HONDIHEDE René	cultivateur	0159933373	
15	LODJOU Parcôme	cultivateur	0164118366	
16	KPANCYOC Maudeste	cultivateur	0148809948	
17	ABAKOUE Yves	secrétaire	0141159679	Amya
18	GANTIN Louis	cultivateur	0156073977	
19	Wangbe Jean	cultivateur	0144584376	
20	AFEBJOU Hilaire	cultivateur		
21	HANGNILO David	cultivateur	0148638208	
22	AFFEDJOU Epifanie	cultivateur		
23	AVITIKO clement	cultivateur		
24	ADHOUNDA Dieudonnée	cultivateur	0143587619	



SBEE



SEBODDI



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date : 27/11/2025 Lieu : Adakplamé

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emballage
01	HOUNGNON Hestavi Valentin	CA Adakplamé	0194615839	
02	DASSAVI D. Claude	Ex CA Adakplamé	0195792505	
03	OGDUGBALE Aliou	CV KOFOUNU	0142494604	
04	ADEOVE Salomon	Responsable des cultures au Kessou	0163520369	
05	HESSOU Paul	CV Adakplamé	0167054088	
06	DASSOU Paul	Conseiller	0147135959	
07	HOUNHENOY Isaac	Rep cultivateurs	0167105883	
08	DASSOU D. Germain	Rep des habitants de Gaké	0140881750	
09	SODONOU GBO Noélie	Rep des habitants de Gaké et Ijoan	0156525173	



HOUNGNON H. Valentin

P2E

SBEE



SEBODDI

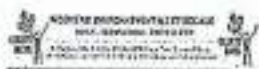
GERS



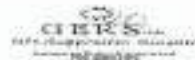
N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
	HESOU Joël	Rep des Producteurs de maïs	0195937670	
	BOCO Noël	Rep des producteurs	0196568537	
	DOSSOU Dedemagnon	Rep des trais de soja	0197041825	
	SOGNON Léandre	Rep des jeunes de cotonnier	0196906236	
	ATINGLO Frédéric	Rep des certifiés	0149085675	
	TOSSA Frédéric	Rep des producteurs de soja	0167058201	
	SOANONVI Armel	Rep des agriculteurs	0196946393	-
	DOSSOU Honoré	Rep des vulgar	0151671842	-
	ADEUN Marc	Rep des tantins	0161122503	
	SODOKLOUGBO Alain	Rep des producteurs de maïs	0168562045	
	AWLA Moussa	Rep des producteurs de coton	0154087000	
	HOUNMELOU Florentin	Rep des conducteurs d'essence	0166383268	-
	SOGNON Victoir	Rep des marges	0166315311	-



SBEE



SEBODDI



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date: 30/11/2025

Lieu: KPANKOU

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
1	OTCHO Gerand	CN (Gangrignon)	0196820480	<i>[Signature]</i>
2	FACHOLA Barthelémy O.	CA (Kpankou)	0197094228	<i>[Signature]</i>
3	KAKPO TITUS Akambi	CN (Aguidi)	0195199641	<i>[Signature]</i>
4	ELEGBEDE E. Victor	call/SAH/Kpankou	0196820463	<i>[Signature]</i>

①

**Entretien avec les autorités de la
Mairie/Kétou**



Entretien avec le Maire/Kétou



Entretien avec le DST/C/SAD/C/SEST

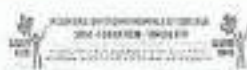
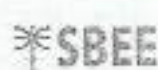


Entretien avec le CA de Adakplamè





Planche 1 : Quelques séances d'entretien avec les parties prenantes
Source : Groupement IVATIS et al., décembre 2025



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Groupement
Gbeabokpiper

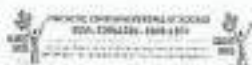
Date: 27/01/25

Lieu: Village AGONGBODJI (Anito)

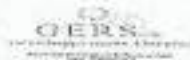
N°	Noms et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
01	MAMA François	Cultivateur	0163224055	
02	DEGUENON Bertrand	Cultivateur	0143311737	
03	DEGUENON Etienne	Cultivateur	0196326757	
04	TOSSA Elie	Cultivateur	0158490468	
05	ADJO Marcel	Cultivateur	0190676540	
06	AMUSSON Amiongbon	Cultivateur	0196326892	
07	DAHOUANDO Laurent	Cultivateur	0153232811	
08	DAHOUANDO Jonas	Cultivateur	016937805	
09	AHOUANDESI Nou Irénée	Cultivateur	0167232488	016379600



*SBEE



SEMOBBI



N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
10	TOSSA Benoît	Cultivateur	0163797604	
11	AKOHO Djanou	Cultivateur	0197813392	
12	OGOUNDELE Alaké	Cultivateur	0183763669	
13	AHOUANASTINOU Tchidpè	Cultivateur		
14	AKOHO Bihiane	Cultivateur		
15	DREMAN Sidaine	Cultivateur	0161276270	
16	HONNON Hotoché	Cultivateur		
17	ALLOTCHENPA Elisabeth	Cultivateur		
18	FANOU OGBO K. Séverain	Cultivateur	0144489355	
19	WADEHOSSOU S. Julien	Cultivateur	0191823602	
20	FINANSSOUNOU Justin	Cultivateur	018674553	
21	ADJIDOKPA Temsaint	Cultivateur	0197219447	
22	TOSSA Etienne	Cultivateur	0195411509	



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

Groupement Ekylegbe

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date : 06/12/25

Lieu : Nafpa

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
01	EGBEBI Jean	cultivateur	0166 27 89 23	
02	AFEOICHAN Sarah	cultivateur	014 2 36 80 05	✓
03	SINDIAN Albert	cultivateur	0166 03 87 82	✓
04	EGBEBI Antoine	cultivateur	0197 79 74 23	✓
05	OGOUTCHI Antoine	cultivateur	014 7 00 50 86	✓
06	AHISSOU Alain	cultivateur	01 86 35 62 57	✓
07	EZIN Pierre	cultivateur	0164 86 08 87	✓
08	TELLA Antoine	cultivateur	0160 62 57 60	✓
09	OUGRASSI Victor	cultivateur	014 85 43 62 6	



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

Parties prenantes rencontrées PAR
LISTE DE PRÉSENCE À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Date : _____ Lieu : _____

N°	Nom et Prénoms	Structure/Profession	Sexe (M/F)	Quartier	Contacts	Emargement
1	FIHOUMBE KPONOU Paul	C.V. GOUNLI Kpagoudo	M	Kpagoudo	0197937546	
2	HOUNTCHONAN Frédéric	BOU-COGBE	M	DEIPTA	099792676	
3	TOTCHEBOA Expédit	Dome	M	Dome	01969672	
4	GANDAWO K-Victor	CA Gounli	M	Gounli	0197544456	
5	GANYE Jeanne	Vendeuse	F	Gounli	016700677	
6	ASSOGBANJO Félicien	Sage	M	Dome	0195709725	
7	VODOUNKPE Michel	CV	M	Dome	0195709725	
8	GOUNNONGBE Jeanne	CV	F	Ahito	0197443283	
9	HOUNDEHAN Armand	Revendeur	M	Ahito	0197443283	



Paul K. FIHOUMBE



VICTOR K. GANDAWO

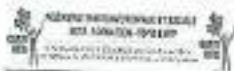


Michel VODOUNKPE

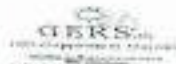
ARMAND HOUNDEHAN



SBEE



SERODDI



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ÉLECTRIFICATION RURALE

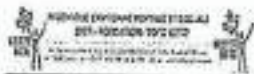
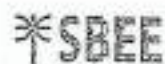
LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date: 27/11/2025 Lieu: Sassa-zoumé

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Embarquement
01	ADJINDA Clatoye'	C/SADU	01 95353765	
02	SEKENOU D. Pascal	Clse ADP-CG	01 64195108	
03	AGBO Tamagnon	CA/PAGUIAHU	01 95491016	
04	SAKA S. Ferdinand	Directeur de l'École Agboshomé	01 97894611	
05	NDUHANOU Lantéfo	CV Agboshomé	01 65045265	
06	DOSSA Augustin	Pr. Assol/Enagnon	01 40130569	
07	LOKONON Florentine	Pr. Assol/Enagnon	01 43171235	
	DEGUENON Paulin Raoul	CV Doga Domé	01 91060789	

①





ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE



AKHBAZI Christophe

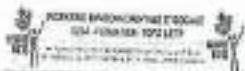
LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date : 27/11/2025 Lieu : POUIGNAN

Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
AHISSI Claudine	Commerçante	94746054	
KOSSOU monique	Revendeuse	51752688	
BEKAN TIMOTHÉE	cultivateur	48184602	
AZANHOUM Darius	cultivateur	47783873	
SODEHISSI Mado Paimo	Commerçante	49054455	
AKOHASSONÉ Fidèle	Mécanicien	41823042	



*SBEE



SEBODDI



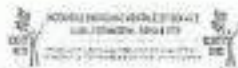
Christophe

ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ÉLECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date: 26/11/2025 Lieu: PAQUIGNAN

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
01	ADJITCHE Kossi Imoran	SE / Maire de Bassa-Paouignan	01 96761125	
01	ADJINDA Olatoye	C/SADU	01 9535374	
03	SOKENOU D. Pascal	Ch. DARR-Cell.	01 64185108	
04	AGBO TAMEGNON	CAI PAQUIGNAN	01 954 93076	
05	KOSSOU Parfait	Agriculteur	01 68 02 0870	



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Groupement cultivateurs

Date: 27/11/2025 Lieu: Gbegan

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
01	AGBE O. Miciet	Cultivateur	0167694652	
02	AOUNDETEHE Evaristo	Cultivateur	0148676200	
03	OGOUDJI Gafarui	Cultivateur	0191775029	
04	BAMIGBOLA Raïmi	Cultivateur	0164366119	
05	FADEBI Coui-hou	Cultivateur	0147012783	
06	BAMIGBOLA Fataï	Cultivateur	0156814970	
07	OGOUDJI Saya	Cultivateur	0194637390	
08	OGOUDJI Sandé	Cultivateur	0194243515	
09	OYELEKAN AKIH	Cultivateur	0162222555	



N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
10	FAJONOU BBO François	Cultivateur	0196.29.02.97	
11	HOUESSOU Laïssi	Cultivateur	01.49.88.60.26	
12	SOGBOSSI Jean-Marie	Cultivateur	01.68.29.95.40	
13	TAYEYO ISSAC	Cultivateur	01.90.42.26.29	
14	SALAKO B. Samuel	Cultivateur	01.48.18.46.96	
15	AYEDEDJOU Chégoun	Cultivateur	01.48.67.45.92	
16	HOUESSOU Razien	Cultivateur	01.95.13.64.57	
17	EGUE Aboudoulai	Cultivateur	01.66.87.62.31	
18	KOASSOLOU Soumonla	Cultivateur	01.49.15.42.27	
19	OGOUCHI Samdé	Cultivateur	01.42.00.30.31	
20	HESSOU Silifathou	Cultivateur	01.95.53.69.93	
21	OGOUBOUSSI Pauline	Cultivateur	-	
22	OGOUTOLOU Alani		-	



N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
23	OYELEKAN Emmanuel	Cultivateur	01 94.11.98.67	
24	OGOULANAN Bodé	Cultivateur	-	
25	OGOUDI AYElaodé	Cultivateur	-	
26	BARA AKPINI	Cultivateur	01.69.47.20.86 Cultivateur	
27	OYEDIRAN Olowoké	Cultivateur	01.50.44.57.12	
28	OMONLEGBE Loussian	Cultivateur	0143.55.19.65	
29	OGOU Daniel	Cultivateur	-	
30	OKPE Oouiou	Cultivateur	-	
31	FILLO Débo	Cultivateur	-	
32	LEDEOU ODOUBI	Cultivateur	-	
33	OGOUTOLOU Sonas	Cultivateur	01.67.92.77%	
34	OGOUTOLOU David	Cultivateur	01.92.55.45.50	
35	OGOU GBE Albertine	Cultivateur	-	

P2E

SBEE



SEBODDI

GERS



N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
36	AYE DEDJOU Tamkandjo	Cultivateur	01 40-544998	
37	AYE DEDJOU AKAN	Cultivateur	-	
38	OYELEKAN Koudouzo	Cultivateur	0147789961	
39	OGOUTOLOU Rolé	Cultivateur	0192574549	
40	OYELEKAN VISSA	Cultivateur	0163227641	
41	BARA Bachirou	Cultivateur	0152645098	
42	OBOUDJI Jamieou	Cultivateur	0155328688	
43	OVEDIAN Abiala	Cultivateur	-	
44	OKPE DAKI	Cultivateur	-	
45	DAKI Odouwo	Cultivateur	0140816730	
46	FADONOUGBO Jean, Claude	Cultivateur	0197657176	
47	OICHAMBO Philippe	Cultivateur	0167796020	
			-	



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

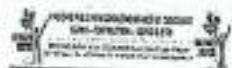
Date : 04/12/2021

Lieu :

Place publique GROSSÈ

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Embarquement
1	SOGADJI Le Bernadin	Cultivateur	096091167	
2	Azangaz Faustine	maître maçon	0162721776	
3	YERIMA Mounirathou	Revendeuse	0141962487	
4	GNONHOUE Collecte	Revendeuse	01	
5	KOSSOU Gilbert	Cultivateur	0196771213	
6	LOUGOU Vincent	Cultivateur	0148617827	
7	EGBEDAMOU Noélie	Revendeuse	0196478930	
8	LOUGOU Marceline	Revendeuse	0126779506	
9	TCHATEHA BLOUKOU Pauline	Revendeuse	0144461303	

2E * SBEE



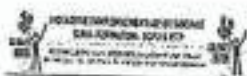
SEBODDI



N°	Nom et Prénoms	Structure/Profession	Sexe (M/F)	Quartier	Contacts	Emargement
10	OGON Berth	Revendeuse	F	Grounsoc	0161072973	
11	DIENINAKON Vigile	Agrilteur	M	Grounsoc	01	
12	AGBODIEGBE Julien	Agrilteur	F	Grounsoc	01	
13	BOSSA ARIELLE	Agrilteur	F	Grounsoc	01	
14	BOSSOU Rosette	Agrilteur	F	Grounsoc	0169788502	
15	KOSSOU Mathieu	Stien	M	Grounsoc	0197866778	
16	KOSSOU Barthélemy	Agrilteur	M	Grounsoc	0197456014	
17	TOLEKON Felix	Agrilteur	M	Grounsoc	01	
18	ATAPLOLODJOU Nle	Agrilteur	M	Grounsoc	0169300025	
19	AGBEVA Jacob	Mécanicien	M	Grounsoc	0153264720	
20	AMANVE Henri	Agrilteur	M	Grounsoc	01	
21	MISSIE ROSEMONDE	Revendeuse	F	Grounsoc	0166087532	
22	AHONACO Odette	Revendeuse	F	Grounsoc		
23	AMANVE Guostave	Chauffeur	M	Grounsoc	0183252901	
24	AGBEVA Marcelle	Chauffeur	F	Grounsoc	0167515376	

P2E

*SBEE



SERODDI



N°	Nom et Prénoms	Structure/Profession	Sexe (M/F)	Quartier	Contacts	Emballage
25	ZOHOU Née Lina	Agriculteur	Fémin	GOUNSOÉ	01 65 02 07 88	
26	YEDJINNAKOU Philippe	Maçon	M	GOUNSOÉ	01 44 58 00 38	
27	YEDJINNAKOU Machac	Agriculteur	M	GOUNSOÉ	01 47 45 16 80	
28	DTIGBEHOSSOU Rufine	Revendeuse	F	GOUNSOÉ	01 97 00 28 62	Rouge
29	KOSSOU Bernadette	Revendeuse	F	GOUNSOÉ	01 96 20 06 33	
30	AGBODEGBE Victorin	Agriculteur	M	GOUNSOÉ	01 66 31 13 61	
31	OGA Firmin	Technicien vétérinaire	M	GOUNSOÉ	01 62 09 51 89 / 01 92 20 11 32	
32	Dossou Michel	Posteur	M	GOUNSOÉ	96 17 90 72	
33	GUEDEME Fabrice	Agriculteur	M	GOUNSOÉ	01 69 23 33 10	
34	GUANSSOUNOU	Couture	M	GOUNSOÉ	01 96 03 25 49	
35	TCHENAGNON David	Chauffeur	M	GOUNSOÉ	01 69 31 43 66	
36	KOSSOU Jacques	Agriculteur	M	GOUNSOÉ	01 43 04 30 01	
37	ATAKOLONTOU Matias	Artiste	M	GOUNSOÉ	01 96 07 78 91	
38	GUEDEME François	Agriculteur	M	GOUNSOÉ	01 66 67 49 46	
39	AGBODEGBE Enelle	Agriculteur	F	GOUNSOÉ	01	

P2E * SBEE



SEBODDI



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date : 28/11/2025

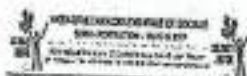
Lieu : Place publique ADJANVOROTO

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Engagement
01	AGBO Tamagnon	CA/Paquisman	0195495016	
02	AWOKOUA Aurélien	CV AOSANOUAN	0196360852	
03	BOKO Modeste	Cultivateur	01695216306	
04	TCHERPO Marcel	Cultivateur	0196068381	
05	BOKO Daniel	Cultivateur	0196787383	
06	OKOMASSO Jérémie	Cultivateur	0143102181	OK
07	BOKO Maguénita	Revenduse	0196360852	
08	AWOKOU Romain	Cultivateur	0196360852	
09	KOBA Jaque	Magasinier	0148135571	



P2E

*SBEE

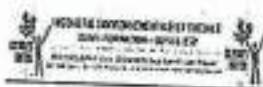


SEBODDI



N°	Nom et Prénoms	Structure/Profession	Sexe (M/F)	Quartier	Contacts	Emargement
10	VOKO Y Landou	Cultivateur	M	Adjouanaba	67 26 65 31	<i>[Signature]</i>
11	OMIOMJE Thomas	Cultivateur	F	Adjouanaba		<i>[Signature]</i>
12	YEHOUJENOU Wilson	Eleveur	M	Adjouanaba	0150 94 67 00	<i>[Signature]</i>
13	DOTIAE Vincent	Cultivateur	M	Adjouanaba	0163 28 46 54	<i>[Signature]</i>
14	AGIBATKAN Victoria	Menagère	F	Adjouanaba	0153 41 02 53	<i>[Signature]</i>
15	DODO Lucien	Cultivateur	M	Adjouanaba	0164 67 95 22	<i>[Signature]</i>
16	ASSOGBA Guillaume	Cultivateur	M	Adjouanaba	01 67 20 94 56	<i>[Signature]</i>
17	TOKOU Augustin	Enseignant	M	Adjouanaba	0161 50 62 61	<i>[Signature]</i>
18	NON DSE Gilberte	Commerçante	F	Adjouanaba	0167 02 44 75	<i>[Signature]</i>
19	WETON USI Evariste	Coffreur	M	Adjouanaba	0193 25 07 40	<i>[Signature]</i>
20	ESSÉYDLO Edmond	Mécanicien	M	Adjouanaba	01 41 75 41 76	<i>[Signature]</i>
21	GAMBERAGNI DAVIUS	Mécanicien	M	Adjouanaba	01 66 95 46 78	<i>[Signature]</i>
22	TCHEMPO Meacelin	Agent de santé	M	Adjouanaba	01 67 78 95 03	<i>[Signature]</i>
23	BALLATAOSE Léon	Soudeur	M	Adjouanaba	0192 42 11 01	<i>[Signature]</i>
24	O Goubi Augustin	Reverendeur	M		01 55 11 38	<i>[Signature]</i>

2E *SBEE



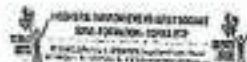
SEBODDI



N°	Nom et Prénoms	Structure/Profession	Sexe (M/F)	Quartier	Contacts	Emargement
25	MON N'DJOUH Léonard	Cultivateur	M	Adjacanté	0151501504	✓
26	ADJOMON Alain	Cultivateur	M	Adjacanté	01457458758	✓
27	KOBA Louis	Manager	F	Adjacanté	01	CH
28	KEDAGNI Kossi	Manager	M	Adjacanté	0192836761	✓
29	DRE Augustine	Commerçante	F	Adjacanté	0184282056	✓
30	ADJINHA Vera Sotomah	Électrice	F	Adjacanté		✓
31	SOMOUBO Koffi	Commerçant	M	Adjacanté	0196078550	✓
32	AWIGNAN Solange	Manager	F	"		✓
33	TONOUKOUIN Théodore	Cultivateur	M	"		✓
34	ANAGONDU Elizabeth	Manager	F	"		✓
35	GLITHO Jacqueline	Manager	F		0146136201	✓
36	ZIASSOU Raine	Cultivatrice	F	Adjacanté	0155945358	+
37	DZANGNON Seraphine	Revendeuse	F	Adjacanté	0193930424	✓
38	ARMONTA Victoria	Cultivateur	M	Adjacanté	0197005274	+
39	KOBA Léontine	Revendeuse	F	Adjacanté	0156991103	✓



*SBEE



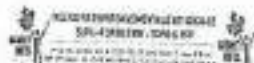
SEBODDI



N°	Nom et Prénoms	Structure/Profession	Sexe (M/F)	Quartier	Contacts	Emargement
01	Acogbe Luc	chauffeur	M	adjanandoh	0197361116	Sékou
02	KOBA Philomène	cultivateur	F	"		
03	DOTCHE Adèle	cultivateur	F	"	0152856263	
04	DOTCHE Madelene	cultivateur	F	"		
05	DOTCHE KPO Roberta	cultivateur	F	"	0152661991	
06	DOSSOU Veronique	coiffeuse	F	Adjanandoh	0152661991	
07	DOSSOU Odette	cultivateur	F	Adjanandoh		
08	KOBA. ONIGBE	cultivateur	F	"		
09	ADEYEMBI Adou	cultivateur	M	"		
10	MOUSSA Martine	cultivateur	F	"		
11	ATEKOU Clément	cultivateur	M	"	0166297407	
12	ONIGBE Chantal	cultivateur	F	"	0169022422	
13	ATCHOU Rose	commerçante	F	"	0169022409	
14	TODOUXOIN orlance	cultivateur	F	"	0166692446	
15	AWADIBO Makalé	coiffeuse	F	"		CMR



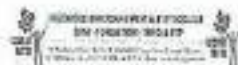
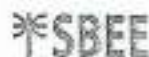
SBEE



SEBODDI



N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
55	DOTCHE Camille	Choyfeur	09792 83 51	
56	ALONAVO Janvier	cultivateur	1490548021	sel
57	ONDU-T.M. Delphin	cultivateur	0196292415	
58	ZAKOU DOSSINE	cultivateur	154315309	
59	TCHERPO Gilbert	"	0162123659	to
60	TCHERPO Benjamin	"		vo
61	KOBA Joel	"	0151097895	re
62	TCHERPO Roger	"		o
63	ASSOGBA St Etienne	"	0157993208	
64	ASSOFRABA Bernard	"	09613217195	o
65	TCHERPO Prudence	"		
66	ABILE Sylvie	"	143826947	
67	ANDERSON Y - Fabrice	IVATIS	096120505	



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ÉLECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date : 25/11/2025 Lieu : Dassa - Zoumè

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emplacement
	ADJITCHE Kossi Simonon	SEI/Projet Dassa-Zoumè	0196964125	
	AGBO FAMEGNON	CA/Paouignan	0795495016	
	AVOKOU A. Simeon	CV/ADJ. PAOUIGNAN	0196360853	





ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ELECTRIFICATION RURALE

LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date: 03/12/2025

Lieu: Place publique Premiergen

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
1	NANSI Felix	Cultivateur	0149059472	
2	BAKITE Marcel	Cultivateur	0193682282	
3	MAKPONFA Paulin	Cultivateur	0149273765	
4	AGOUNGABE Gerard	Cultivateur	0147668872	
5	MAKPONFA Ezechiel	Cultivateur	0193015233	
6	MAKPONFA Florentin	Cultivateur	0143039661	
7	AKLOVI Joseph	Cultivateur	0196126586	
8	MAKPONFA Sylvain	Cultivateur	0148054229	
9	LEKOTCHAKOU Claisse	Cultivateur	0143292265	



N°	Nom et Prénoms	Structure/Profession	Sexe (M/F)	Quartier	Contacts	Emargement
10	DAKITE Béatrice	cultivateur	F	Premiergen	-	
11	MAKPONFA Alexandre	cultivateur	M	Premiergen	-	
12	WOCHO Elisabeth	cultivateur	F	Premiergen	0149051216	
13	AGNASSE Marcoline	cultivateur	F	Premiergen	-	
14	GANSSOU Florentino	cultivateur	F	Premiergen	-	
15	GBÉDJI clausse	cultivateur	F	Premiergen	-	
16	MAKPONFA Baradette	cultivateur	F	Premiergen	-	
17	MAKPONFA Emmanuel	cultivateur	M	Premiergen	-	
18	AHOSSINNY Fabrice	IVATIS	M	Premiergen	096120503	
19	ALLOGAN Nicole	Travailleur du Commerce	F	Calami	016069940	
20	NANSI Felicie	Cultivateur	F	Premiergen	-	
21	ZOUNANTON Severine	Cultivateur	F	Premiergen	-	
22	ALLAKPATO Odette	Cultivateur	F	Premiergen	-	
23	KONFORTE Seraphine	Cultivateur	F	Premiergen	-	
24	GNISSOU Veronique	Cultivateur	F	Premiergen	-	

P2E * SBEE



SEROPDI



ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP), DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET DU PLAN D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PISTES D'ACCÈS AUX SITES AGRICOLES ET DE BARRAGE ET D'ÉLECTRIFICATION RURALE

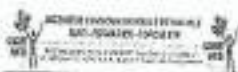
LISTE DES PARTIES PRENANTES RENCONTREES

Date: 06/10/2015

Lieu: Place publique DAVI-SOGO

N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
01	ADJADJA Seng	cultivateur	01 97 71 23 08	Actif
02	ADJADJA Jisaint	cultivateur	01 63 62 33 30	Actif
03	CHACLO Marsabé	cultivateur	01 96 36 76 35	Actif
04	KPETONOU Raymond	cultivateur	01 96 34 84 66	Actif
05	FEI CHACLO Marcel	cultivateur	-	Actif
06	BALOGNON Hyacinthe	sondeur	01 42 79 69 03	Actif
07	KOCHARÉ Gniel	cultivateur	01 48 05 44 9	Actif
08	KPETONOU Isidor	cultivateur	01 -	Actif
09	ADANGNITODE dion-donné	cultivateur	01 49 01 75 12	Actif

P2E * SBEE



SEBODDI



N°	Nom et prénoms	Fonction	Contacts	Emargement
25	WEKPE émile	cultivateur	01 67 55 77 64	<i>[Signature]</i>
26	ECC DAVI-SORO	église	07 67 43 35	<i>[Signature]</i>
27	ADJAKPA SÉD-SANNON	cultivateur	06 31 19 82	<i>[Signature]</i>
28	EGLISE MISSION CATHOLIQUE	Eglise	01 41 21 76 91	<i>[Signature]</i>
29	AGBATO Alexs	cultivateur	01 -	<i>[Signature]</i>
30	ADOLFO Samuel	cultivateur	01 48 49 41 01	<i>[Signature]</i>
31	GBEHOU ENOLIKON MARI	cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
32	AGUDI Séverine	cultivateur	06 00 30 75	<i>[Signature]</i>
33	ZOGIRASSE Robert	cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
34	DOBESSI Expolit	Revendeur	01 96 00 46 08	<i>[Signature]</i>
35	ADJANGMODOE diéoudanée	cultivateur	06 49 01 75 17	<i>[Signature]</i>
36	AKPO HAVEN	chauffeur	01 67 20 30 93	<i>[Signature]</i>
37	AGBETO Alexs	cultivateur	-	<i>[Signature]</i>

Entretien avec le SAA de Dassa



Entretien avec le CA de Paouignan



Entretien avec le C/S ADU de Dassa



Entretien avec les parties prenantes à Adjanoudoho



Consultation des parties prenantes à Gousoé



Entretien avec le Groupement Enagnon de Agbogbomey (Dassa)



Planche 1 : Quelques séances d'entretien avec les Parties prenantes
Source : Groupement IVATIS et al., décembre 2025